



9 mai 2019

# Courses à obstacles

Avis et communiqués  Décisions	
Résultats (n <sup>0</sup> 425 à 524) :	•
11 avril 2019  AUTEUIL	<b>19 avril 2019</b> LYON PARILLY
LA TESTE DE BUCH	<b>20 avril 2019</b> NANCY
BORDEAUX LE BOUSCAT       4         14 avril 2019       5         CARHAIX       5         DURTAL       6         FONTAINEBLEAU       6         LA-ROCHE-SUR-YON       7	21 avril 2019         AUTEUIL       18         FOUGERES       20         LE LION D'ANGERS       21         LOUDEAC       22         MONTLUCON-NERIS       23
ROYAN LA PALMYRE	<b>22 avril 2019</b> BLAIN BOUVRON LE GAVRE 24
<b>15 avril 2019</b> ANGERS	HYERES
16 avril 2019 FONTAINEBLEAU	LOUDEAC       26         MACHECOUL       27         ROYAN LA PALMYRE       27
17 avril 2019 AUTEUIL	STRASBOURG

		_			_		
		aitáa		-	numéro	,	$\sim$ 4
IUUDX UDS	CHEVALIX	CHES	nang	$(\Box \Box)$	niimero		. K. I
HIGGA GGG	OH CAUCA	OILUU	dalio		110111010111		$\mathbf{c}$

# **FRANCE GALOP**

Direction Programme & Technique 46, Place Abel Gance 92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : mai

Quantité de tirage : 300 ex.

FRANCE GALOP

© 2019 - France Galop

# Avis et communiqués

Liste	des	oppositions	; 	 	 	 	ľ	١
	0.00	оррозноно		 	 	 		•

# LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour 2 mai 2019)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTER DU :
Ecurie Haras de QUETIEVILLE	Henri-Alex PANTALL	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 22/04/2019
Jade ANGELINI	Jérôme REYNIER	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2019
Saeed Nasser AL ROMAITHI	Ste Ent. François ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 01/04/2019
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 14/01/2019
Nadine CHIARI	STE ENT. KEVEN BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 23/11/2018
Kévin MORIZE	Ste Ent. J-M CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 14/08/2018
Claude DONDI	Ste Courses Nancy-brabois	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Suspension 03/05/2018
I. LEON-SOTELO GARCIA	Ch. DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures	Suspension au 13 avril 2017
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	de frais de pension Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 24/05/2017
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments -	Suspension agrément de propriétaire à compter
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	non paiement frais de pension Non-paiement factures	du 07 mars 2017 Retrait 28/01/2016
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	de frais de pension Non-paiement factures	Suspension au 30/04/ 2015
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	de frais de pension Non paiement factures	Suspension 13/05/2015
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	de frais de pension Non paiement factures	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	de frais de pension Non paiement factures	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	de frais de pension Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non palement factures	Suspension 18/04/2013
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	de frais de pension Non paiement factures de frais de pension	+ extension Belgique Retrait 23/05/2013
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non palement factures	+ extension Belgique Retrait 14/03/2013
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	de frais de pension Non paiement factures de frais de pension	+ extension Belgique Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr.	Non paiement factures	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Du Parc du Cheval Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	de frais de pension Non paiement de factures	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	de frais de pension  Non paiement de factures	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	de frais de pension  Non paiement de factures	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	de frais de pension  Non paiement de factures	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	de frais de pension Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non palement de factures	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	de frais de pension  Non paiement location  de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	de frais de pension Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

# **Decisions**

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

## **DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP**

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Jean-Louis VALERIEN-PERRIN ;

Saisis d'une demande du Ministère de l'Intérieur, signée par le Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire, visant à retirer les autorisations de propriétaire, d'associé et de bailleur délivrées par les Commissaires de France Galop à M. Michel CROMMER;

### Rappel des faits:

En application des dispositions du Décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, M. Michel CROMMER a bénéficié d'un avis favorable de la part des services de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire du Ministère de l'Intérieur, qui a permis à France Galop de lui délivrer les autorisations lui permettant de faire courir en qualité de propriétaire et en qualité d'associé et de bailleur ;

Le 29 octobre 2018, le Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire a adressé un courrier, reçu le 5 novembre 2018, visant à retirer les autorisations susvisées délivrées par les Commissaires de France Galop à M. Michel CROMMER, au motif qu'il est apparu dans le cadre d'une information judiciaire, que ce dernier s'est rendu complice pour avoir fourni entre avril 2013 et septembre 2018, des substances illicites, plantes, préparation de médicament inscrit sur les listes I ou II ;

Que ledit courrier précise que M. Michel CROMMER a été mis en examen le 18 septembre 2018 des chefs de complicité par fourniture de moyens d'escroquerie en bande organisée commise par M. CHEREL, complicité par fourniture de moyens des faits d'acquisition, détention et transport illicites de substance, plante, préparation de médicament inscrit sur les listes I et II :

Que ce même courrier indique que l'enquête judiciaire a permis d'établir que M. CROMMER, responsable d'une officine de pharmacie, livrait régulièrement des médicaments vétérinaires à l'écurie CHEREL sans l'autorisation d'un vétérinaire et sans ordonnance, qu'il a reconnu également au cours de l'enquête ne pas tenir de registre de pharmacie empêchant d'assurer la traçabilité des ordonnances délivrées à ladite écurie ;

Que ledit courrier précise que M. CROMMER a été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction d'exercer sa profession et de fréquenter MM. CHEREL et RAVANETTI notamment ;

Le 30 octobre 2018, les Commissaires de France Galop ont adressé un courrier à M. Michel CROMMER, afin de lui demander de fournir ses explications écrites sur la situation, tout en adressant copie de ce courrier au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire ;

<u>Le 5 novembre 2018</u>, M. Michel CROMMER a adressé un courrier électronique reçu le même jour, en réponse au courrier susvisé, mentionnant notamment que :

- rentrant de FIORA CAVELLI VERONE (salon du cheval de VERONE) et de EQUITA LYON (salon du cheval de LYON) ce jour, il prend connaissance du courrier du 30 octobre 2018 lui demandant des explications au sujet de sa mise en examen dans l'affaire dite « CHEREL » :
- devant se rendre le lendemain à BORDEAUX pour le salon de l'AVEF (association vétérinaire équine française) les 6, 7 et 8 novembre, il lui est impossible de construire son dossier de défense pour la date du 8 novembre, et qu'il demande de bien vouloir proroger la date butoir prévue pour la remise de ses explications au 15 novembre;

<u>Le 6 novembre 2018</u>, il a été adressé à M. Michel CROMMER un courrier acceptant sa demande motivée de report, tout en adressant copie de ce courrier au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire et à son conseil ;

Le 14 novembre 2018, M. Michel CROMMER a adressé un courrier électronique reçu le lendemain mentionnant notamment :

- qu'il n'a jamais été condamné pénalement pour quelque infraction que ce soit, jusqu'à ce jour ;
- qu'il est particulièrement surpris des termes de la correspondance du Ministère de l'Intérieur du 29 octobre 2018, faisant ressortir que l'enquête judiciaire aurait permis d'établir qu' « il livrerait régulièrement des médicaments vétérinaires à l'écurie CHEREL sans l'autorisation d'un vétérinaire et sans ordonnance » et qu'il aurait « reconnu au cours de l'enquête ne pas tenir de registre de pharmacie empêchant d'assurer la traçabilité des ordonnances intégrées à ladite écurie », que de telles affirmations sont totalement contraires à la présomption d'innocence, dont il bénéficie;
- que la circonstance qu'il a été interpellé et mis en examen devant le juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES le 18 septembre 2018 pour des faits qui ont été rappelés par le Ministère de l'Intérieur ne présument pas de sa culpabilité dans cette affaire;
- que l'enquête pénale puis l'instruction ont été ouvertes suite à une dénonciation anonyme qui affirmait le 15 avril 2016 que le Prix « Georges COURTOIS » couru sur l'hippodrome de FONTAINEBLEAU le 16 septembre 2015,

aurait pu ne pas être gagné normalement alors que le cheval en question ne lui a jamais appartenu et que son entraîneur était M. Guy CHEREL ;

- que compte-tenu de l'implication de ce dernier dans le monde des courses, de ses relations avec France Galop et de la prééminence de son écurie, il a été décidé d'effectuer une perquisition judiciaire au Haras Centre d'entraînement de MAISONS-LAFFITTE, où M. Guy CHEREL dispose de locaux pour entraîner ses chevaux;
- que 4 chevaux de course, dont la spécialité est le galop, qui devaient courir ont été prélevés le 29 août 2017 par un laboratoire d'analyses d'addictologie biologique et toxicologique présidé par le Docteur JACOMET ;
- que les résultats communiqués le 23 octobre 2017 ne constataient aucune anomalie sanguine spécifique sur les chevaux ;
- qu'à ce jour les investigations menées dans le cadre de l'enquête pénale, ne permettent pas d'établir, contrairement à ce qui est allégué, qu'il se serait rendu complice d'avoir fourni entre avril 2013 et septembre 2018 des substances illicites, plantes, préparation de médicaments inscrits sur les listes I ou II;
- qu'en l'état de cette affaire, il n'est pas non plus établi qu'il livrait régulièrement des médicaments vétérinaires à l'écurie CHEREL sans l'autorisation d'un vétérinaire et sans ordonnance;
- qu'il n'est aucunement porté atteinte à l'intérêt général qui s'attache à la régularité des courses, ni établi de risque quelconque de trouble à l'ordre public, de nature à justifier le retrait des autorisations qui lui ont été accordées;
- que par ailleurs, il est propriétaire et bailleur de cinq chevaux participant aux courses de galop : ETHAN GREY (propriétaire à 100%), RASKO GREY (propriétaire à 100%), SOUSOU DANSE (propriétaire à 100%), SHASHA (bailleur à 50%) et ACHILLEA (bailleur à 25%);
- qu'il expose au titre des frais de pension en qualité de propriétaire 1 200 euros par mois pour chacun des chevaux et qu'en cas de retrait des autorisations, il subirait directement un préjudice représentant 3 600 euros par mois, outre les pertes de gains potentiels;
- que dans ce contexte et au vu de ces éléments, il demande le maintien de ses autorisations et se tient à disposition pour tout complément d'information ;

Le 15 novembre 2018, les Commissaires de France Galop ont adressé par courrier la copie du courrier susvisé au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire en lui indiquant qu'ils convoqueront M. Michel CROMMER pour un examen contradictoire de la situation conformément à la procédure visée dans le courrier reçu le 5 novembre 2018, si la demande de retrait était maintenue par ladite Division, tout en adressant copie de ce courrier à M. Michel CROMMER et son conseil ;

Le 21 mars 2019, les Commissaires de France Galop ont reçu un courrier du Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire, en date du 20 mars 2019, maintenant sa demande de retrait d'autorisations concernant M. Michel CROMMER mentionnant notamment :

- que les motifs mis en exergue par M. Michel CROMMER n'apportent aucun élément de nature à modifier la décision du Ministère de l'Intérieur ;
- que dans l'audition de M. Michel CROMMER du 18 septembre 2018, celui-ci a reconnu envoyer des commandes avant la réception des ordonnances en cas d'extrême urgence et que la régularisation intervenait sur appel des vétérinaires;
- que dans le cadre des perquisitions réalisées au cours de l'enquête judiciaire, il a été découvert un sirop Borgal, DMSO, glycérine iodée, que M. Michel CROMMER a déclaré que ce produit était réalisé par ses soins et qu'il était vendu chez un grand nombre de vétérinaires :
- qu'aucune prescription en rapport avec ce sirop n'a été communiquée et que M. Michel CROMMER a déclaré le fournir à M. Guy CHEREL sans ordonnance ;
- que M. Michel CROMMER a reconnu que l'étiquetage de cette préparation n'était pas conforme, précisant que ce produit était actif et qu'on lui en redemandait ;
- que concernant les obligations de conservation des ordonnances vétérinaires, la réglementation prévoit qu'elles doivent être conservées cinq ans ou à défaut être inscrites sur le grand ordonnancier, mais qu'au cours de son audition, M. Michel CROMMER a déclaré ne pas avoir de grand ordonnancier et qu'il n'avait pas conservé les ordonnances, dans la mesure où il établissait des factures avec le contenu des délivrances ;
- que c'est ainsi qu'il a été établi que ses factures étaient très loin de présenter toutes les informations obligatoires ;
- que ces faits sont à rapprocher de la sanction disciplinaire de suspension de son activité de pharmacien prise par l'ordre des pharmaciens en date du 10 janvier 2019 ;
- que l'appréciation de la moralité dans le cadre administratif se fonde sur des faits indépendamment de toute condamnation, et qu'il n'est pas nécessaire d'attendre une audience pénale pour prendre des mesures de police de nature à faire cesser un trouble à l'ordre public;
- que cette mesure de police administrative a été prise pour faire cesser tout risque de trouble à l'ordre public et préserver ainsi l'image des courses hippiques et qu'elle revêt un caractère conservatoire et pourra faire l'objet d'un réexamen à l'issue de la procédure dans laquelle il est cité;
- que la demande de retrait des autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, d'associé et de bailleur, qui ont été délivrées à M. Michel CROMMER, est maintenue ;

Le même jour, les Commissaires de France Galop ont transmis ce courrier à M. Michel CROMMER et à son conseil en vue de le convoquer le jeudi 4 avril 2019 afin de procéder à un examen contradictoire de cette demande en mentionnant un calendrier de procédure, étant observé qu'ils adressaient également copie de ladite convocation au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire ;

Le 22 mars 2019, le conseil de M. Michel CROMMER a adressé un courrier aux Commissaires de France Galop

afin de solliciter une demande de délai concernant le calendrier susvisé, demande à laquelle il a été apporté une réponse favorable par courrier en date du 25 mars 2019, adressé à M. Michel CROMMER, son conseil et au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire ;

Le 1er avril 2019, les Commissaires de France Galop ont reçu un courrier de M. Michel CROMMER en date du 29 mars 2019, reprenant les termes de son courrier du 14 novembre 2018 et ajoutant notamment :

- qu'il exerce son métier depuis plus de 40 ans, qu'il rappelle être surpris de la correspondance du Ministère du 29 octobre 2018, que le temps utilisé pour procéder par voie d'affirmation le présente comme étant coupable de faits qui ne sont nullement établis et pour lesquels il n'a pas été jugé par une juridiction répressive;
- que la correspondance du Ministère de l'Intérieur est contraire à la présomption d'innocence dont il bénéficie, que la circonstance qu'il a été interpellé et mis en examen par devant le juge d'instruction du TGI de VERSAILLES le 18 septembre 2018 ne présument pas de sa culpabilité dans cette affaire;
- que le Ministère de l'Intérieur ne répond pas sur certains points soulevés mais affirme qu'il aurait « reconnu envoyer des commandes avant la réception des ordonnances en cas d'extrême urgence, la régularisation intervenant sur appel des vétérinaires »;
- qu'il a indiqué dans son audition que ce type de situation ne se produisait qu'en cas d'extrême urgence, de manière ponctuelle et en cas d'urgence vitale ;
- que les produits ne sont en effet jamais expédiés sans une vérification précise par le biais d'un contact direct, que la régularisation se fait immédiatement par télécopie ou mail, après qu'il ait pris attache personnellement avec le vétérinaire;
- que s'agissant du sirop BORGAL, DMSO, Glycérine iodée, il s'agit d'une préparation magistrale destinée à lutter contre les toux productives du cheval limitant la consommation d'antibiotiques et pour entraver les phénomènes d'antibio-résistances, qu'il s'agit d'un vieux traitement et que les composants de cette préparation font partie de la pharmacopée;
- que dans cette formule, le BORGAL et la Glycérine iodée ne sont pas dopants et que dans le cadre de l'enquête pénale actuellement en cours, aucun dopage de chevaux n'a été relevé ;
- que le Ministère entend le suspendre pour des griefs pour lesquels des mesures correctives ont été prises ainsi qu'il ressort de la décision rendue par le Conseil National de l'Ordre des pharmaciens du 10 janvier 2019 ;
- que cette mesure est disproportionnée à l'analyse des sanctions prononcées par les Commissaires de France Galop qui ont prononcé une amende de 1 000 euros par cheval à l'encontre d'un entraîneur dont cinq chevaux ont été contrôlés positifs, et que dans le bulletin officiel « l'entraîneur reconnaît avoir fait des erreurs humaines par rapport aux ordonnances » (sic);
- qu'il appartient à France Galop de veiller à la proportionnalité des sanctions au regard des faits allégués, qu'il n'a jamais été sanctionné par la police des jeux jusqu'à présent, que contrairement à ce qui est allégué, il est investi dans la lutte anti-dopage et dans la lutte contre l'antibio-résistance et qu'il a également été amené à fournir le GTHP de 2008 à 2013, sans que la moindre difficulté ne soit soulevée ni pour lui-même, ni pour France Galop;
- que le cheval ETHAN GREY a une tendinite et qu'il est actuellement retiré des courses, que le cheval RASKO GREY a un problème au jarret et ne court pas non plus, que la jument SOUSOU est en poulinière, que le contrat de location s'est achevé pour SASHA depuis son courrier du 14 novembre 2018, qu'un cheval FAST AND FURIOUS est à l'entraînement et que le cheval ACHILLEA est engagé sur les courses;
- qu'il joint 15 pièces à ses explications ;

<u>Le même jour</u>, les Commissaires de France Galop ont transmis ce courrier et ses pièces au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire, étant observé qu'ils adressaient également copie de ce courrier à M. Michel CROMMER et à son conseil ;

<u>Le 2 avril 2019</u>, les Commissaires de France Galop ont reçu un courrier du Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire maintenant sa demande de retrait d'autorisations concernant M. Michel CROMMER, mentionnant notamment :

- que M. CROMMER reprend un à un les termes du courrier qui répondait déjà à ses observations en date du 14 novembre 2018;
- que le Ministère de l'Intérieur ayant déjà répondu aux observations de M. CROMMER, il n'a pas d'autre réponse à apporter à ce courrier;
- que cette mesure de police administrative est sollicitée pour faire cesser tout risque de trouble à l'ordre public et préserver ainsi l'image des courses hippiques;
- qu'elle revêt un caractère conservatoire et pourra faire l'objet d'un réexamen à l'issue de la procédure judiciaire dans laquelle M. CROMMER est impliqué ;
- que la demande de retrait des autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, d'associé et bailleur est maintenue;

Le 3 avril 2019, les Commissaires de France Galop ont transmis ce courrier à M. Michel CROMMER et à son conseil, copie au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire ;

Après avoir dûment appelé M. Michel CROMMER, à se présenter à la réunion fixée au jeudi 4 avril 2019, puis au jeudi 18 avril 2019, suite à la demande de report susvisée, pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, pris connaissance des explications de M. Michel CROMMER, et des déclarations orales de ce dernier et de son conseil, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales, possibilité qui n'a pas été utilisée ;

Attendu que le conseil de M. Michel CROMMER a notamment déclaré en séance :

- qu'il s'interrogeait sur la pertinence de ce genre de procédure au regard des commentaires du Président de France Galop, en remettant en séance un courrier adressé à ce dernier en date du 11 avril 2019 ;

- qu'il se demande qu'elle est la finalité et l'intérêt de cette réunion si la procédure contradictoire est vouée à l'échec et si la décision est déjà prise par les Commissaires de France Galop, ajoutant que le Ministère de l'Intérieur ne lit pas les éléments transmis;
- qu'il se demande pourquoi les décisions des Commissaires sanctionnent certains entraîneurs d'une amende de 1 000 euros pour des cas de chevaux positifs, ce à quoi M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a répondu que le cas évoqué ne concernait pas une affaire de chevaux positifs mais une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent une course, tout en renvoyant ledit conseil à se référer aux dispositions du Code des courses en la matière;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a précisé que les Commissaires de France Galop étaient tenus par les textes et avaient une compétence liée aux demandes du Ministère, qu'il s'agit d'une procédure que les dits Commissaires doivent mener, qu'ils doivent recevoir M. Michel CROMMER pour l'entendre en ses explications et que la procédure contradictoire est ainsi respectée au regard des échanges ayant eu lieu dans le cadre de la présente procédure ;

### Attendu que M. Michel CROMMER a notamment indiqué en séance :

- qu'il a 40 ans d'expérience dans ce domaine et que s'il avait été un « voyou », il y a bien longtemps qu'il aurait été convoqué devant lesdits Commissaires, lesquels n'ont jamais entendu parler de lui auparavant ;
- qu'il est une victime collatérale de M. CHEREL dont il ne connaît pas précisément les problèmes ;
- que la Police Judiciaire a essayé de démontrer qu'il était un escroc mais que s'il avait des activités de dopage, il aurait d'abord dopé ses propres chevaux, précisant qu'il n'a jamais eu un cas de cheval positif à l'exception d'une fois où une erreur indépendante de son fait était intervenue ;
- qu'il est dans une colère noire car l'inspecteur de la Police Judiciaire pensait que M. CHEREL était l'un de ses grands amis alors qu'ils ont seulement pris un ou deux verres ensemble et qu'ils ne se sont pas vus depuis sept ou huit ans ;
- qu'il exerce son métier sans dopage, que ceci est un contexte ubuesque, qu'il a toutes ses ordonnances à disposition depuis trois mois mais qu'il n'y en a pas une qui convienne à la Police Judiciaire qui exige des ordonnances précisant à la fois le nom du vétérinaire, le numéro d'inscription à l'ordre des vétérinaires, qui, s'il s'agit d'un vétérinaire étranger, est impossible à avoir, le nom du cheval, le numéro sire, le nom du gardien ou du propriétaire et le numéro de transpondeur;
- que le Ministère en veut aux institutions des courses, que dans le cadre de l'instruction, ce n'est pas le laboratoire national des courses hippiques qui a procédé aux analyses alors qu'il pensait que c'était le seul autorisé en la matière, qu' «ils» veulent récupérer les courses », et qu'il trouve que l'on donne des responsabilités à des gens incompétents et qu'il faut faire évoluer les choses dans le bon sens ;

Attendu que le conseil de M. Michel CROMMER a notamment ajouté :

- qu'il y a une mise en examen qui n'a pas bougé, que son client a été entendu une seule fois et que le Ministère de l'Intérieur procède par voie d'affirmations en indiquant que son client est coupable de faits illicites, en utilisant le temps du présent alors que c'est complètement faux ;
- que l'enquête a été engagée à la suite d'une dénonciation anonyme qui a entraîné un contrôle de chevaux ;
- qu'en matière pénale, il est notamment nécessaire que la faute soit caractérisée mais que le Ministère de l'Intérieur fait fi de toute présomption d'innocence et que l'instruction pénale est partie sur de mauvaises bases puisque suite à la dénonciation, quatre chevaux ont été prélevés et qu'aucun n'était positif, qu'il n'y a notamment pas eu de mandat de dépôt, que son client n'a été entendu qu'une seule fois par le juge d'instruction, qu'il y a eu un contrôle de locaux, que certaines ordonnances ne sont pas parfaitement conformes aux règles de l'art, mais que cela arrive et qu'il ne sera pas condamné pénalement pour ça;
- à la question de M. Jean-Louis VALERIEN-PERRIN de savoir ce que risquait M. Michel CROMMER, il a indiqué que rien, répétant que la procédure est choquante et que cette compétence liée repose sur une décision du Ministère de l'Intérieur qui est peut-être complètement fausse, que si lesdits Commissaires suspendaient les autorisations de M. Michel CROMMER, il faudrait que cela soit à cause de faits illicites, ce qui n'est pas le cas;
- que si le juge d'instruction est débordé, le dossier de son client prendra du retard pendant cinq ans, qu'il aboutira à un nom lieu et que le Ministère aura demandé la suspension des autorisations sur des bases illicites et qu'une mise en examen aura eu lieu pour rien, avec des dommages collatéraux, qu'il s'agit donc d'une perte de temps, ce à quoi M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a rappelé les textes en vigueur en matière de demande de retrait d'autorisation en provenance du Ministère de l'Intérieur;
- qu'il se demande ce qu'il se passerait si France Galop ne suivait pas la décision du Ministère, qu'il faudrait en faire l'expérience car cette procédure est une parodie, tout en demandant de ne pas suivre la décision du Ministère car c'est comme cela que l'on change les choses, faisant observer que sur le plan pénal il y a rien, que le dossier est absolument vide, qu'il faut prendre des risques et que ce serait intéressant;

Attendu que les intéressés ont déclaré ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier ;

Vu le décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel ;

Vu les courriers susvisés ;

Vu le courrier en date du 11 avril 2019 adressé par M. Michel CROMMER au Président de France Galop remis en séance ;

\* \* \*

Attendu que le décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel dispose dans son article 12-II que : « Les Sociétés Mères (...) délivrent les autorisations de faire courir, d'entraîner, de monter et driver les chevaux de course (...). Ces autorisations ne peuvent être accordées qu'après un avis favorable du ministre de l'Intérieur émis au regard des risques de troubles à l'ordre public qu'elles sont susceptibles de créer » ; Attendu que les dispositions de ce même article 12-II précisent notamment que : « Elles (les autorisations) peuvent être retirées par la société mère concernée à l'issue d'une procédure contradictoire engagée de sa propre initiative ou à la demande du ministre de l'Intérieur. La société mère est tenue (...) de retirer l'autorisation si le ministre de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire. » ; Attendu qu'il ressort des éléments du dossier et de la réunion du jeudi 18 avril 2019, que les Commissaires de France Galop ont été saisis par un courrier du Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire reçu le 5 novembre 2018, sollicitant le retrait des autorisations délivrées à M. Michel CROMMER, puis par deux autres courriers maintenant cette demande à deux reprises ;

\* \* \*

Attendu qu'il y a lieu de rappeler que les Commissaires de France Galop sont, comme l'indiquent les textes susvisés, tenus de retirer les autorisations si le Ministère de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire ;

Que les Commissaires susvisés ont, tout au long de la présente procédure, adressé l'ensemble des éléments au Ministère et à M. Michel CROMMER, le Ministère ayant donc, grâce aux démarches et à la procédure mise en place, été destinataire de l'ensemble des arguments de M. Michel CROMMER;

Que le Ministère susvisé a souhaité maintenir sa demande de retrait d'autorisations de M. Michel CROMMER par courriers en date du 20 mars 2019 et du 2 avril 2019 ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, en application du décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel dans son article 12-II, et de la demande du Ministère de l'Intérieur, maintenue par courriers en date des 20 mars et 2 avril 2019, de :

- prendre acte des arguments communiqués par M. Michel CROMMER, et de lui confirmer qu'ils ont été transmis au Ministère de l'Intérieur suite aux démarches et à la procédure que les Commissaires de France Galop ont mis en place à la demande dudit Ministère ;
- de prendre acte du maintien de sa demande de retrait par le Ministère qui n'a pas apporté de nouvelle observation ou décision suite à sa demande en date du 29 octobre 2018, maintenue les 20 mars et 2 avril 2019 ;
- d'indiquer, en conséquence, à M. Michel CROMMER, que les Commissaires de France Galop, qui sont liés par la demande réitérée du Ministère de l'Intérieur sans pouvoir donner leur appréciation sur le fond du dossier, sont donc tenus, au vu des textes applicables, de lui retirer les autorisations lui ayant été délivrées en qualité de propriétaire, d'associé et de bailleur;

### **PAR CES MOTIFS:**

### Décident :

- de retirer, conformément à la demande du Ministère de l'Intérieur, les autorisations délivrées à M. Michel CROMMER en qualité de propriétaire, d'associé et de bailleur.

Boulogne, le 18 avril 2019 R. FOURNIER SARLOVÈZE – J.-L. VALÉRIEN-PERRIN – C. DU BREIL

# **Décisions**

# COMPIEGNE

0880 099

Mardi 9 avril 2019

Terrain TR SOUPLE

#### PRIX DE L'ILE DE RE 419 3196

3.800 m

1

3

4

6

7

8

(Steeple-Chase. - Handicap divisé) Deuxième épreuve

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium. soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

Références : 5 ans, +15 ; 6 ans et +, +17.

**321** <sup>1</sup> **Soldier's Queen**, h, b, 6 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Jani's Queen (King's Best USA), 711/2 k (701/2 k), ⊗, Denis Grandin (N Gauffenic), D Grandin

Elegante Du Chenet, f, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Orthence (Epervier Bleu GB), 72 k, Mme Magalen Bryant 2 (J Reveley), M Rolland (s)

**Dominicaine**, f, al, 6 ans, (AQ), par Nombre Premier (GB) et Teresa (Discover D'Auteuil), 66 k (63 k), Ecurie Centrale (D Brassil), FM Cottin (s)

- 324 <sup>2</sup> Elektra Post, f, gr, 5 ans, (AQ), par American Post GB et Quezac Du Boulay (Useful), 69 k (65 k), Pascal Priollet (M Viel),
- Abaya Du Mathan, h, b, 7 ans, par Al Namix et Swahilie Du Mathan (Turgeon USA), 72 k (69 k), Arnaud Chaille-Chaille (S Evin), A Chaille-Chaille
- Cuzco De Pinguily, h, al, 7 ans, par Turgeon USA et Rainbow Muhtatir (Muhtathir GB),  $70^{1/2}$  k,  $\otimes$ , Planque (s) (*J Charron*), J Planque (s)
- Vif Ardent, h, gr, 5 ans, par Network GER et Virgata (Turgeon USA), 71 k (67 k), Jacques Liscia (F Bayle), Butel & Beaunez (s)
- 346 2 Antiseptique, f, 9 ans, 65 k, T Lambrouin (A Merienne), J Merienne
- 242 <sup>3</sup> Essai Concluant, h, 5 ans, (AQ), 68 k (65 k), Mme I Pacault q (C Sagot), Mme I Pacault
- 25] 5 Diams Du Rivage, f, 6 ans, (SF), 71 k, J Bigot (A Gasnier), 10 J Bigot
  - Osso Bello, h, 11 ans, 70 k, P Van Der Linden (J Lebrun), XL Le Stang
- 251 7 Borago De Berce, h, 8 ans, 71 k, L Postic (T Beaurain), arr L Posti
- 291 2 Kami Kaze, h, 8 ans, 71 k, GC Rudolf (M Farcinade), GC Rudolf

13 partants ; 14 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 145 €

Certf. vétérinaire : Trust The Captain.

2,5 long, 1,5 long, 1/2 long, 2,5 long, 1,5 long, 2 long, 3,5 long, 3 long, 10

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

## Primes aux éleveurs :

- 3 780 € Suc. Michel Henochsberg.
- 1 848 € Mlle Marie-Laure Besnouin
- 1 092 € Francois-Marie Cottin. 756 € Pascal Priollet.
- 420 € Jean-Marie Baradeau 294 € Mme Marie-Line Robert
- 210 € Ecurie Haras des Marais

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu en ses explications le jockey David BRASSIL sur la performance de la jument DOMINICAINE, arrivée 3ème et notamment sur l'attitude dudit jockey durant tout le parcours. Les Commissaires ont également appelé l'entraîneur Francois-Marie COTTIN, afin de l'entendre en ses explications sur les consignes qu'il avait données au jockey David BRASSIL, mais ce dernier ne n'est pas présenté auprès des Commissaires malgré plusieurs appels sur l'hippodrome et téléphoniques

Le jockey a déclaré qu'il avait pour consignes de monter ladite jument à l'arrière du peloton car cette dernière est allante et a été montée de cette façon lors de ses dernières sorties, raisons pour lesquelles il s'était élancé à plusieurs longueurs du peloton et qu'il avait demandé à la pouliche d'accélérer après le saut de la dernière haie

Les Commissaires ont enregistré ces explications et n'étant pas satisfaits par ces dernières, ont sanctionné le jockey David BRASSIL par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir, par son choix de monte inopportun, empêché d'apprécier les capacités réelles de la jument DOMINICAINE et ont transmis le dossier aux Commissaires de France Galop en application des dispositions de l'article 163 du Code des Courses au

Les Commissaires de France Galop, agissant sur transmission du dossier par les Commissaires de courses au visa des articles 211 et 213 du Code de Courses au Galop concernant les capacités réelles de la jument DOMINICAINE;

Les Commissaires de France Galop agissant en qualité de juges d'appel, conformément aux dispositions des articles 218, 231, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop :

Saisis d'un courrier du jockey David BRASSIL par lequel il interjette appel contre la décision prise par les Commissaires de courses de le sanctionner par une interdiction de monter d'une durée de 8 jours ;

Après avoir dûment appelé l'ECURIE CENTRALE, représentée par M. François-Marie COTTIN, la société d'entraînement François-Marie COTTIN, représentée par M. François-Marie COTTIN et M. David BRASSIL respectivement propriétaire, entraîneur et jockey de la jument DOMINICAINE à se présenter à la réunion fixée le jeudi 18 avril 2019 pour l'examen contradictoire du dossier

Après avoir visionné les différentes vues du film de contrôle ainsi que les films de plusieurs autres parcours de ladite jument, examiné le procès-verbal de la course, et pris connaissance des explications écrites fournies par le jockey David BRASSIL et entendu ledit jockey et ledit entraîneur en leurs explications orales, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité qui n'a pas été utilisée ;

Vu les éléments du dossier

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Jean-Louis VALERIEN-PERRIN

Attendu que l'appel du jockey David BRASSIL est recevable sur la forme ; Sur le fond :

Vu le courrier adressé par le jockey David BRASSIL le 12 avril 2019, mentionnant notamment

- qu'il souhaite interjeter appel de la décision lui ayant infligé 8 jours d'interdiction de monter;
- qu'il trouve que les sanctions sont très sévères et qu'en aucun cas il n'a délibérément empêché sa partenaire d'avancer dans la dernière ligne droite, qu'au contraire, il a donné plus de rênes pour qu'elle puisse allonger ses foulées
- qu'après la dernière haie, il lui a demandé d'avancer plus mais qu'il a senti qu'elle n'avait plus de vitesse même lorsqu'il l'a sollicitée avec la cravache ;
- que s'il avait avancé plus tôt, il ne pense pas qu'il aurait assuré la 3ème place
- que c'est une pouliche très délicate le matin et qu'il ne l'a jamais montée en course mais qu'il a bien regardé ses courses précédentes et qu'elle a toujours été montée derrière, seule ;
- que lorsqu'elle était montée près des autres chevaux, elle tirait trop et ne finissait pas ses courses :
- qu'elle faisait aussi une rentrée de plus de 160 jours ;
- Attendu que l'entraîneur François-Marie COTTIN a déclaré en séance : que DOMINICAINE est une jument très délicate munie d'une embouchure
- très spécifique ;
- que ses meilleures performances ont été rendues en étant montée derrière le peloton, assez loin - qu'il estime que le jockey David BRASSIL a, au contraire, monté une très
- bonne course que le 12 janvier 2018 à PAU, le film montre à quel point on peut ne plus "
- être maître à bord " sur cette jument notamment quand elle a un cheval derrière elle :
- que DOMINICAINE peut partir à fond et faire un peu n'importe quoi ;
- que sincèrement elle est très spéciale
- que lorsqu'une femme jockey l'a montée à PAU, elle s'est emballée et a dépassé tout le monde et que cela s'est mal terminé
- qu'elle a vraiment besoin d'être montée ainsi pour pouvoir prétendre bien
- qu'elle est très généreuse et qu'en revanche quand elle cède, elle ne peut plus se livrer et qu'il est franchement inutile de la taper avec une cravache car elle donne ce qu'elle a, mais que lorsqu'elle ne peut plus, c'est fini ;

- qu'il voudrait ajouter pour que les choses soient claires qu'il n'a pas voulu ne pas être entendu par les Commissaires de courses sur place mais qu'il est parti dix minutes après la course et qu'il n'a pas entendu qu'il était appelé pour s'exprimer ;
- qu'il a mal compris cette décision, la sanction de son seul jockey, tout en transmettant le dossier et qu'il estime avoir vu une belle monte ;

Attendu que le jockey David BRASSIL a déclaré en séance :

- qu'il a voulu garder la jument dans le calme tout le parcours ayant analysé ses nombreux parcours précédents et qu'il la découvrait;
   qu'il faut la garder dans le calme et qu'il avait réussi " à l'avoir bien et
- détendue
- qu'il lui a fait comprendre qu'il fallait avancer dans le dernier tournant et qu'il a même été surpris de ses ressources, tout en la gardant bien calme et
- qu'il l'a gardée bien cadencée pour essayer de faire au mieux de cette manière :
- qu'il avait bien vu plusieurs de ses courses notamment une course avec Mickael DELMARES qui s'était approché un peu trop tôt et qu'elle avait complètement cédé ensuite
- qu'il a voulu la monter au mieux au regard de " ses manières " lors de ses derniers parcours :

Attendu que Mme Christine du BREIL a demandé audit jockey s'il s'était exprimé clairement auprès des Commissaires de courses en leur rappelant la façon dont il faut monter cette jument et en leur détaillant les ordres reçus avant la course :

Attendu que le jockey David BRASSIL lui a répondu qu'il avait en effet expliqué qu'il avait vu ses courses et qu'il fallait la monter ainsi

Attendu que M. Jean-Louis VALERIEN-PERRIN a demandé audit jockey de

Attendu que le jockey David BRASSIL a indiqué que cette jument se livre beaucoup et que la solliciter avec une cravache n'a pas d'intérêt car elle donne ce qu'elle a et une fois qu'elle cède, la cravache ne lui apporte rien, ajoutant qu'elle n'a pas réagi à son premier usage et qu'il lui a semblé malvenu de la taper inutilement ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir de plus à déclarer suite

à une question du Président en ce sens ; Vu les articles 162, 163, et 164 du Code des Courses au Galop ;

1/ Sur le parcours de la jument DOMINICAINE et sur l'analyse de ses parcours précédents :

Attendu que la jument DOMINICAINE a été montée en queue de peloton, à distance du dernier, pendant la quasi-totalité de la course ; Qu'elle a ensuite produit d'elle-même un effort en se faufilant au milieu de

ses concurrents, notamment parmi ceux qui cédaient depuis l'entrée du dernier tournant

Attendu que la jument DOMINICAINE avait été légèrement gênée par la trajectoire du hongre ESSAI CONCLUANT après le saut de l'avant dernier obstacle, celui-ci s'étant déporté devant elle, le jockey David BRASSIL la gardant ensuite bien équilibrée sur une trajectoire rectiligne pour aller sauter le dernier obstacle à sa main :

Attendu que la jument DOMINICAINE, avait ainsi, en progressant " sous la main de son jockey " tout au long de la ligne d'arrivée, réussi à se retrouver dans le groupe de tête, sautant le dernier obstacle en 6ème position, son jockey continuant à la faire progresser après ledit saut notamment en la sollicitant avec son corps

Attendu que la jument DOMINICAINE, après avoir reçu deux coups de cravache, s'était finalement classée 3ème au passage du poteau d'arrivée, étant devancée de manière indiscutable par les deux concurrents progressant plus facilement qu'elle à l'extérieur de la piste, étant précisé que la jument DOMINICAINE avait cédé pour finir, risquant même de perdre la 3ème place aux abords du poteau, mais ayant été suffisamment soutenue iusqu'à la fin :

Attendu que le film de contrôle mais surtout l'analyse de plusieurs films des parcours de ladite jument permettent de constater qu'elle a pour habitude d'être montée en dernière position et parfois même à quelques longueurs du peloton:

Attendu, en effet, qu'en dehors d'anciens parcours à PAU mentionnés par le jockey David BRASSIL et l'entraîneur François-Marie COTTIN et de sa course du 4 juin 2018 à AUTEUIL à l'occasion de laquelle elle a " pris son mors ", " s'échappant " et faisant la course en tête plusieurs longueurs devant son premier concurrent avant de complètement céder pour finir, ladite jument est toujours montée en net retrait de la tête du peloton ;

Qu'elle a pour habitude de fournir des efforts " sur la main " de ses jockeys et qu'elle ne fait pas l'objet de nombreuses sollicitations au moyen de la cravache lors de ses courses ;

Que la jument DOMINICAINE n'a effectivement été que très rarement sollicitée au moyen de la cravache lors de ses derniers parcours et, que lorsque cela a été le cas, seulement à une ou deux reprises, ladite jument a eu tendance à céder pour finir ses courses et à ne pas réellement réagir à l'usage de la cravache ;

Attendu que le film de la course du 9 avril 2019 s'inscrit dans la lignée des performances précédentes de cette jument et que le jockey David BRASSIL, qui la montait pour la première fois, l'a montée de la même manière que le jockey qui lui est associé habituellement;

Attendu que la ligne d'arrivée de la jument démontre qu'elle a progressé d'elle-même " sur la main " de son jockey, se portant dans la tête du peloton à environ 250 mètres du poteau, avant de manifestement faiblir aux abords du poteau, alors que son jockey la soutenait de manière comparable à ses autres courses et qu'elle ne donnait pas l'impression de pouvoir fournir une nouvelle accélération pour obtenir la 2ème ou la 1ère place, celle-ci conservant la 3ème place de justesse en étant accompagnée par son jockey

Attendu qu'il est donc possible, notamment au regard de l'analyse de ses courses depuis début 2018, d'apprécier la performance de cette jument et sa valeur handicap, et qu'il n'y donc pas lieu de prendre de sanction à son encontre, ni à l'encontre de son propriétaire et de son entraîneur ;

2/ Sur la sanction du jockey David BRASSIL, objet d'un appel recevable :

Attendu que le jockey David BRASSIL a interjeté appel de l'interdiction de monter d'une durée de 8 jours lui ayant été infligée au moyen d'un courrier d'appel recevable

Attendu que les éléments du film de contrôle mais surtout l'analyse de nombreux parcours de ladite jument telle que décrits ci-dessus ne permettent pas de caractériser que le jockey David BRASSIL a monté la jument DOMINICAINE à l'inverse de ses intérêts et de l'intérêt des parieurs, celui-ci privilégiant la tactique de courses habituellement utilisée la concernant et parvenant à se classer 3ème de cette manière, ce qui apparaît une performance conforme aux possibilités de la jument ce jour-là ;

Attendu qu'il n'y a donc pas lieu au vu de tout ce qui précède de maintenir l'interdiction de monter prononcée à l'encontre du jockey David BRASSIL par les Commissaires de courses, l'ensemble des éléments ayant pu être analysé en séance permettant de ne pas retenir de faute le concernant ; PAR CES MOTIFS

#### Décident

- de déclarer l'appel du jockey David BRASSIL recevable ;

- d'infirmer la décision des Commissaires de courses en ce qu'elle a infligé audit jockey une interdiction de monter d'une durée de 8 jours ;
- de classer ce dossier sans suite.

Boulogne, le 18 avril 2019

R. FOURNIER SARLOVEZE - J.-L. VALERIEN-PERRIN - C. DU BREIL

#### PRIX SACCAGEUR **421** 3195

3.850 m

(Steeple-Chase, - Handicap)

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans.

La référence applicable dans ce handicap sera + 12

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Référence: +12.

- 322 <sup>6</sup> Lee D'Anjou, f, b, 4 ans, par Della Francesca USA et Perceverense (Arvico), 64 k, Patrice Lenogue (A Merienne),
- Pariso, h, b, 4 ans, par Balko et Parisienne USA (Good And Tough USA), 70 k, Rene Tabart (P Moreau), F Nicolle
- Filmoitout, h, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Revathou [Fragrant Mix (IRE)], 69 k, Olivier Trinquet (B Meme), S Dehez (s)
- 96 4 Uniketat, h, bf, 4 ans, par Vision D'Etat et Ahombros (Mansonnien), 71 k, Jacques Detre (J Plouganou), H Lageneste (s)
- 322 4 Fantasia Du Rock, f, bf, 4 ans, par Kingsalsa USA et Ebene Rock [Lost World (IRE)], 69 k, Jean-Louis Quiniou (W Denuault), D Cottin (s)
- 280 2 Montepertuso, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Amalfitana (Pistolet Bleu IRE), 68 k, Andre Incurvaja (J Tabary), P Lenogue
- 322 7 Blue Crystal, h, b, 4 ans, par Blue Bresil et Crystale De France [Northern Crystal (GB)], 65 k (651/2 k), Mlle Carole Boisdron (*J Charron*), P Leblanc
- **314** Fanon Du Breuil, f, 4 ans, 68 k, Scea des Collines (A Orain), E Riou
- 339 3 Burrows Meadow, f, 4 ans, 66 k, C Trecco (N Gauffenic), D Windrif

9 partants ; 19 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 593 €

4 long, 9 long, encolure, 4,5 long, 2 long, 2 long.

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs :

3 780  $\in$  Mme Francette Leloup, Jean-Claude Biais, Sebastien Pointeau. 1 848 € Rene Tabart.

1 092 € E.a.r.I. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.

756 € Jean Contou-Carrere, Yves Broca. 420 € Jean Lanusse-Cazale.

294 € Frederic Bianco.

210 € Mlle Carole Boisdron.

Temps total: 06'29"39

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du jockey Nicolas GAUFFENIC (BURROWS MEADOW) survenue à l'entrée du dernier tournant. Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Nicolas

GAUFFENIC, qui a notamment déclaré que le jockey Alexandre ORAIN s'était rapproché de la corde et ne lui avait plus laissé de marge pour laisser galoper sa pouliche, et du jockey Alexandre ORAIN (FANON DU BREUIL), arrivé 8ème, les Commissaires ont distancé la pouliche FANON DU BREUIL de la 8ème place considérant qu'en se rapprochant de la lice intérieure, le jockey Alexandre ORAIN avait été responsable de la chute du jockey Nicolas GAUFFENIC

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le comportement fautif du jockey Alexandre ORAIN par une interdiction de monter pour une durée de

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop

Saisis d'un courrier du jockey Alexandre ORAIN par lequel il interjette appel

de la décision des Commissaires de courses de l'avoir sanctionné ; Après avoir dûment appelé les jockeys Alexandre ORAIN et Nicolas GAUFFENIC et MM. René TABARD, François NICOLLE et Paul MOREAU, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey du hongre PARISO, à se présenter à la réunion fixée le 16 avril 2019 et constaté la non présentation

des intéressés à l'exception du jockey Alexandre ORAIN assisté du représentant de l'Association des jockeys

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, les vues du film de contrôle, pris connaissance des explications écrites fournies par les jockeys Alexandre ORAIN et Nicolas GAUFFENIC et entendu le jockey Alexandre ORAIN et le représentant de l'Association des jockeys en leurs explications, étant observé qu'il leur a été proposé de signer les retranscriptions écrites de leurs déclarations orales, possibilité qui n'a pas été utilisée ; Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Hervé d'ARMAILLE ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme

Sur le fond

Vul le courrier recommandé du jockey Alexandre ORAIN reçu le 15 avril 2019 dont la date d'envoi est le 12 avril 2019, mentionnant notamment qu'après analyse et visionnage du film, il estime que la sanction qui lui a été infligée est injuste et qu'il en conteste le bien-fondé ;

Vu les explications écrites du jockey Nicolas GAUFFENIC mentionnant notamment:

- que lors de cette course et au moment des faits, sa jument était positionnée entre deux autres " montures ": une à sa gauche " à la corde " et l'autre à sa droite, celle de M. Alexandre ORAIN;
- que le jockey Alexandre ORAIN s'est déporté vers lui sans prendre en compte sa présence ni le fait qu'il lui était impossible de se décaler vers sa gauche, que ledit jockey l'a serré, ce qui a entraîné le contact entre leurs deux chevaux et provoqué sa chute :

Attendu que le jockey Alexandre ORAIN a déclaré en séance

- qu'il a décidé de suivre le jockey Jonathan PLOUGANOU qui lui paraissait être la bonne "roue" dans cette course; - que son partenaire a des ressources et que ses concurrents Paul MOREAU
- et Nicolas GAUFFENIC quant à eux sollicitent leurs chevaux
- que le jockey Paul MOREAU progresse à la droite du jockey Nicolas GAUFFENIC puis décide de se positionner à son intérieur après le saut du bull finch :
- que le jockey Nicolas GAUFFENIC regarde le jockey Paul MOREAU et lui laisse la place de s'insérer
- qu'il reste quant à lui parfaitement à sa place en 3ème épaisseur ce qui est visible avant et après l'incident

Attendu que le représentant de l'Association des jockeys a déclaré en

- que la vue intérieure est intéressante notamment l'arrêt sur image permettant de bien voir la position d'Alexandre ORAIN par rapport au concurrent en rose qui le précède ;
- que selon lui c'est un fait de course et qu'il est très difficile de caractériser un fautif
- que le jockey Nicolas GAUFFENIC est tout de même surpris de l'insertion du jockey Paul MOREAU à la corde ;
- que le jockey Nicolas GAUFFENIC exagère dans sa description du film car il est très difficile de nommer un fautif et d'affirmer qu'Alexandre ORAIN a "bouaé '
- qu'il n'y a pas de faute claire et établie ;
- que le jockey Nicolas GAUFFENIC s'écarte en raison de ce qui se passe à la corde, le jockey Paul MOREAU ayant lui-même eu tendance à s'écarter de la corde vers la droite emmenant Nicolas GAUFFENIC avec lui :
- qu'il est possible d'imaginer qu'Alexandre ORAIN se rabat mais que cela reste vraiment une totale hypothèse sans que cela soit avéré au vu des mouvements de Paul MOREAU et Nicolas GAUFFENIC vers lui dans un premier temps
- qu'on ne sait pas trop " qui touche qui " et que l'examen vétérinaire n'a pas révélé de blessure de la jument ;
- qu'on remarque davantage le jockey Nicolas GAUFFENIC en train de faire son possible pour "sauver" le concurrent à l'intérieur qu'autre chose de son point de vue ;

Attendu que M. Hervé d'ARMAILLE a demandé au jockey Alexandre ORAIN s'il n'avait pas le sentiment de s'être un peu décalé du dos du jockey Jonathan PLOUGANOU, ledit jockey estimant que "peut-être un peu qu'il est vraiment sur sa ligne en troisième épaisseur; Attendu que le jockey Alexandre ORAIN a indiqué que le film permet de bien

voir que le jockey Paul MOREAU s'est écarté de la lice lui-même entraînant un mouvement du jockey Nicolas GAUFFENIC vers la droite et qu'il ne voit pas en quoi il a adopté un comportement fautif, ajoutant que le cheval du jockey Nicolas GAUFFENIC était peut-être un peu fatiqué ce qui a pu jouer ; Attendu que le représentant de l'Association des jockeys a souhaité conclure en indiquant qu'il n'est pas convaincu qu'il fallait trouver un fautif au vu du film non éloquent et de l'incident objectivement difficile à décrypter ; Attendu que les intéressés ont indiqué qu'ils n'avaient rien à ajouter suite à

une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les dispositions de l'article 166 du Code des Courses au Galop

Attendu qu'en abordant le dernier tournant, la pouliche FANON DU BREUIL progressait en troisième épaisseur, avec à son intérieur la pouliche BURROWS MEADOW et le hongre PARISO, les trois concurrents étant en queue de peloton

Attendu que l'examen de toutes les vues du film de contrôle relatives à l'incident permettent de constater que dans la configuration du tournant en cause, la pouliche BURROWS MEADOW, qui était engagée entre ses deux concurrents, n'avait plus disposé d'un espace suffisant pour évoluer en toute sécurité :

Qu'il est caractérisé que la pouliche avait manqué d'espace et avait été déséquilibrée, faisant chuter le jockey Nicolas GAUFFENIC ;

Attendu que la vue de dos notamment permet de constater que la pouliche FANON DU BREUIL avait progressé en paraissant dépasser par son extérieur la pouliche BURROWS MEADOW et que le hongre PARISO avait pour sa part tenté de progresser entre la corde et la pouliche BURROWS MEADOW, en y étant infiltré par le jockey Paul MOREAU avant l'incident ;

Attendu que l'examen des vues du film de contrôle ne permet cependant pas de caractériser de manière suffisamment manifeste et certaine ce qu'indique le jockey tombé à savoir que c'est la pouliche FANON DU BREUIL qui avait été à l'origine de sa chute, ledit examen ne permettant pas de mettre suffisamment clairement en évidence une faute avérée de l'un des jockeys, ni de décrire correctement une telle faute

Attendu qu'il y a donc lieu, dans ces conditions, au vu de la position des différents concurrents dans ledit tournant et de la difficulté à caractériser de manière certaine les rôles et les partages de responsabilités dans l'incident en cause, d'infirmer la décision des Commissaires de courses en ce qu'ils ont sanctionné le jockey Alexandre ORAIN par une interdiction de monter d'une durée de 15 jours

Attendu qu'il y a lieu, à toutes fins utiles, de préciser que l'entourage de la pouliche FANON DU BREUIL n'a pas interjeté appel de son distancement mais que la rédaction de l'article 166 du Code des Courses au Galop implique de rétablir la pouliche à la 8ème place, son jockey n'ayant pas été jugé fautif de la chute

PAR CES MOTIFS:

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Alexandre ORAIN ;
- d'infirmer la décision des Commissaires de courses en ce qu'ils ont sanctionné le jockey Alexandre ORAIN par une interdiction de monter d'une durée de 15 jours :
- de rétablir la pouliche FANON DU BREUIL à la 8ème place du Prix SACCAGEUR couru sur l'hippodrome de COMPIEGNE le 9 avril 2019 ; Le classement est en conséquence le suivant

1ère : LEE D'ANJOU ; 2ème : PARISO ; 3ème : FILMOITOUT ; 4ème : UNIKETAT ; 5ème : FANTASIA DU ROCK ; 6ème : MONTEPERTUSO ; 7ème : BLUE CRYSTAL ; 8ème : FANON DU BREUIL.

Boulogne, le 16 avril 2019

R. FOURNIER SARLOVEZE - H. D'ARMAILLE - N. LANDON

# Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

3.900 m

1

4

8

# **AUTEUIL**

0006101

Jeudi 11 avril 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Hervé d'ARMAILLE - Dominique Le BARON-DUTACQ - Alain PAGES -Stéphanie DABURON

**PRIX ROSE OR NO** 425 56

(Haies. - Handicap divisé) Première épreuve

**100 000** € (45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, avant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Références : 5 ans. + 6 : 6 ans et +. + 8.

- 255 2 Beaute Promise, f. b. 6 ans. par Great Pretender IRE et Coeur De Valse (Anabaa Me), 66 k, ⊗, Mme Gerard Aoudai (P Dubourg), A Chaille-Chaille
- **358** ¹ **Intrinseque**, h, b, 7 ans, par Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 67 k, ⊗, Ecurie Azur Racing 2 (B Berenguer), Y Fertillet (s)
- 169 Hell's Queen, f, b, 6 ans, par Gentlewave (IRE) et Queen Margot (Muhtathir GB), 66 k, Xavier Kepa (R Schmidlin), FM Cottin (s)
- 255 <sup>3</sup> Yellow Field, h, b, 6 ans, par Yellowstone IRE et Chica Field (Sanglamore USA), 65 k, Mme Lynne Maclennan (*A Merienne*),
- 29 2 Zarisk, h, bf, 5 ans, par No Risk At All et Zanatiya (Sinndar IRE), 65 k, Ecurie Centrale (D Ubeda), FM Cottin (s)
- **Jimmy De Lille**, h, bf, 5 ans, par Linda's Lad (GB) et Fol' Allegria USA (Giant's Causeway USA), 65 k, Frederic Bianco (*L Philipperon*), M Rolland (s)
- Le Meteque, h, bf, 6 ans, par Early March GB et Danser Sur La Lune (Dano Mast GB), 63 k, Clement Machado (D Brassil), FM Cottin (s)
- 255 5 Eniocanto, h, 5 ans, (AQ), 65 k, Passion Racing Club (J Claudic), Butel & Beaunez (s)
- Papille D'Or (GB), h, 7 ans, 66 k, M Le Breton (J Charron), 9
- 255 4 Myboy, h, 6 ans, 65 k, Ecurie R.e. (C Couillaud), PJ Fertillet 10
- 255 Pagomix, h, 8 ans, 68 k, G Travers (A Coupu), Y Fertillet (s)
- 255 7 Tom Mix, h, 9 ans, 68 k, Mme G Sandor (B Meme), Y Fouin (s)
- 255 Futbolisto, h, 6 ans, 69 k, J Seror (F de Giles), M Seror (s)
- Normandy Invasion, h, 6 ans, 68 k, A lcard (M Delage), 255 PJ Fertillet
- $\textbf{Victor Harbor}, \, \text{h, 8 ans, 67 k,} \, \otimes, \, \text{H de la Brosse} \, \textit{(A de Chitray)},$ 255 Y Fertillet (s) Le Chateau, h, 10 ans, 73 k, Mme B Re-Scandella arr
- (E Chazelle), C Scandella 273 Desaguadero, h, 5 ans, 65 k, D Huyck (A Gasnier), arr

```
259 Ultranet, h, 11 ans, (AQ), 64 k, GIL Chaignon (T Henderson),
     GIL Chaignon
```

18 partants ; 67 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 4 632 €

Eng. sup. : Tom Mix

Chev. élim. : Joffretou, Dame Wal, Fairly Crick. Chev. retir.: Princess Chasca, Redwillow Imperial.

1,5 long, courte tête, courte tête, 2 long, 1/2 long 3/4, 2 long, 3/4 long, 1 long

1/4, 1 long 1/4.

45 000 € - 22 000 € - 13 000 € - 9 000 € - 5 000 € - 3 500 € - 2 500 €

Primes aux éleveurs :

6 750 € Mme Gerard Aoudai.

3 300 € Boutin (s).

1 950 € Mile Kerry Ann Kepa, Mile Auregann Kepa.

1 350 € Mlle Nathalie Paysan, Mlle Carine Romarie, Jeremie Bossert.

750 € Scpa Fertilia.

525 € Frederic Bianco.

375 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.

Temps total: 04'40"95

Le jockey Thomas BEAURAIN étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre VICTOR HARBOR par le jockey Alain de CHITRAY. A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Baptiste MEME, Johnny CHARRON et David BRASSIL sur un incident survenu dans le dernier tournant. De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que le hongre LE METEQUE avait été légèrement mis en difficulté suite à un mouvement concomitant de plusieurs concurrents sans que le mouvement constaté ait eu une incidence sur le résultat de la course.

#### **PRIX DE SAUMUR** 426 62

(Steeple-Chase)

4.400 m

3

5

7

**52 000** € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, à Auteuil, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. Poids : 5 ans, 66 k. 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 298 <sup>4</sup> Alex De Larredya, h, b, 9 ans, (AQ), par Crillon et Kin D'Estruval (Panoramic GB), 68 k, Simon Munir *(T Chevillard)*, 1 F Nicolle
- Song And Whisper (IRE), h, al, 9 ans, par Peintre Celebre USA et Simay TUR (Down The Flag USA), 68 k, Fabrice Coleman (B Lestrade), G Macaire (s)
  - Saint Pistol, h, b, 11 ans, par Saint Des Saints et Miss Pistol (Pistolet Bleu IRE), 68 k (64 k), Mme Patrick Papot (M Viel),
- 294 2 Starkhov, h, b, 6 ans, par Sholokhov IRE et Free Sky (Ungaro GER), 72 k (70 k), Jacques Bisson (Mlle N Desoutter), G Macaire (s)
  - De Nous Quatre, h, gr, 6 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Nutz (Turgeon USA), 68 k, Mlle Sophie-Charlotte Carrie (A de Chitray), M Mescam
- 271 Beryl Baie, h, 8 ans, 70 k, S Huteau (C Couillaud), PJ Fertillet
- 286 Lord Des Sigales, h, 6 ans, 71 k, S Verda (P Blot), S Verda Mam'zelle Nitouche, f, 6 ans, 68 k, F Bedanne (A Desvaux),
- Ahelia, f, 9 ans, 69 k, R Petit (R Le Stang), XL Le Stang
- arr Drole D'Histoire, f, 6 ans, (AQ), 66 k, Mme K Perreau arr (M Farcinade), J Bertran de Balanda (s)

10 partants ; 32 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 1 071 € 1,5 long, 1/2 long 3/4, 1 long 1/4, 1 long, 9 long, loin, 6 long. 24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Mme Chantal Terrenegre-Laval, Jean-Luc Laval, Maurice Alexis Letchimy.

741 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes 351 € Mme Dorothee Saliou, Mme Jocelyne Ventrou.

Temps total: 05'42"40

Le jockey Thomas BEAURAIN étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DE NOUS QUATRE par le jockey Alain de CHITRAY.

#### PRIX DE RORFI Y 427 58

3.500 m

1

3

tbé

(Haies. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en courses de haies portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

339 <sup>4</sup> Explorers, h, gr, 4 ans, par Montmartre et Evitta [Le Triton (USA)], 73 k (69 k), (19.000),  $\otimes$ , Mme Magalen Bryant (R Mayeur), Y Fouin (s)

282 3 Via Appia, f, b, 4 ans, par Amico Fritz GER et Via Carolina (Xaar GB), 66 k (63 k), (9.000),  $\otimes$ , Hubert De Waele (M Lefebvre), P Lenogue

Espoir Secret, h, gr, 4 ans, par Secret Singer et Polka Valtat (Dom Alco), 71 k (67 k), (15.000), Butel & Beaunez (s) (F Bayle), Butel & Beaunez (s)

266 <sup>2</sup> Always Mist, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Skellig Mist (Sleeping Car), 71 k, (15.000), Ecurie Anjou Passion (A Merienne), J Marion (s)

Sault, m, bf, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Sarrola (My Risk), 73 k (69 k), (19.000),  $\otimes$ , MIle Brunehilde Hermange (M Viel), L Viel (s)

365 5 Davanti San Guido, h, 4 ans, 70 k, (13.000), H Hayoun (M Farcinade), P Adda (s)

Miss Sy, f, 4 ans, 66 k (63 k), (9.000), S Dehez (s) (M Berto), S Dehez (s)

Fast Game, f, 4 ans, 72 k (69 k), (21.000),  $\otimes$ , D Huyck 252 arr (N.W O'Driscoll), PJ Fertillet

Amiral Magic, h, 4 ans, 69 k, (11.000), A Duboe (D Ubeda), 364 arr M Rolland (s

Susan La Belle, f, 4 ans, 68 k (67 k), (13.000), S Goldmann arr (B Meme), M Seror (s)

Chopemoi, f, 4 ans, 67 k, (11.000), PJ Fertillet (C Couillaud), P.J Fertillet

Sainte D'Authie, f, 4 ans, 67 k (64 k), (11.000), ⊗, X Kepa (J Tabary), FM Cottin (s)

Hera Of The Glade, f, 4 ans, 67 k, (11.000), PR Nicolas 222 arr (D Ulinski), E Caroux

Favorite Du Seuil, f, 4 ans, 68 k, (13.000), Mme M Boudot (J Claudic), H Merienne

14 partants ; 32 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 466 €

Certf. vétérinaire : Sassari.

9 long, 1 long, 5 long, 15 long, encolure, loin.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Mme Emmanuelle Haye, Guy Cherel.

828 € Gestut Eulenberger Hof.

483 € Jean-Charles Pallot.

327 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt, Mme David Thomlinson.

155 € Earl Haras de Nonant Le Pin.

Explorers, réclamé 22.612.00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'20"11

La pouliche SASSARI a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires. A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Christopher COUILLAUD, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

#### **PRIX RENE COUETIL 428** 61

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

3.500 m

**50 000** € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 24.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeplechases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

**347** <sup>1</sup> **Frero Banbou**, h, b, 4 ans, (AQ), par Apsis GB et Lady Banbou (Useful), 68 k, Mme Evelyne Banchereau *(C Lefebvre)*, GAB Leenders (s)

**301** <sup>3</sup> **Forland**, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Septland (Agent Bleu), 68 k, Jacques Detre (*A Zuliani*), F Nicolle

301 <sup>2</sup> Furax, h, gr, 4 ans, (AQ), par Martaline GB et Veleha (Saint Des Saints), 71 k, Mme Magalen Bryant (*J Reveley*), PH Peltier 3

281 <sup>3</sup> Fantomas Arzembouy, h, b, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et Vrille D'Arzembouy (Lavirco GER), 69 k, Denuault (s) (*P Blot*), G Denuault (s)

Francais De Coeur, h, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Gleep Will (Cadoudal), 67 k, Haras de Saint-Voir (G Re), D Cottin (s)

301 5 Festina Du Lys, f, 4 ans, (AQ), 68 k, Mme C Babin Guillochon (T Henderson). JL Guillochon

Furie D'Alnay, f, 4 ans, (AQ), 66 k (63 k), Ecurie Centrale (D Brassil), FM Cottin (s)

7 partants ; 25 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 795 €

3,5 long, 3,5 long, encolure, 30 long.

24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Mme Evelyne Banchereau.

1 800 € Thierry Cypres. 1 050 € Pierre de Maleissye Melun.

712 € Mme Valerie Nicolle

337 € Haras de Saint-Voir, Michel-Jacques Rivaillon.

Le jockey Thomas BEAURAIN étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche FESTINA DU LYS par le jockey Thomas HENDERSON.

#### **PRIX OTEUIL SF 429** 57

3.500 m

5

(Haies. - Autres Que de Pur Sang) **45 000** € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, ni reçu en courses de haies, une allocation de 12.000, ni reçu d'allocation en steeple-chase. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes recues en courses de haies (victoires et places) :1 k, par

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

260 4 Fabulous Dragoness, f, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Nathalie Blue (Epervier Bleu GB), 66 k, Mme Magalen Bryant (G Re), Y Fouin (s)

Fidelio Vallis, h, b, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Quora Vallis (Mansonnien), 67 k (63 k), Mme Andre-Noel Dutertre (M Viel), L Viel (s)

**279** <sup>5</sup> **Faipassi**, f, gr, 4 ans, (AQ), par Balko et Mirta (Perrault GB), 69 k, Ecurie Audoy Christian (*J Reveley*), T Lemer

Filovent, h, ab, 4 ans, (AQ), par Nom De D'La et Maciga (Gunboat Diplomacy), 67 k (66 k), Marc Trinquet (B Meme),

Fou Delice, h, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Gladice (Cadoudal), 70 k (67 k), Franck Deliberos (B Dubourg), F Nicolle Fort De L'Ocean, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Lord Daresbury (A de

Chitray), E Clayeux (s) 104 <sup>2</sup> Feu Follet Sivola, h, 4 ans, (AQ), 69 k (66 k), Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s)

Fall Burg, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Cerdeval (A Poirier), A Couetil (s)

243 4 Fonzi Conti, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Patrick Joubert (F de Giles), E Clayeux (s)

Fafesfur, h, 4 ans, (AQ), 67 k, C Plisson (E Bureller), C Plisson

260 3 Fhilirelle, f, 4 ans, (AQ), 67 k, JP Schaller (J Charron), J Planque (s)

11 partants ; 31 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 864 €

12 long, 4,5 long, 3/4 long, courte encolure, 4,5 long, 3 long, 15 long, 3 long. 21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Mme Magalen Bryant, Denis Baer, David Georges Powell.

1 620 € Andre-Noel Dutertre.

945 € Haras de la Rousseliere Scea

641 € E.a.r.I. Tringuet, Olivier Tringuet, Marc Tringuet.

303 € Franck Deliberos.

(L.)

Le jockey Thomas BEAURAIN étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche FAIPASSI par le jockey James REVELEY.

#### PRIX PHILIPPE MENAGER 430 60 (Steeple-Chase)

4.400 m

arr

**80 000** € (38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas reçu 65.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 10.000 cette année et par 22.000 l'année dernière.

258 <sup>1</sup> Figuero, h, bf, 4 ans, (AQ), par Yeats IRE et Annaland (Saint Des Saints), 68 k, Jacques Detre (*A Zuliani*), F Nicolle

336 5 Fantastic Sivola, h, b, 4 ans, par Noroit GER et Ker Llinka (Snurge IRE), 69 k, Gilles Trapenard (JC Gagnon), A Chaille-Chaille

Fandango, h, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Paranoia (Esprit Du Nord USA), 69 k, Ecurie Pierre Pilarski (*B Lestrade*), 3 G Macaire (s)

Miss De Boulko, f, b, 4 ans, par Balko et Miss De Boulem [Adnaan (IRE)], 65 k, Rene Tabart (D Gallon), F Nicolle

4

**185** <sup>3</sup> **Dianakova**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Dana Royale [Garde Royale (IRE)], 66 k, Ecurie Sagara (*T Chevillard*), F Nicolle

5 partants ; 15 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 880 €

Certf. vétérinaire : Amour Du Mathan. 5 long, encolure, 3 long, 15 long.

38 400 € - 19 200 € - 11 200 € - 7 600 € - 3 600 €

Primes aux éleveurs

5 760 € Thierry Cypres

2 880 € Gilles Trapenard. 1 680 € François-Marie Cottin, Suc. Paul Green.

1 140 € Rene Tabart.

540 € Ecurie Sagara

Temps total: 05'50"22

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Angelo ZULIANI et Theo CHEVILLARD sur les raisons ayant conduit ce dernier à rependre un court instant la pouliche DIANAKOVA à l'entrée du dernier tournant. Le jockey a déclaré qu'il n'avait plus les ressources suffisantes pour conserver sa place à ce moment du parcours.

#### **PRIX DU BARRY** 431 63

(Steeple-Chase. - A réclamer)

3.700 m

1

3.900 m

1

5

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, reçu en steeple-chase une allocation de 10.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

30 1 Rasique, h, b, 9 ans, par Enrique (GB) et Rasia (Pistolet Bleu IRE), 71 k (68 k), (15.000), Clement Machado (D Brassil), FM Cottin (s)

Carmin D'Oudairies, h, al, 7 ans, (AQ), par Kapgarde et ForlaneV (Quart De Vin), 72 k (69 k), (17.000), Mme Magalen 2 Bryant (M Lefebvre), D Cottin (s)

251 6 Ubac Des Places, h, b, 11 ans, (AC), par Kutub IRE et Perle Claire Du Lac (Air De Cour USA), 68 k (66 k), (9.000), ⊗, Ecurie Couderc (Mlle N Desoutter), T de Lauriere

**Irakien**, h, b, 7 ans, par Sageburg (IRE) et Isarnixe GER (Banyumanik IRE), 71 k (68 k), (15.000),  $\otimes$ , Ecurie Michel Doineau (N.W O'Driscoll), PJ Fertillet

Bacqueville, h, b, 8 ans, (AQ), par Secret Singer et Linjaune (Le Nain Jaune), 68 k (65 k), (9.000), Ecurie Centrale (J Tabary), FM Cottin (s)

**321** 4 **Jani Perse**, h, 7 ans, 70 k (67 k), (13.000), A Incurvaja (*S Pechaire*), P Lenogue

**321** <sup>5</sup> **Big Turtie**, f, 7 ans, 66 k, (9.000), ⊗, J Michel (*JC Gagnon*), J Planque (s)

Grandgarde, h, 6 ans, 70 k (66 k), (13.000), Ecurie Maulepaire thé (M Viel), L Viel (s)

8 partants ; 19 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 250 €

Certf. vétérinaire : Every Bere.

4,5 long, 20 long, 3/4 long, 4 long, 2,5 long, 10 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Erick Bec de la Motte.

828 € Comte Michel de Gigou.

327 € Bertrand Romain Lefevre. Thierry Delegue.

155 € Suc. Paule Ouvry.

Rasique, réclamé 18.111,00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'34"59

Le hongre EVERY BERE a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

#### PRIX NECOR 432 59

(Haies. - Handicap divisé)

Deuxième épreuve

**56 000** € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division

Références: 5 ans, +15; 6 ans et +, +17.

- **368** <sup>3</sup> **Dandy Du Seuil**, h, b, 6 ans, (AQ), par Apsis GB et Fee Du Tennis (Lute Antique), 71 k, Mme Marc Boudot *(F de Giles)*,
- **259** <sup>2</sup> **Saint Anjou**, h, b, 7 ans, par Saint Des Saints et Line Garry (Ballingarry IRE), 69 k (65 k), Alain Vandenhove (*M Viel*), L Viel (s)
- 170 2 Candos, h, b, 5 ans, par Rajsaman et Scapegrace (IRE) (Cape Cross IRE), 68 k, Gerard Augustin-Normand (R Schmidlin), FM Cottin (s)

- Cafertiti, h, bf, 7 ans, (AQ), par Fairly Ransom (USA) et Ofertiti (Art Bleu GB), 72 k (69 k), Ecurie Centrale (D Brassil), 187 FM Cottin (s)
- **Anouma Freedom**, h, b, 8 ans, par Hannouma (IRE) et Miss Freedom (Freedom Cry GB), 71 k (67 k), Philippe Georges Dumas (*T Stromboni*), Y Fouin (s)
- Mister Papy, h, b, 7 ans, par Domedriver (IRE) et Miss Sylvaine (Mister Tullio), 67 k (64 k), Georges Plisson (M Lefebvre), C Plisson
- Cirano De Pail, h, gr, 6 ans, par Kapgarde et Ken Roche (Rochesson), 70 k (66 k), Jean-Raymond Breton (*JB Breton*), JR
- 259 4 Deo Gratias, f, 6 ans, 69 k, O de La Garoullaye (E Bureller),
- Tribalion, h, 5 ans, 66 k (62 k), P Drioton (F Bayle), Butel & 259
- Hong Lo, h, 5 ans, 68 k, R Matossian (G Re), JR Breton 10
- 259 6 Santana Du Berlais, h, 6 ans, 71 k, ROB Collet (s) (L Philipperon), ROB Collet (s)
- 241 4 Divine Fleur, f, 6 ans, 72 k, P Favereaux (M Farcinade), P arr
- 120  $^{\rm l}$  Doctor Jivago, h, 6 ans, (AQ), 70 $^{\rm l/2}$  k, Ecurie Centrale (D Ubeda), FM Cottin (s) arr Kallipso, f, 5 ans, 69 k (68 k), A Junk (s) (N Gauffenic), arr

A Junk (s) Insoumis, h, 7 ans, 68 k, C Domalain (C Couillaud),

C Domalain Nurmi GER, h, 6 ans, 67 k (64 k), A Vangelisti (D Satalia), arr D Satalia

Kidane Traou Land, f, 5 ans, 67 k, C Plisson (J Claudic), 300 arr C Plisson

259 Tevennec, h, 6 ans, 69 k (671/2 k), MIIe C Berthouloux thé (P Moreau), M Aubry

18 partants ; 18 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 0 €

2 long, 3/4 long, 10 long, courte encolure, tête, 1,5 long, 2,5 long, 3/4 long, 13 long.

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs :

3 780 € Mme Marc Boudot.

1 848 € Gildas Vaillant.

1 092 € Franklin Finance S.a..

756 € Suc. Paule Ouvry. 420 € Thierry Navet.

294 € Georges Plisson.

210 € Jean-Raymond Breton, Mlle Fanny Breton.

Temps total: 04'42"81

Le jockey Thomas HENDERSON s'étant accidenté dans le Prix Rene COUETIL, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument KIDANE TRAOU LAND par le jockey Jérôme CLAUDIC. Après avoir entendu en ses explications le jockey Paul MOREAU, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 200 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus de 3 livres le poids déclaré (2ème infraction). A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Matheo VIEL, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 1ère infraction).

## LA TESTE DE BUCH

Réunion organisée par STE DES COURSES DE LA TESTE DE BUCH

0550102

Vendredi 12 avril 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Pierre BARBE - Jacques Le DANTEC -Christian L'HUILLIER - Philippe VORNIERE

### PRIX RAYMOND GUILHEM 433 3628

3.400 m

25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 10.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000. Les poulains et pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

- 327 2 Mokoia, h, b, 3 ans, par Captain Marvelous IRE et Nerfairchichi (Chichicastenango), 69 k, Ecurie Jules Ouaki (J Reveley), Mlle
- Rhodier, h, b, 3 ans, par Kheleyf USA et Tairchope (Astair), 67 k (65 k), Jean-Marie Lapoujade (Mlle N Desoutter), D Guillemin (s) Nanosecond, f, al, 3 ans, par Doctor Dino et Sweet Nano
- (Turgeon USA), 63 k, Mme Henri Devin (G Masure), F Nicolle **Harmix**, h, al, 3 ans, par Gemix et Miss Harmonie (Roakarad IRE), 67 k, Alain d' Argentre (*J Nattiez*), JP Daireaux He's A Rock Star IRE, h, b, 3 ans, par Society Rock IRE et
- Its In The Air IRE (Whipper USA), 65 k (61 k), Damien Duglas (T Lefranc), C Boutin (s) Kirao, m, 3 ans, 67 k (64 k), Mlle V Crozetiere-Roulet (F Mouraret de Vita), Mlle V Crozetiere-Roulet

6 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 092 €

Eng. sup. : Kirao

4 long, 30 long, courte encolure, 9 long, 2 long.

12 000 € - 6 000 € - 3 500 € - 2 375 € - 1 125 €

Primes aux éleveurs

1 800 € Ecurie Jules Ouaki, Mme Laurence Poulain de la Fontaine.

900 € Jean-Marie Lapoujade.

525 € Mme Henri Devin.

356 € Philippe Morin.

168 € Philip Hore, Mme Orla Hore, prime non attribuée.

Temps total: 04'02"86

### PRIX MAX DAGUZAN GARROS 434 3629

3.600 m

1

2

3

4

7

8

**20 000** € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 9.500. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

278 <sup>2</sup> Abu Shaakir IRE, h, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Danidh Dubai IRE (Noverre USA), 69 k, ⊗, Axel Oertel (*C Lefebvre*), GAB Leenders (s)

Clos Du Chenet, h, gr, 7 ans, par Martaline GB et Mine Lointaine (Antarctique IRE), 69 k, Ecurie Zingaro (G Masure), Mlle I Gallorini

**Rennsenas**, h, gr, 8 ans, par Montmartre et Cable Beach USA (Langfuhr CAN), 68 k (67 k), Michel Delaunay (B Meme), P Quinton (s)

- 144 <sup>3</sup> Apero Bleu, h, np, 9 ans, (AQ), par Network GER et Glycine Bleue (Le Nain Jaune), 69 k, Mile Sarah Audoy *(J Reveley)*, Mile S Audoy
- 264 <sup>3</sup> Amstrong Springs, h, b, 9 ans, par Sageburg (IRE) et Cedar Springs IRE (Sadler's Wells USA), 69 k, Mlle Sarah Audoy (M Mingant), Mlle S Audoy
- 313 2 Eole'spirit, h, 7 ans, 68 k (69 k), C Raimont (F Barrao), J Piednoel

Coraline, f, 7 ans, (AQ), 68 k (66 k), JP Schaller (A Coupu), J Planque (s)

229 2 Fayence Du Pecos Aa, f, 6 ans, (AA), 67 k (64 k), T de Lauriere (A Beaudoire), T de Lauriere

**Yermo IRE**, h, 7 ans, 69 k (67 k), S Vidal Santos (Mlle N Desoutter), S Vidal Santos arr

Pagino GER, m, 6 ans, 68 k, M Wurtenberger (B Gelhay),

10 partants ; 29 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 398 €

1 long 1/4, 2 long, 4,5 long, 2 long, 6,5 long, 13 long, 9 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs

1 440 € Danidh Partnership, prime non attribuée. 720 € Mlle Marie-Laure Besnouin, Mme Anne-Marie Gareau.

420 € Haras du Quesnay

285 € Alain Peltier, Mme Delphine Juste, Jerome Houdin.

135 € Mlle Francoise Laroche.

Temps total: 04'11"48

# **BORDEAUX LE BOUSCAT**

0581 103

Samedi 13 avril 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Pierre BARBE - Jean-Pierre RAMOS -Bernadette KIRCHHOFF - Christian De WAZIERS

#### PRIX DE PAREMPUYRE 435 3631

(Steeple-Chase)

3.800 m

3

4

26 000 € (12 480, 6 240, 3 640, 2 470, 1 170) - dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 20.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 3.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 326 <sup>1</sup> Happy Monarch, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Ladies Choice (Turgeon USA), 69 k, Mme Henri Devin *(G Masure)*, 1 F Nicolle
- 309 <sup>1</sup> Saint Grace, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Ladies Vision (Turgeon USA), 68 k (64 k), Mme Henri Devin (*B Berenguer*),
- 238 3 Blue Honey Moon, f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Blue Expectation [Anabaa Blue (GB)], 65 k (63 k), Guillemin (s) (Mille N Desoutter), D Guillemin (s)
- **279** <sup>3</sup> **Polikawa**, f, b, 4 ans, par Walk In The Park IRE et Poliette [Poliglote (GB)], 65 k, Jean-Claude Solhonne (*F de Giles*), T Lemer
- 359 Ami Garry, h, 4 ans, 67 k (65 k), Mme L Trotignon (T Lemagnen), A Chaille-Chaille

5 partants ; 21 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 434 €

7 long, 6 long, 3,5 long.

12 480 € - 6 240 € - 3 640 € - 2 470 €

Primes aux éleveurs :

1 872 € Mme Henri Devin

936 € Mme Henri Devin.

546 € S.c.e.a. de Marancourt, Roy Zijp.

370 € Jean-Claude Solhonne

Temps total: 04'41"30

#### **PRIX JACQUES DELAYE** 436 3632

3.800 m

1

2

(Steeple-Chase. - Cavalières et Gentlemen-riders) 21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

**Kazarov**, h, gr, 6 ans, par Kendargent et Pearl Sky (Kahyasi IRE), 71 k (69 k), Alain Jathiere ( $Mlle\ T\ Menuet$ ), F Nicolle

- **So French**, h, b, 8 ans, par Poliglote (GB) et Westonne (Mansonnien), 70 k (68 k), Mme Magalen Bryant (MIIe B Guenet), G Macaire (s)
- 287 <sup>3</sup> Spirit Ness, h, al, 8 ans, par Spirit One et Infusion GB (Efisio 3 GB), 71 k, Mlle Caroline Brunaud (Mr G Cottreau), JP Daireaux **Abakahn GER**, h, b, 10 ans, par Sholokhov IRE et Albula GER (Dashing Blade GB), 72 k (68 k), Mme Francoise Balsan (Mlle 4 C Prichard), G Macaire (s)
- 391 <sup>5</sup> J'Va Yale, h, b, 7 ans, par East Of Heaven IRE et Yaka Yale (Soft Machine USA), 68 k, Daniel Barone (*Mr B Caron*), D Barone
- Telenomie, h, 12 ans, (AQ), 72 k, P Ventena Alves (Mr G Viel), P Ventena Alves

6 partants ; 26 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 409 €

2 long, 7.5 long, 10 long, 4.5 long, 11 long,

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512  $\in$  Christopher Hogg, Bertrand Hogg.

756 € Mme Benoit Gabeur.

441 € Scea Montigny, Mlle Caroline Brunaud.

141 € Jean-Pierre Fournier.

Temps total: 04'39"02

#### **PRIX ALGAN** 437 3633

3.800 m

2

3

(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, angloarabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5% de sang arabe, n'ayant pas, en steeple-chase reçu 40.000 (victoires et places), depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5% de sang arabe recevront 1 k.1/2; 25%, 3 k.;

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

**Dakika Aa**, f, al, 6 ans, (AC), par Barastraight (GB) et Kora De Blou [Neptune D'Alary (FR)], 66 k (65 k), Olivier Triboire *(T Coutant)*, L Cadot

- 356 <sup>5</sup> Catsou Des Maj, h, al, 7 ans, (AC), par Balko et Aligianinca (Fetiche D'Estivaux), 69 k, Scea Haras de Peyre (*P Blot*),
- **231** <sup>3</sup> **Eleos De La Brunie Aa**, h, b, 5 ans, (AA), par Fairplay Du Pecos et Altica De La Brunie (Subotica), 64 k (62 k), ⊗, Mme Claire Gavilan *(Mlle N Desoutter)*, Mme C Gavilan
- **311** Manhol Aa, h, b, 5 ans, (AC), par Grey Risk et Jegua (Albert Du Berlais), 69 k, Bearn Arabians (*J Plouganou*), T de Lauriere
- 144 <sup>4</sup> Daytona Beach Aa, f, b, 6 ans, (AC), par Fandsy et Clairevoie [Bering (GB)], 69 k, Bernard Giraud *(T Beaurain*), T Lemer
- Bimbo De Candale, f, 8 ans, (AC), 69 k, ⊗, T de Lauriere arr (F de Giles), T de Lauriere
- Nonante A Estivaux Aa, f, 5 ans, (AA), 63 k (61 k), Ecurie Couderc (A Beaudoire), T de Lauriere **Avirco Sourniac**, h, 9 ans, (AC), 68 k, Ecurie Couderc (*T Chevillard*), F Nicolle thé
- 62 4 Perflort De Verdun, h, 7 ans, (AC), 68 k, J Larrere (E Bureller), JL Dubord

9 partants ; 14 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 135 €

3/4 long, 1,5 long, 11 long, 20 long.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Olivier Triboire.

1 080 € Pascal Sachot, Mme Cecile Sachot-Castaing, Mlle Marion Sachot, Mlle Anne-Sophie Sachot.

630 € Jacques Crouzillac, Mlle Marie Crouzillac, Mlle Laura Crouzillac.

427 € Remi Sabatier.

202 € Mlle Charlotte Giraud, Centre Equestre de Cognac.

Temps total: 04'36"41

#### **PRIX ALAIN GRIMAUX** 438 3630

3.700 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Full Paradayse, h, al, 4 ans, par Vision D'Etat et Full Tune (Green Tune USA), 71 k, Andre Duboe (J Reveley), G Macaire (s)

Francesco Bere, h, b, 4 ans, par Peer Gynt JPN et Monatora (Hector Protector USA), 67 k (65 k), Mme Gerard Lesur (Mlle N Desoutter), D Guillemin (s)

Royale Joana Has, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Royale Ultimate (Ultimately Lucky IRE), 69 k, Scea Hamel Stud 3 (K Dubourg), G Macaire (s)

143 3 Benidorm, f, bf, 4 ans, par Spider Flight et Benina (Roli Abi), 4 67 k (66 k), Patrick Fellous (O d' Andigne), A Chaille-Chaille

228 <sup>5</sup> Jackiechope, f, b, 4 ans, par Muhaymin USA et Water Bells (IRE) (Val Royal), 65 k, Scea Haras de Peyre (*P Blot*), E Papon 5

Ancre De Lune, f, 4 ans, 65 k, F Picoulet (J Nattiez), T Lemer 6 43 2 Dalyopoli, h, 4 ans, 71 k (67 k), C Stedman (B Berenguer), D Bressou

Kalmonika, f, 4 ans, 66 k, EC Comte Pierre de Montesson tbé (F de Giles), F Nicolle

8 partants ; 32 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 488  $\mathbin{\in}$ 

3 long, 5 long, 4 long, 8 long, 1/2 long, 4 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Andre Duboe.

720 € Sas Regnier, Francois Regnier, Teddy Regnier.

420 € Scea Hamel Stud. 285 € Patrick Boiteau, Patrick Fellous.

135 € Alain Chopard.

Temps total: 04'07"93

Le jockey Theo CHEVILLARD s'étant accidenté à la course du Prix ALGAN ce jour, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche No6 (Kalmonika) par le jockey Félix De GILES

# CARHAIX

0105104

Dimanche 14 avril 2019

Terrain BON

Commissaires de courses : Théophile MELOU - Philippe GARIN -Bernard POULIZAC - Robert CRASSIN

#### **PRIX JEAN DE KERLIVIO** 439 3258

(Steeple-Chase, - Autres Que de Pur Sang)

4.500 m

1

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) :1 k. par 1.000. Les chevaux n'ayant iamais couru en steeple-chase recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

**Ellacoat**, f, al, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Pepita D'Armor (Start Fast), 68 k, David Le Page *(E Bureller)*, E Lecoiffier

Eagle Steal, h, gr, 5 ans, (AQ), par Turgeon USA et Kivole (Dadarissime), 65 k, Nicolas Remoue (Y Plumas), N Remoue 2 3

Eva D'Aron, f, b, 5 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Seriz D'Aron (Ragmar), 69 k (66 k), Quinton (s) (T Vodrazka), P Quinton (s)

330 5 Espoir Charolais, h, b, 5 ans, (AQ), par Willywell et Koffee 4 Colour (Dom Alco), 70 k (69 k),  $\otimes$ , Mme Anne-Marie Bichet (A Orain), J Marion (s)

Etoile De Cheneau, f, b, 5 ans, (AQ), par Apsis GB et Mimiska (Lute Antique), 63 k (64 k), Mme Philippe Chemin (R Le Stang), Chemin & Herpin (s)

Espion De Guye, h, 5 ans, (AQ), 69 k, JF Vlacic (Y Kondoki),

Etinsolent, h, 5 ans, (AQ), 68 k (65 k), GIL Chaignon 7 (A Brunetti), GIL Chaignon

345 Ellouba, f, 5 ans, (AQ), 69 k,  $\otimes$ , G Denuault (s) (P Blot), 8 Ehmabelle, f, 5 ans, (AQ), 66 k (631/2 k), JC Obellianne

(S Cosson), JC Obellianne 9 partants ; 17 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 81 € 3/4 long, 5,5 long, 3/4 long, nez, 12 long, 6 long, 10 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € E.a.r.l. de Coet Parquet.

396 € Arnaud Paysan. 231 € E.a.r.I. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.

156 € Mme Anne-Marie Bichet.

74 € Roger Barnaud.

#### **PRIX VORGIUM** 440 3259

4.500 m

1

5

(Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en courses à obstacles, reçu une allocation de 4.000 (à réclamer excepté). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

**Eurvad Pembo**, f, af, 5 ans, par Honolulu IRE et Miss Des Aigles (Alamo Bay USA), 65 k, Mile Celine Berthouloux (C Couillaud), PJ Fertillet

**Adamara**, f, b, 5 ans, par Shakespearean IRE et Adulaire (Highest Honor), 65 k, Serge Foucher *(A Brunetti)*, S Foucher 2 Blazing Mystery, h, al, 5 ans, par Naaqoos (GB) et Mahyara (Lomitas GB), 69 k (65 k), Ecurie de la Verte Vallee (S Peladan), 3 S Foucher

**Enjoy Du Mou**, f, b, 5 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Kaline Du Mou (Lights Out), 65 k, Eric Lecoiffier (*E Bureller*), E Lecoiffier

**Bellanadi**, f, b, 5 ans, par Alanadi et Belle Sati (Valanour IRE), 65 k, Rene Le Dortz (*R Le Stang*), XL Le Stang

Cepourpapa, h, 5 ans, 68 k, S Seignoux (P Blot), Mme arr V Seignoux

6 partants ; 26 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 228 €

20 long, 20 long, loin, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Vincent Le Corre.

396 € Haras D'Haspel

231 € Thierry Grandsir. 156 € E.a.r.I. Domaine du Mou.

74 € Rene Le Dortz.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Yohan KONDOKI en ses explications, ne l'ont pas autorisé à monter, ce dernier s'étant présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant la limite autorisée par les dispositions de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Pour ce motif, ils l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, et ont autorisé son remplacement sur la jument ADAMARA par le jockey Arthur BRUNETTI.

#### PRIX DE LA TOUR D'AUVERGNE 441 3260

(Steeple-Chase. - A réclamer)

4.500 m

1

3

7

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 6.000 ou 8.000. Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus 69 k. Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Petit Tigre, h, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Sirene Jo (Irish Wells), 69 k, (8.000), Mme Patrick Papot (E Bureller), P Quinton (s)
- 342 <sup>5</sup> Yellow Mellow, f, b, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA (Langfuhr CAN), 65 k (64 k), (6.000), Marion (s) (A Orain). J Marion (s)
- 342 <sup>4</sup> Good Prince GER, h, np, 10 ans, par Desert Prince IRE et Good Harmony GB (King's Best USA), 69 k, (6.000), Andre Bocquet (MA Dragon), S Foucher
- **Krack D'Ici**, h, b, 7 ans, par Laverock IRE et Ladykish (Comte Du Bourg), 69 k (66 k), (6.000), ⊗, Mlle Francoise Busson (*A Brunetti*), A Le Clerc (s)
- **Derive**, h, b, 6 ans, par Diamond Green et Altane (Emperor Jones USA), 69 k, (6.000), Serge Foucher (Y Kondoki), S Foucher
- 401 5 Dom Valcour, h, 10 ans, 69 k (66 k), (6.000), P Le Corre (A Baudoin-Boin), S Gouyette
- Dancer Smart, h, 6 ans, 69 k (66 k), (6.000), P Lesoif (B Lemor), P Chevillard

**Don Quichott**, h, 6 ans, 69 k (66 k), (6.000), ⊗, Mme P Chemin (*V Morin*), Chemin & Herpin (s) arr Vivre A Redoue, h, 10 ans, (AQ), 69 k (65 k), (6.000), Mme arr

PH Thomas (O Thomas), S Gouyette Danse Plinn, f, 6 ans, 67 k, (6.000), M Gilot (R Le Stang), XL Le arr

10 partants ; 34 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 216 €

Certf. vétérinaire : Faucon Rouge.

2,5 long, 2 long, loin, 3,5 long, 2 long, 3,5 long.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

720 € Richard Godefroy, Ecurie Madame Patrick Papot.

360 € Mme Valerie Saint-Palais, Haras de Plasence 142 € Marcel Benavides, Franck Benavides. 67 € Haras du Bosquet, Mme Didier Guillemin.

Petit Tigre, réclamé 8.250,00 € par son propriétaire.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey M.A DRAGON en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

#### PRIX DE LA VILLE DE CARHAIX 442 3261

(Steeple-Chase)

4.500 m

1

2

4

6

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) :1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

**Bulle Des Ongrais**, f, b, 8 ans, par Crillon et Lou Winner (Loup Solitaire USA), 69 k (66 k), Mme Philippe Chemin (V Morin), Chemin & Herpin (s)

- **342** <sup>3</sup> **Tiger De Baune**, h, b, 7 ans, par Tiger Groom GB et Venus De Baune (Le Coureur), 72 k (71 k), Jerome Gendry (*A Orain*), J Gendry
- Kinglet Traou Land, h, b, 8 ans, par Della Francesca USA et Noire Amour (Slickly), 68 k (65 k), Stephane Gouyette (O Thomas), S Gouyette

**Bakero Du Mesnil**, h, b, 9 ans, par Antarctique IRE et Brune Du Bourg (Dauphin Du Bourg), 70 k, Mme Marie-Claude Chambron (*Mr L Brechet*), Mlle S Duchesnay

344 2 Blue Pretender, h, bf, 11 ans, par Great Pretender IRE et Label Bleu (Pistolet Bleu IRE), 71 k, Thierry Le Teno (MA Dragon), F Dehez

Irish Douk, h, 6 ans, 69 k (66 k), JV Chaignon (A Brunetti), GIL Chaignon

A Suivre, f, 10 ans, 67 k, JP Letreguilly (Y Kondoki), JP Letreguilly

Darling De Loriol, f, 6 ans, 65 k, Chemin & Herpin (s) (R Le Stang), Chemin & Herpin (s)

- Einulty, f, 8 ans, 69 k, S Seignoux (P Blot), Mme V Seignoux **Demoisellekerguiou**, f, 6 ans, (AQ), 65 k,  $\otimes$ , O Briand (Mr arr E Fouquet), O Briand
- Kalista Du Graglan, f, 6 ans, 65 k (64 k), S Gouyette arr (A Baudoin-Boin), S Gouyette

11 partants ; 31 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 227 €

3,5 long, encolure, 3 long, 2 long, 10 long, 6 long, encolure, 15 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Norbert Trincot. 396 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Bernard Hallope.

231 € Jean-Claude Ollivier.

156 € Jean-Pierre Rouillay, Mme Annick Chevallier.

## DURTAL

0213104

Dimanche 14 avril 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Dominique BOISRAME -Jean-Paul BERRUE - Emilie ADRION-GUESNEAU -Jerome HERISSON

#### PRIX LUC ET MAURICE FRANCOIS 443 3373

(Steeple-Chase-Cross-Country)

4.250 m

3

4

6

7

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de  $\bf 5$  ans, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. Poids :  $\bf 67~k$ . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **345** <sup>2</sup> **Very Speed**, h, b, 5 ans, par Irish Wells et Green Fever (Green Tune USA), 71 k, Pascal Journiac *(O Jouin)*, P Journiac 1
- Elite De Touzaine, f, b, 5 ans, (AQ), par Buck's Boum et Une De Touzaine (Voix Du Nord), 65 k (67 k), Jean-Paul Gasnier (A Gasnier), JP Gasnier
- **Kingstone D'Ycy**, h, b, 5 ans, par Blue Bresil et Korigane D'Ycy (Poplar Bluff GB), 71 k, Cadot (s) (*C Gabard*), D Cadot (s)
- Evidence Bleue, f, b, 5 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Tunique Bleue (Panoramic GB), 69 k, Julien Jouin (A Desvaux),
- **345** 4 **Frimeur**, h, gr, 5 ans, par Spirit One et Pas Exclue (Stormy River), 72 k (68 k), Denis Dugast (*T Vabois*), E Leray (s) 5
- 398 2 Zixing Des Bois, f, 5 ans, 66 k, ⊗, Mme J Brillet (D Ulinski), W Menuet (s)
- En Temps Voulu, f, 5 ans, (AQ), 69 k, JP Vinet (T Beaurain) E&G Leenders (s)
- En Cadeau, f, 5 ans, 65 k, S Dory (Mr LP Dory), S Dory tbé

8 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 707 €

Eng. sup. : Evidence Bleue Sans motif: Martasprings.

1 long, 2 long, 4,5 long, 1 long, 4 long, 1/2 long 3/4.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Pascal Journiac, Eric Prezelin.

576 € Scea Jandard.
336 € Jean-Joseph Pedron, Damien Cadot.
228 € Alain Peltier, Jerome Houdin, Mme Delphine Juste.

108 € Comte Herve de Talhouet-Roy, Ecurie Serval, Charles-Amedee de Clermont-

Temps total: 05'22"67

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Angelo GASNIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'1 kg le

#### **PRIX PIERRE CHERRUAU** 444 3374

4.900 m

1

3

arr

(Steeple-Chase-Cross-Country) 16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 2.000 cette année et par 4.500 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

**305** <sup>5</sup> **Absteme**, h, b, 9 ans, (AQ), par Maille Pistol et Juventa (Chef De Clan), 68 k, ⊗, Mme Irene Fougere (*A Gasnier*), Mme I Fougere

2

- Artaban Wind, h, b, 11 ans, par Denham Red et Wind Flover (Secret Haunt USA), 70 k, Cadot (s) (*C Gabard*), D Cadot (s)

  Betise Beauchene, f, bc, 8 ans, par Peer Gynt JPN et Adria
  De Clermont (Robin Des Pres), 66 k (67 k), Philip Carberry (*T Beaurain*), L Carberry (s)
- 277 <sup>5</sup> Christo Du Reponet, f, np. 7 ans, (AQ), par Kap Rock et Orphee Du Moulin (Sleeping Car), 66 k, Jean-Eudes Argouarc'H (D Delalande), ART Adeline de Boisbrunet
- 277 4 Cargy Du Quartier, f, b, 7 ans, par Maresca Sorrento et Cargyliose (Hellios USA), 70 k, Mme Anne-Sophie Bernier (D Ülinski). D Bernier
- Krackoff, h, 7 ans, 68 k (65 k), ANT Gregoire (D Thomas), G Dumont
- 344 3 Lion Toto, h, 6 ans, 69 k, A Chayrigues (Mr C Riou), 7 A Chavriques 8

Amateur Gemmois, h, 9 ans, 68 k (69 k), S Dory (S Dory), S Dory

Aix Du Gravier, h, 10 ans, 68 k, L Diulein (K Guignon), L Diulein

Vivamar, h, 10 ans, (AQ), 73 k (69 k), E Leray (s) (T Vabois), E thé Leray (s)

10 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 462 €

Eng. sup. : Christo Du Reponet

4 long, 3,5 long, 1/2 long 3/4, 1/2 long 3/4, 15 long, 20 long, 30 long.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs

- 1 152 € Pierre de Maleissye Melun, Emmanuel Roussel.
- 336 € Christophe Duveau. 228 € Daniel Jannet.
- 108 € Mme Nicole Berdoll, Suc. Jean-Charles Berdoll.

Temps total: 06'11"32

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Damien ULINSKI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Davy DELALANDE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 9 coups).

# **FONTAINEBLEAU**

Réunion organisée par STE DES COURSES DE MOULINS

Dimanche 14 avril 2019 0408104

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE -Cécile BENOIST D'AZY - Bruno VAGNE - Philippe BEAUCHAMP

#### PRIX DU CLUB DES COYOTES (PRIX DU **445** 3745 **NIVERNAIS)**

4.600 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 8.000. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

2

3

4.200 m

6

**348** <sup>5</sup> **Alectibo**, h, b, 6 ans, par Creachadoir IRE et All Risk BEL (Pyramus USA), 72 k, ⊗, Philippe Bigot (*C Lefebvre*), GAB Leenders (s)

Vent Des Dunes, h, np, 10 ans, (AQ), par Crillon et laera Des Dunes (Dress Parade IRE), 73 k, Daniel Houillon (D Brassil),

**Caprice La Cheneau**, h, b, 7 ans, par Crossharbour GB et Kardamone (Network GER), 73 k, Mme Philippe Chemin (J Lebrun), Chemin & Herpin (s)

63 <sup>2</sup> Lucky Net Love, h, al, 6 ans, par Network GER et Line Lovely (Mansonnien), 71 k, Ecurie Patrick Joubert (A de Chitray), È Clayeux (s)

Alcinger, h, 7 ans, 71 k, D Huyck (N.W O'Driscoll), PJ Fertillet

5 partants ; 23 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 326 €

3,5 long, 7 long, 20 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 €

Primes aux éleveurs

1 224 € Ecurie Haras de Quetieville.

357 € Roger Barnaud. 242 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

Temps total: 05'47"17

#### **PRIX DU PIN** 446 3743

(Haies. - Femelles)

3.550 m

3

8

1

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes recues, en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

**Espoir A Realiser**, f, al, 4 ans, par Linngari IRE et Arisk (My Risk), 66 k, Alain Maubert (*J Claudic*), Butel & Beaunez (s) 1 Fiesta Delafayette, f, gr, 4 ans, (AQ), par Lord Du Sud et 2 Queen De Lafayette (Robin Des Champs), 66 k (65 k), Dehez (s) (B Meme), S Dehez (s)

375 <sup>2</sup> International Love GER, f, bf, 4 ans, par Kamsin GER et Irika GER (Areion GER), 69 k, Benoit Chalmel *(G Re)*, D Cottin (s)

Fresher Des Mottes, f, b, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Oktavia Des Mottes (Lando GER), 66 k (63 k), Patrice Lenogue (J Tabary), P Lenogue

**Flashline**, f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Shine A Line (Tertullian USA), 66 k (62 k), Mme Magalen Bryant (*T Stromboni*), Y Fouin (s)

Hymne A La Mer, f, 4 ans, 66 k, Mlle Y Baeumlin (J Charron), D Sourdeau de Beauregard (s)

Candy Queen, f, 4 ans, 66 k, Ecurie du Levant Sarl (B Gelhay), M Cesandri (s)

Sissie Charentaise, f, 4 ans, 66 k, Ecurie Regis Maurice (B Lestrade), G Macaire (s)

244 2 Faja, f, 4 ans, 69 k, D Lassaussaye (C Lefebvre), tbé GAB Leenders (s)

9 partants ; 47 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 886 € 2 long, 3,5 long, 1 long 1/4, 5 long, 7 long, 6 long, 16 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Alain Maubert. 720 € Earl de Lustiere.

420 € W Lechner, prime non attribuée.

285 € Earl Ecurie des Mottes

135 € S.c.e.a. de Marancourt.

Temps total: 04'14"89

Réclamation du 1 contre le 2

Le hongre THE BAR IS CLOSED a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

Agissant sur réclamation du jockey Sylvain RUIS (BUSTER), arrivé 2ème, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'extérieur de la pouliche HEADS TOGETHER (Grégory BENOIST), arrivée 1 ère, à environ 200 mètres du poteau d'arrivée, et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre BUSTER (Sylvain RUIS).

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le mouvement constaté n'a pas empêché le hongre BUSTER de devancer la pouliche HEADS TOGETHER au passage du poteau d'arrivée.

#### **PRIX DES ACACIAS 447** 3744

(Haies. - A réclamer)

3.800 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 7.000, avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

**Next To Me**, h, b, 6 ans, par Early March GB et Surning Love (Johann Quatz), 70 k, (8.000), Passion Racing Club (B Lestrade), G Macaire (s)

**Blues Wave GER**, h, b, 9 ans, par Gentlewave (IRE) et Bearlita GER (Lomitas GB), 72 k (69 k), (8.000), Mme France Fertillet (N.W Ò'Driscoll), PJ Fertillèt

Fava Has, h, gr, 6 ans, par Kapgarde et Fragante Royale [Fragrant Mix (IRE)], 71 k (67 k), (9.000), Mme Caroline Bressou (F Bayle), Butel & Beaunez (s)

Race To Glory (FR), h, b, 8 ans, par Montjeu (IRE) et Cawett IRE (Danehill Dancer IRE), 72 k (69 k), (10.000), Terry Neill (D Brassil), FM Cottin (s)

Fourmetot, h, gr, 6 ans, par Denon USA et Restless Mixa (IRE) (Linamix), 70 k (66 k), (8.000), Paul Mulder (Mlle M Daubry-Barbier), ML Mortier (s)

Cassonade, f, 7 ans, 69 k, (9.000), Mme FX Lefeuvre (A de Chitray), ARM Lefeuvre

261 3 Sainte Bowl, f, 6 ans, 69 k, (9.000), B Goudot (B Gelhay), B Goudot (s)

139 5 Sumatra, h, 6 ans, 69 k (66 k), (7.000), Ecurie Centrale (J Tabary), FM Cottin (s)

8 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 603 €

Eng. sup. : Cassonade

courte encolure, 1/2 long, 9 long, courte encolure, 1/2 long, loin, 7 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs

1 224 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.

612 € Gestut Rietberg, prime non attribuée.

357 € Scea Hamel Stud.

242 € Bjarne Minde, prime non attribuée. 114 € Mme Antoinette Tamagni.

Blues Wave GER, réclamé 8.601,00 € par son propriétaire.

Next To Me. réclamé 11.000.00 € par ANDRE INCURVAJA.

Cassonade, réclamée 12.012,00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'24"79

Le jockey Clément LEFEBVRE s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument CASSONADE par le jockey Alain de CHITRAY.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Maelle DAUBRY-BARBIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (lère infraction - 7 coups).

# LA-ROCHE-SUR-YON

0124104

Dimanche 14 avril 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Camille RAUD - Claude BURGAUD -Michel HUNEAULT

#### **PRIX DE MACHECOUL** 448 3265

(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'avant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 13.000. Poids : 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) :1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

306 <sup>2</sup> Charly Du Breuil, h, b, 7 ans, (AQ), par Protektor GER et Halallier (Grand Tresor), 71 k, Cadot (s) (Mr L Zuliani), 1

Sindarbueno, h, b, 6 ans, par Sinndar IRE et La Grande Dame 2 (Daliapour IRE), 71 k, Jean-Louis Bertin (L Solignac), JL Bertin 3

270 4 Sahira De Beaumont, h, b, 11 ans, par Assessor IRE et Diva De Beaumont (Dear Doctor), 69 k (68 k), Jean-Pierre Vanden Heede (A Ruiz Gonzalez), J Marion (s)

Babaquil, h, b, 8 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Kataquille (Panoramic GB), 70 k (67 k), Samuel Verda (*J Foucher*), S Verda 5

Cybor Del'rais, h, b, 6 ans, par Monitor Closely IRE et Cyborria (Cyborg), 75 k (72 k), Mme Martine Cochonneau (A Auchere), N Paysan

Ballinstown, f, 10 ans, 66 k (62 k), D Marion (M Guilleux), J Marion (s)

306  $^3$  Vayflight, f, 10 ans, (AQ), 67 k, O Auchere (H Lucas), N Paysan Danzar, h, 6 ans, (AQ), 69 k (66 k), JL Bertin (Q Gaignard),

JL Bertin 207 1 Egirl, f, 5 ans, 68 k (64 k), Mme Y Grall (E Bonnet), E Leray (s) Zephir Davril, h, 7 ans, 68 k (65 k), Mlle E Boin (C Hermaize), tbé JC Baudoin

10 partants ; 31 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 263 € 1,5 long, 2 long, 2 long, 3,5 long, 1/2 long, tête, 8,5 long. 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Cyril Coste, Didier Le Noen.

468 € Jacques Seror. 185 € Mme Jacqueline Barthelemy

87 € Ecurie de la Rehoraie.

Temps total: 05'23"06

#### PRIX BARON D'AREXY 449 3264

(Steeple-Chase. - Femelles)

4 200 m

2

4

5

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour juments de 5 et 6 ans, n'ayant pas, depuis le 1er juillet de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. Poids : 5 ans, 66 k.; 6 ans 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) :1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 303 <sup>4</sup> Edimix, f, gc, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Glinka De Penhoat (Lampon), 71 k, Jacques Alvarez (*H Lucas*), N Paysan 1
- Tequila Sun, f, bf, 6 ans, par Kapgarde et Algarve Sunrise (IRE) (Highest Honor), 72 k (70 k), Mme Valerie Lutz (A Ruiz Gonzalez), H Lageneste (s)
- Stella Imperiale, f, gr, 6 ans, par Astronomer Royal USA et Pietranera (Homme De Loi IRE), 68 k (64 k), Thierry Poche (Mille 3 C Lequien), T Poche
- **Grande Recre**, f, np, 6 ans, par Fuisse et Grande Epoque (Valanour IRE), 71 k (68 k), Francois Hassine (*M Rame*), F Hassine
- Honri A La Motte, f, bf, 6 ans, par Iron Mask USA et Line Des Landes (Pure Hasard), 68 k (65 k), Thierry Poche (E Bonnet),
- Star Del Rais, f, 5 ans, 67 k, D Mahe (L Solignac), D Mahe
- Selfie, f, 5 ans, 69 k, Ecurie Muserolle (W Lajon), arr E&G Leenders (s)
- Pincelouvette, f, 5 ans, 66 k, Ecurie Pegase (MO Belley), 309 arr W Menuet (s)
- **340** <sup>3</sup> Tulipe De Bellouet, f, 6 ans, 69 k, AA Neveu (Mr L Zuliani), W Menuet (s)

9 partants ; 34 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 303 €

15 long, encolure, 30 long, 15 long, 18 long

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Jacques Alvarez.

- 432 € Pascal Noue, Philippe Lutz.
- 252 € Ecurie Chiarelli.
- 171 € Gfa Pre du Roi
- 81 € Anthony Goudal, Mlle Joanne Bourny, Henri Simon

Temps total: 05'23"92

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Céline LEQUIEN en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7

Agissant sur réclamation du jockey Céline LEQUIEN (cheval n où 7), arrivé 3 ème, se plaignant d'avoir été gêné dans la ligne d'arrivée (à environ 200 mètres du poteau d'arrivée ) par le cheval n oû 1 (jockey - Alejandro RUIZ GONZALES), arrivé 2 nd, les Commissaires ont ouvert une enquête .

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys concernés, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, estimant que le changement de ligne du cheval TEQUILA SUN (N où 1) n'avait pas empêché le cheval STELLA IMPERIAL (N où 7) d'obtenir une meilleure allocation

#### PRIX JOSEPH KERBIRIOU 450 3262

(Steeple-Chase)

3.400 m

4

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 5.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour

les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **Fun Du Lemo**, f, b, 4 ans, (AQ), par Soul City IRE et Swing Du Lemo (With The Flow USA), 65 k, Maurice Le Floch *(M Delage)*, GAB Leenders (s)
- **Flectra**, f, b, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et Precieuze (Video Rock), 65 k, Cedric Lemarie (*A Moriceau*), P Quinton (s) 3
- 354 <sup>2</sup> Farid D'Airy Aa, h, np, 4 ans, (AC), par Legolas JPN et Prisca D'Airy (Cadoubel), 70 k (68 k), Jose-Robert Vidal (A Ruiz Gonzalez), H Lageneste (s)
- Fironica, f, b, 4 ans, (AQ), par Great Journey JPN et Ironica (Iron Duke), 65 k, Ecurie Challenger (H Lucas), S Zuliani (s)
- Frapgarde, f, ab, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Ovive (Brier Creek USA), 68 k, Frederic Rault (*Mr L Zuliani*), P Quinton (s)
- First Du Breuil, h, 4 ans, 67 k (64 k), Ecurie de la Baie (J Foucher), R Grochowicki
- **Friboy Dumee**, h, 4 ans, 67 k (63 k), ⊗, E Leray (s) (*E Bonnet*), E Leray (s)
- **Love Story**, f, 4 ans, 65 k (61 k), Mlle L Lequien ( $Mlle \ C \ Lequien$ ), Mlle L Lequien  $\textbf{Facdaly}, \ h, \ 4$  ans, 67 k (63 k), Sarl Ecurie Andre Pommerai (*T Renaudier*), J Boisnard (s) thé
- Fruit Du Large, h, 4 ans, 67 k (651/2 k), M Rice (A Auchere), Hue & Lamotte D'Argy (s) tbé
- Vallee Des Reines, f, 4 ans, 65 k, ⊗, Ctsse B de Tarragon (W Lajon), ARM Lefeuvre
- 11 partants ; 42 eng. ; 1 eng. sup. Total des entrées : 417 €

Eng. sup. : Fruit Du Large Sans motif: Dino Vireenne.

4,5 long, 17 long, 2,5 long, 30 long, 7 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Maurice Le Floch.

432 € E.a.r.I. Tringuet, Marc Tringuet, Olivier Tringuet,

252 € Claude-Yves Pelsy.

171 € Patrick Delhumeau

81 € E.a.r.I. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.

Temps total: 04'22"15

#### PRIX PIERRE DE LA BASSETIERE 45] 3263

4.200 m

(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas gagné un steeple-chase. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **Ecart Zero**, h, al, 5 ans, (AQ), par Network GER et Serie Limitee (Kahyasi IRE), 68 k (67 k), Haras de Saint-Voir (A Ruiz Gonzalez), À Lacombe
- Eyes Groom, h, al, 5 ans, par Tiger Groom GB et Oeillade De Sivola (Discover D'Auteuil), 67 k, Jerome Delaunay (H Lucas), J Delaunay
- Easy De La Thinte, h, b, 5 ans, (AQ), par Anzillero GER et Tebel De La Thinte (Ungaro GER), 68 k, Cadot (s) (Mr L Zuliani), 3 D Cadot (s)
- **369** <sup>5</sup> **Etoile Des Marais**, f, b, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Up And Under (Astarabad USA), 67 k, Mlle Julia Potier (*W Lajon*), S Zuliani (s)
- **Eros De Loued**, h, b, 5 ans, (AQ), par Protektor GER et Malyciane (Hellios USA), 68 k (65 k), David Bernier (*J Foucher*), 5 D Bernier
- Elariac De Loued, h, 5 ans, (AQ), 70 k, Mlle L Seurin (MO Belley), T Jouin
  - **Hijo De La Mascara**, h, 5 ans, 67 k (63 k),  $\otimes$ , E Leray (s) (*E Bonnet*), E Leray (s)
- 340 2 Soral De Kerzel, h, 5 ans, 72 k (68 k), Mme E Vibert (Q Gaignard), J Merienne

8 partants; 30 eng.; 8 part. déf. - Total des entrées: 286 €

30 long, 3 long, 12 long, 6 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Thierry Adenot, Haras de Saint-Voir.

432 € Jerome Delaunay, Joel Eniona 252 € Claude Favier.

171 € Scea Haras du Ma, Jerome Geneve

81 € David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier, Mme Irene Fougere, Franck Fougere.

Temps total: 05'20"26

# **ROYAN LA PALMYRE**

0528 104

Dimanche 14 avril 2019

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Daniel CHAILLOU - Gilles VALLEE -Daniel BREJOU - Guy VIEUILLE

#### PRIX DU JOURNAL LE LITTORAL **452** 3634 (Haies)

3.500 m

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 2.000 (victoires et places) Poids: 67 k. Les poulains et pouliches ayant reçu, en courses de haies, 1.000 (victoires et places), porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

- **Gordon Pym**, h, np, 3 ans, (AQ), par Nicaron GER et Une De Ciergues (Dom Alco), 67 k, Donald Galt (A Renard), G Macaire (s)
  - Dancebluespaix, h, al, 3 ans, par Feel Like Dancing GB et Blueborg (Cyborg), 67 k, Le Clerc (s) (Mr B Le Clerc), A Le Clerc (s)
- **Lucou**, m, bf, 3 ans, par Axxos GER et Winnor (Lesotho USA), 67 k (64 k), Jean-Luc Pelletan (*F Mouraret de Vita*), JL Pelletan 3
  - Aimora, f, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Aimante (Dansili GB), 65 k (62 k), Ecurie des Mouettes (B Moreaux), PH Peltier
  - **Glory Du Breuil**, f, b, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Paola Pierji (Cadoudal), 65 k, Jacques Detre *(G Masure)*, F Nicolle Nuit Debout, h, 3 ans, 67 k (63 k), C Pautier (Mlle M Romary),
  - C Pautier Kapitan Kloss POL, h, 3 ans, 67 k, Mme A Gourdon arr (RL O'Brien), G Macaire (s)
  - Mister Gabriel, h, 3 ans, 67 k (69 k), C Raimont (F Barrao), arr

8

Miss Lyli, f, 3 ans, 65 k (64 k), Mlle F Lefevre (V Bernard),

9 partants ; 42 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 383  $\mathbin{\in}$ 

1,5 long, 2,5 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 11 long. 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Stephane Talon.

468 € Damien Souchet, Gilles Souchet, Stephane Leroueil. 273 € Mme Daniel Stefanello, Gilles Lherpiniere.

185 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

87 € Denis Hubert, Eric Helye

Temps total: 04'18"20

Le jeune jockey Théo CHEVILLARD s'étant accidenté la veille en course à Bordeaux, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche GLORY DU BREUIL par le jockey Gaetan MASURE.

#### PRIX FRANCE BLEUE LA ROCHELLE **453** 3635 (Haies)

3.500 m

2

3

6

arr

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 5.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes recues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Premiere Amie, f, b, 4 ans, par Irish Wells et Crucial Liberty (Epervier Bleu GB), 65 k, Mme Agnes Audebert (*G Masure*), F Nicolle

**Bunny Flight**, f, bf, 4 ans, par Ballingarry IRE et Karly Flight (Mansonnien), 65 k (63 k), Ecurie Patrick Boiteau (*T Coutant*), À Chaille-Chaille

Fancytastic, h, al, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Fancy Green (Muhtathir GB), 67 k, Mme Pia Brandt (*J Reveley*), Mlle

**Ashoka De Larredya**, h, b, 4 ans, par Diamond Green et Boreade [Lost World (IRE)], 67 k (68 k), Simon Munir (A Duchene), F Nicolle

272 2 Argendor, f, b, 4 ans, par Dream Well et Rouge Pivoine [Lost World (IRE)], 69 k, Roland Monnier (Mr B Le Clerc), A Le Clerc (s)

 $\pmb{Rolls\ Burg}, f, 4\ ans, 65\ k\ (62\ k), \\ Mlle\ l\ Gallorini\ (\textit{B\ Pinard}), \\ Mlle\ l\ Gallorini\ (\textit{$ 

288 5 Recap, h, 4 ans, 70 k, Mme N Walton (F Barrao), J Piednoel arr Drop Sunday Lord, h, 4 ans, 68 k (65 k), B Beugras (J Agostini), E Papon

Soane De Clave, f, 4 ans, 68 k (65 k), Mme P Franzel Millepied (L Franzel), Mme P Franzel Millepied

Feel De Freigne, h, 4 ans, (AQ), 67 k, A Le Clerc (s) (W Denuault), A Le Clerc (s) 10 partants ; 57 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 622 €

1/2 long, encolure, 5,5 long, 30 long, 16 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Mme Agnes Audebert, Thierry de la Heronniere.

468 € Patrick Boiteau

273 € Marbat Llc.

185 € Mme Chantal Terrenegre-Laval, Jean-Luc Laval. 87 € Roland Monnier, Fouin (s).

Temps total: 04'07"20

#### PRIX DU CENTRE D'ENTRAINEMENT ROYAN 454 3636 **ATLANTIQUE**

3.500 m

1

(Haies)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, recu une allocation de 4.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500, depuis le 1er janvier de l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **396** <sup>5</sup> **Menthol**, h, b, 5 ans, par Spirit One et Jolie Menthe (Bateau Rouge IRE), 67 k (64 k), Jean-Luc Pelletan (*F Mouraret de Vita*),
- Frah A Kara, h, b, 5 ans, par Eleos (GB) et Florakara (Roakarad IRE), 69 k (68 k), David Berra (V Bernard), D Berra **Evidemment**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Al Namix et Royal Secria (Vaguely Pleasant), 65 k, David Georges Powell (A Zuliani),
- **Devise Des Alambic**, f, ro, 5 ans, par Ryokan et Dianarosa (Indian River), 70 k (66 k), Christophe Pautier (Mlle M Romary), C Pautier

Maningoza, h, b, 5 ans, par Vision D'Etat et Gare Du Nord (IRE) 5 (In The Wings GB), 67 k, Daniel Josset (W Denuault), PH Peltier

- 278 5 Arkenstone, f, 5 ans, 67 k (64 k), C Rondele (G Siaffa), C Rondele
- Fuertalex, h, 5 ans, 67 k (64 k), J Barrao (L Franzel), J Barrao

**Espry De Famille**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (62 k), Scea Haras de Peyre (*L Daniel*), E Papon

Chop Sea, h, 5 ans, 67 k, JM Bonnin (E Esan), JM Bonnin arr

Echo Baie, h, 5 ans, 71 k (68 k), Earl Belloir (B Berenguer), tbé Y Fertillet (s)

10 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 371 €

Eng. sup. : Arkenstone

6,5 long, 1,5 long, 1,5 long, 3 long, 9 long, 4 long, 17 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Francois-Marie Cottin.

468 € Mme Isabelle Monnier, Jean-Noel Ritouet,

273 € Roger-Yves Simon, Christian Le Galliard, Nicolas Simon.

185 € Christophe Pautier.

87 € Lotoux (s), Andre Thebault.

#### PRIX DE L'AMICALE CENTRE ATLANTIQUE **455** 3637

4.100 m

2

3

7

(Haies. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k. Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k.; pour 12.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

**Enzo D'Oroux**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Roli Abi et Palma De Perthuis (Antarctique IRE), 67 k (65 k), (8.000), Arnaud Chaille-Chaille (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille 1

270 <sup>2</sup> Pasquiphard, h, gr, 11 ans, par Pistolero (IRE) et Princesse Maria (Dom Pasquini), 69 k (66 k), (8.000), Serge Lefranc (B Berenguer), Y Fertillet (s)

290 <sup>3</sup> Correntoso, h, b, 7 ans, par Country Reel USA et Xaliska BRZ (Special Nash IRE), 73 k (70 k), (12.000), Christophe Chasseriaud (*A Beaudoire*), C Cheminaud

Cigi. f. b. 9 ans. par Dark Moondancer GB et Cephee [Nikos (GB)], 67 k, (8.000), Le Clerc (s) (Mr B Le Clerc), A Le Clerc (s) **Mixborough**, h, b, 7 ans, par Carlotamix et Lyphard's Star (Starborough GB), 69 k (66 k), (8.000), Mme Perrine Franzel Millepied (*L Franzel*), Mme P Franzel Millepied

Saint Ber Song, h, 13 ans, (AQ), 69 k (67 k), (8.000), M Pelletant (Mlle T Menuet), M Pelletant

**Voix De La Baie**, h, 8 ans, 69 k (66 k), (8.000), ⊗, JF Cuenca (B Pinard). JF Cuenca

**Tipi Chop**, h, 5 ans, 67 k, (8.000), JM Bonnin (E Esan), arr

313 4 Munight, h, 10 ans, 69 k (65 k), (8.000), Mlle A Pelletant (Mlle M Romary), Mlle A Pelletant

9 partants ; 45 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 364 €

Certf. vétérinaire : Marius Quercus.

2,5 long, 6 long, 4 long, 5 long, 7 long, 1,5 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € David Giraudeau, Arnaud Chaille-Chaille.

231 € Forli International Inc.

156 € Suc. Denis Milin.

74 € Yves Gonnord.

Enzo D'Oroux, réclamé 8.312,00 € par ENZO BARRAO.

# STRASBOURG

0907104

Dimanche 14 avril 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN -François BURG - Jean-Pierre FIX - Damien KREBS

#### PRIX DS STORE STRASBOURG HOENHEIM **456** 3810 (PRIX D'ENGHIEN)

3.500 m

1

(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 et 5 ans, les 4 ans n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu une allocation de 9.000 ; les 5 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 9.000. Poids : 4 ans, 66 k.; 5 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 292 <sup>4</sup> Brother Bernard, h, b, 4 ans, par Authorized IRE et Wivenhoe UAE (Timber Country USA), 68 k, Keith J. Bradley (*D Ubeda*),
- **284**  $^2$  **Le Sannoisien**, h, b, 5 ans, par Hurricane Cat USA et Paniquarette (Panis USA), 75 k (71 k),  $\otimes$ , Alain Vandenhove (M Viel), L Viel (s)
- Mick Petra, f, gr, 4 ans, par Vision D'Etat et Mick Cleopatre (Robin Des Pres), 66 k (63 k), Andre Blanpin (T Blainville),

Elesta D'Engilbert, f, bf, 5 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Stella D'Engilbert (Network GER), 68 k, Alexandre Hamel 4 (P Lucas), S Eveno A Magic Girl, f, bf, 4 ans, par Kamsin GER et Activa GER (Sendawar IRE), 64 k (63 k), Mme Ingeborg Henstorf (MIIe S Daroszewski), Mme M Rotering 5 Funky Town, f, 4 ans, (AQ), 69 k (67 k), C Trecco (N Gauffenic), D Windrif 6 Tango Whiskey, f, 4 ans, 64 k (621/2 k), Stall Allegra (M Lefebvre), M Weber A Sa Maniere, h, 5 ans, 68 k, E Cournault (H Tabet), M Krebs Amazing Storm GER, h, 4 ans, 66 k, J Breuer (J Faltejsek), 9 Mme M Rotering Whiti Te Ra, h, 5 ans, 68 k, D Burlet (M Farcinade), D Burlet arr 318 4 Egerie Smart, f, 5 ans, 66 k (64 k),  $\otimes$ , F Fuchs (G Boinard), Mme M Rotering La Cagna, f, 4 ans, 64 k, P Fellous (T Cousseau), D Windrif tbé 12 partants ; 51 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 110 € Sans motif: Fanatic Mag. Certf. vétérinaire : Light Speed. 1/2 long, 15 long, 8 long, 1/2 long, tête, 1 long, 15 long, 15 long. 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 € Primes aux éleveurs 1 440 € Keith J. Bradley. 720 € Gildas Vaillant, Alain Vandenhove. 420 € Mme Gaelle Albert, Luc Avril. 285 € Philippe Achard. 135 € Mme Sheila Audoersch Temps total: 04'07"44 3.800 m

## PRIX BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE (PRIX DE BRUMATH) **457** 3811

(Haies. - Handicap de catégorie)

22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en courses de haies depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. Références: 5 ans, +14; 6 ans et +, +16.

368 <sup>4</sup> La Limagne, f, b, 6 ans, par Muhtathir GB et Libre Lady (GB) (Librettist USA), 72 k (68 k), Mickael Cousin (*M Viel*), L Viel (s)
286 <sup>4</sup> Colpo Di Stato, h, b, 5 ans, par Stormy River et Colpo Di

2 Cuore (IRE) (Zamindar USA), 68 k, ⊗, Scuderia Aichner Srl (*J Bartos*), J Vana Jr

Filou De Juilley, h, bf, 6 ans, par Ungaro GER et Lucy De Juilley (Goldneyev USA), 71 k (68 k), Claude Weber (*J Zerourou*), C Weber

Bonfou D'Airy, h, b, 8 ans, (AQ), par Anzillero GER et Lafolie D'Airy (Oblat), 69 k, Guy-Claude Rudolf (K Herzog), GC Rudolf 5

293 <sup>5</sup> Balinas D'Airy, h, b, 8 ans, (AQ), par Legolas JPN et Dalina D'Airy [Marasali (GB)], 65 k (64 k), Guy-Claude Rudolf (N Gauffenic), GC Rudolf

Yadissime, h, gr, 7 ans, par Montmartre et Linamixa (Lord Of Men GB), 72 k (69 k), Alexandre Hamel (G Boinard), S Eveno

241 <sup>5</sup> Dors Dine, f, bf, 6 ans, par Buck's Boum et Spice [Bering (GB)], 63 k, Mlle Catherine Bigot (*M Farcinade*), B Beaunez Espoir Des Preux, h, 7 ans, 65 k (66 k), T Steeger (P Lucas),

Borsa D'Airy, f, 8 ans, (AQ), 63 k, Mlle V Stein (H Tabet), Mlle

Amazing Sea Pearl GER, f, 5 ans, 67 k, Stall Auteuil (J Faltejsek), Mme M Rotering

10 partants ; 37 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 007  $\in$ 

Sans motif: Djedda Conti. Certf. vétérinaire : Didji Du Lac.

 $8 \log, 1 \log, 1,5 \log, 2,5 \log, 8 \log, 5 \log, 15 \log, 15 \log.$ 9 900 € - 4 840 € - 2 860 € - 1 980 € - 1 100 € - 770 € - 550 €

Primes aux éleveurs :

1 485 € Earl Haras de Nonant Le Pin.

726 € S.c.e.a Domaine de L'Argos. 429 € Georges Trincot, Mlle Lucie Trincot. 297 € Claude-Yves Pelsy.

165 € Claude-Yves Pelsy.

115 € Scea Haras de L'Etoile, Philippe Matzinger, Alain Madar. 82 € Mme Karine Perreau, Yannick Fouin.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Maximilien FARCINADE en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

Le jockey n'a donné que 4 coups après le saut de la dernière haie que les commissaires n'ont pas estimés nécessaires.

# **ANGERS**

0201 105

Lundi 15 avril 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Hervé ROBERT - Alain OUVRY -Isabelle PANTAIS - Jean-Claude LAMBERT

#### **PRIX BOIS DES ROSES** 458 3375

3.100 m

3

4

5

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

Irresistibles, h, gr, 3 ans, par Nom De D'La et Insolite (Literato), 67 k, Haras de la Haie Neuve (MO Belley), J Boisnard (s)

Raphari, h, b, 3 ans, par Zanzibari USA et Anaphora IRE [Goofalik (USA)], 67 k (63 k), Michel Pehu (A Gautron), D Sourdeau de Beauregard (s)

**Brenus D'Artaix**, h, bf, 3 ans, par Air Chief Marshal IRE et Lignerolles [Le Havre (IRE)], 67 k, Philippe Peltier *(O Jouin)*, PH Peltier

Tuche Des Brieres, h, b, 3 ans, par Palace Episode USA et Puceofwest (Man O West), 67 k, Thierry Poche (*E Bureller*), T Poche

370 <sup>4</sup> L'Ouragan, h, b, 3 ans, par Hurricane Cat USA et Meldown (Until Sundown USA), 67 k, Serge Foucher (MA Dragon), S Foucher

Vichy Clermont, h, 3 ans, 67 k (66 k), S David (V Bernard), B Lefevre (s)

So Pretty Girl, f, 3 ans, 65 k (62 k), K Plisson (K Carpentier), arr K Plisson

Kalmia, f, 3 ans, 65 k (64 k), J Bouvry (A Coupu), J Boisnard (s)

8 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 564 €

Eng. sup. : So Pretty Girl

4 long, 1,5 long, 2,5 long, 1,5 long, 1,5 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Mme Dorothee Saliou, Tangi Saliou.

720 € Michel Pehu. 420 € Mme Huguette Durand, Poulinieres.com.

285 € Eric Sailly.

135 € Andre Blin, Mme Andre Blin, Jean-Philippe Blin, Benoit Rene. Temps total: 03'51"55

1

3

6

Les Commissaires ont autorisé le remplacement de Yohan KONDOKI, souffrant, par Erwan BURELLER sur le hongre TUCHE DES BRIERES.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de la course à l'arrivée afin d'examiner les causes et les conséquences de la gêne dont a été victime Marc-Antoine DRAGON, jockey du cheval L'OURAGAN.

Après examen du film de contrôle et après avoir entendu les jockeys Marc-Antoine DRAGON, Erwan BURELLER et Vincent BERNARD, les Commissaires décident de maintenir l'arrivée.

#### PRIX PARC SAINT NICOLAS **459** 3376

(Haies. - Autres Que de Pur Sang. - Femelles)

3.800 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). Poids : 4 ans, 65 k., 5 ans, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

260 <sup>5</sup> Fines Ailes, f, al, 4 ans, (AQ), par Doctor Dino et Soupe Angevine (Califet), 66 k, Ecurie Sapi (*J Charron*), A Lacombe Faribole, f, b, 4 ans, (AQ), par Della Francesca USA et Saga D'Ainay (Alberto Giacometti IRE), 65 k (61 k), Jean-Claude Chaussee (*E Bonnet*), E Leray (s) 2

Fast Rouge, f, b, 4 ans, (AO), par Speedmaster GER et Quiche Lorraine (Bateau Rouge IRE), 65 k (63 k), Stephane Ruel (B Dubourg), CH Dubourg (s)

**Extreme**, f, b, 5 ans, (AQ), par Denham Red et Tounet (Sleeping Car), 67 k, Dubourg (s) (K Dubourg), CH Dubourg (s) 5

Eclipse D'Arthel, f, np, 5 ans, (AQ), par Network GER et La Fee D'Arthel (Ragmar), 67 k, Vincent Le Roy (F de Giles), R Chatel (s)

303 5 Ebrasca De Thaix, f, 5 ans, (AQ), 68 k, Soc. Bourgneuf (E Bureller), A Lacombe

Fastoche Ville, f, 4 ans, (AQ), 65 k (66 k), E Poumaillou (W Denuault), J Delaunay 7

Fana D'Oudairies, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Comte C de Gigou (Mr B Le Clerc), A Le Clerc (s)

Filante Allen, f, 4 ans, (AQ), 65 k, B Vagne (O Jouin),

Electra De Vaige, f, 5 ans, (AQ), 67 k, Mme M Solignac (L arr Solignac), C Restout

5

thé

Farandole Bleu, f, 4 ans, (AQ), 65 k, A Le Clerc (s) (H Lucas), A Le Clerc (s)

11 partants ; 29 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 468 €

Sans motif: Franchisee.

7 long, 3/4 long, 3/4 long, 5,5 long, 3,5 long, 5,5 long, 6 long, 2,5 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440  $\in$  MIle Laure Fleury, Mme Catherine Fleury.

720 € Eric Leray, Roland Madiot.

420 € Mlle Charlotte Denieul, Mme Laurence Gagneux.

285 € Haras de la Rousseliere Scea.

135 € Comte Guillaume de Brondeau.

Temps total: 04'36"39

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Kilian DUBOURG en ses explications, en selle sur EXTREME, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (1ère infraction, 9 coups).

#### **PRIX DU LOGIS BARRAULT** 460 3377

(Haies)

3 800 m

2

3

4

5

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans. n'avant pas. cette année, en courses à obstacles, reçu une allocation de 9.000 (A Réclamer excepté). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Wallace Blackeagle, h, b, 5 ans, par Indian Danehill IRE et Galinetta (Galetto), 67 k, Axel Oertel (K Dubourg), GAB Leenders (s)

Spring In The Air, f, ac, 5 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Spring Shower (Lord Of Men GB), 65 k, Gerard Samama (MO Belley), J Boisnard (s)

179 <sup>4</sup> Fripon De Ballon, h, bc, 5 ans, par Spider Flight et Nile Breeze (Phantom Breeze IRE), 69 k, Dominique Retif (F de Giles), D Retif

**267** <sup>3</sup> **Ecu Des Fosses**, h, no, 5 ans, par Denham Red et Sara Des Fosses (Califet), 71 k, Ctsse Le Guales de Mezaubran (*W Lajon*), E&G Leenders (s)

Mort D Envie GB, h, b, 5 ans, par Motivator GB et Selkis (Darshaan GB), 67 k, Ecurie de la Verte Vallee (MA Dragon),

Etain, h, 5 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Cerdeval (E Bureller),

First To Win, h, 5 ans, 67 k, ⊗, Haras du Grand Chesnaie (P Blot), Mme V Seignoux

7 partants ; 28 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 712 €

Sans motif: Leader De Jade, Edenham.

Certf. vétérinaire : Valseur D'Ainav

3 long, 13 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Earl Detouillon Raphael Frederique.

720 € Gerard Samama.

420 € Mme Robert Gasche-Luc

285 € Joel Choveau, Mme Christine Choveau. 135 € Haras du Mezeray S.a., prime non attribuée.

Temps total: 04'36"25

A l'issue de la course, sur réclamation du jockey Marc-Olivier BELLEY, en selle sur SPRING IN THE AIR, contre Kilian DUBOURG, en selle sur WALLACE BLACKEAGLE, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film et audition des jockeys précités, ils ont maintenu le résultat considérant que le léger mouvement du jockey Kilian DUBOURG n'a pas empêché au jockey Marc-Olivier BELLEY d'obtenir un meilleur classement

#### PRIX DU PARC DES EXPOSITIONS 461 3378

(Haies. - Handicap de catégorie)

3.800 m

2

3

22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Références: 5 ans. +16: 6 ans et +. +18.

- **Euclide D'Emra**, h, bf, 5 ans, par Kandidate GB et Nampala IRE (Alhaarth IRE), 69 k, Bruno Deniel (*J Charron*), B Deniel 1
- **267** <sup>2</sup> **Petite Joy**, f, b, 6 ans, par Youmzain IRE et Petite Speciale USA (Atticus USA), 70 k (69 k), Jean-Pierre Leseigneur (*A Orain*), J Marion (s)
- **Buen Star**, h, b, 6 ans, par Great Journey JPN et Starmaria (Starborough GB), 70 k (67 k),  $\otimes$ , Mme Christelle Metayer (*B Berenguer*), Y Fertillet (s)
- 180 <sup>2</sup> Klaus Your Eyes, h, ab, 7 ans, par Konig Turf GER et Minute Blonde (Kapgarde), 69 k (66 k), Gilles Chaignon (A Brunetti), GIL Chaignon

```
Fragandor Rosetgri, h, gr, 5 ans, par Literato et Fragante De
Cameru [Fragrant Mix (IRE)], 67 k (64 k), Geoffrey Dumont
 (T Vabois), G Dumont
```

- 204 <sup>5</sup> Editorial, h, al, 5 ans, par Evasive GB et La Barinia (Russian Blue IRE), 68 k (64 k), Jean-Raymond Breton (*JB Breton*), JR Breton
- **Calixel**, h, b, 7 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Maldives (Ragmar), 70 k,  $\otimes$ , Patrick Lajon (WLajon), PAT Lajon Lady Enki, f, 6 ans, 691/2 k, C Brun (G Re), ML Mortier (s) arr
- 237 4 One Way, h, 7 ans, 66 k (63 k), JF Cuenca (B Pinard), JF Cuenca
- 374 5 Breddy Du Desert, h, 8 ans, 68 k (65 k), J Planque (s) thé (A Pageot), J Planque (s) Gin To, h, 7 ans, 67 k, C Lefebvre (s) (O Jouin), C Lefebvre (s)

11 partants ; 29 eng. ; 3 eng. sup. - Total des entrées : 1 221 €

Eng. sup.: Petite Joy, Buen Star

4 long, 2 long, 9,5 long, 13 long, 8 long, 3/4 long.

9 900 € - 4 840 € - 2 860 € - 1 980 € - 1 100 € - 770 € - 550 €

Primes aux éleveurs

1 485 € Jacques Boitteau, Emmanuel Boitteau, Mlle Rachel Boitteau.

726 € Jean-Pierre Leseigneur.

429 € Mme Antoine Polard

297 € Gilles Chaignon, Jean-Victor Chaignon.

165 € Michel Maupou.

115 € Ecurie Maulepaire, Emmanuel Roussel. 82 € Mme Isabelle de Saint Anthost, Herve D' Armaille.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Adrien PAGEOT, en selle sur BREDDY DU DESERT, en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir occasionné la reprise

#### **PRIX GEORGES DU BREIL** 462 3379

3.700 m

3

(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k

Farces Attrapes, f, b, 4 ans, par Kapgarde et Lounoas (Limnos JPN), 65 k, Ecurie Patrick Joubert (K Dubourg), GAB Leenders (s)

238 <sup>3</sup> Srheliga, f, al, 4 ans, par Martaline GB et Eliga (Turgeon USA), 66 k, Ecurie Pegase (A Zuliani), F Nicolle

347 <sup>4</sup> Mister Mo GER, h, gr, 4 ans, par Maxios (GB) et Macuna GB (Acatenango GER), 67 k, ⊗, Gerard Samama (MO Belley), J Boisnard (s)

Crazy Boy, h, bf, 4 ans, par Chichi Creasy et Valnaan [Adnaan (IRE)], 67 k, Daniel Lassaussaye (R Bonnet), G Lassaussaye

Voix Romaine, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Voix Du Coeur (Martaline GB), 68 k, David Berra (*J Charron*), D Berra

Cidjie Dangles, f, 4 ans, 67 k (64 k), K Plisson (K Carpentier),

Zanfaro, h, 4 ans, 67 k, Ecuries Serge Stempniak (MA Dragon), S Foucher

7 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 783 €

Eng. sup. : Zanfaro

4 long, 10 long, tête, 7 long, 30 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs

1 512 € Patrick Joubert, Haras de Saint-Voir. 756 € Ecurie Pegase, Mlle Sabine Mottier. 441 € Gestut Hachetal, prime non attribuée.

299 € Earl Casa Blancaise

141 € Joel Denis, Nicolas de Lageneste.

Temps total: 04'46"50

PRIX DE MAUREPART 463 3380 (Steeple-Chase)

3.800 m

2

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses receyront 3 k.

- 346 Trostinator, h, b, 5 ans, par Silver Frost (IRE) et Bip Bip Tercah (Sleeping Car), 70 k, Julien Jouin (A Desvaux), J Jouin
- 325 <sup>5</sup> Echezeau, h, al, 5 ans, par Kapgarde et Valle D'Ossau [Poliglote (GB)], 67 k, Roger-Eugene Laffitte (A Zuliani),
  - **Some Operator IRE**, h, b, 5 ans, par September Storm GER et Emilies Pearl IRE (Accordion IRE), 67 k, Allan Stennett *(F de* Giles), L Carberry (s)
  - Paquos, h, al, 5 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Danse Etoilee (Trempolino USA), 72 k, Stephane Seignoux (P Blot), Mme V Seignoux

**300** <sup>1</sup> **Ellipse**, f, b, 5 ans, par No Risk At All et Sapienza [Poliglote (GB)], 65 k, ⊗, Ecurie Les Elegantes (*W Lajon*), ARM Lefeuvre

273 3 Omaha Spirit, h, 5 ans, 70 k (66 k), B Vincent (Q Gaignard),

**283** <sup>4</sup> My Speed, h, 5 ans, 68 k,  $\otimes$ , G Denuault (s) (W Denuault), G Denuault (s)

7 partants ; 32 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 295 €

Sans motif: Eh Law, Run Hurdle.

1 long, 9 long, 4 long, 1/2 long, encolure, 11 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Mlle Geraldine Roche, Tristan Bollet, Jean-Marie Bouchareychas.

756 € Herve D' Armaille, Comte Antoine-Audoin Maggiar. 441 € Kenneth Parkhill, prime non attribuée.

299 € François Rolland.

141 € Earl Guittet-Desbois

Temps total: 04'52"87

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Quentin GAIGNARD en selle sur OMAHA SPIRIT, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (1ère infraction, 8 coups).

#### PRIX DE LA FORET DE CHANDELAIS 464 3381

(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

3 800 m

1

2

5

32 000 € (14 400, 7 040, 4 160, 2 880, 1 600, 1 120, 800) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 40.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Références : 5 ans. +15 : 6 ans et +. +17.

368 <sup>7</sup> Take Two, h, gr, 6 ans, par Turgeon USA et Queen's Theatre (King's Theatre IRE), 71 k, Simon Munir (*J Reveley*), D Bressou

Amijenka, h, al, 9 ans, par Honolulu IRE et Ladyjenka (Ajdayt USA), 72 k, Mme Annie Commeau (*J Charron*), P Journiac

409 3 Well Done D'Oc, h, b, 6 ans, par Irish Wells et Out Law D'Oc 3 (Rahotep), 70 k (67 k), Eric Audebert (S Evin), A Chaille-Chaille

**304** <sup>2</sup> **Asdesmar**, h, bf, 9 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Passemare (Useful), 71 k (67 k), ⊗, Mme Victor Blot *(E Bonnet)*, E Leray (s) 4 5

313 1 Pretender Alana, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Amie Des Champs (Robin Des Champs), 69 k, Pascal Noue (A Zuliani), F Nicolle

**Duchesse De Launay**, f, al, 7 ans, par Ballingarry IRE et Princesse Du Soir (Achille), 71 k, ⊗, Jean-Christophe Auvrai (W Denuault), A Lacombe

310 Dragon Lancelot, h, b, 6 ans, (AQ), par Early March GB et Ohe Lancelot (Baby Turk IRE), 70 k (67 k), Marc de Montfort (A Baudoin-Boin), M de Montfort

286 5 Dom Kaki, h, 10 ans, 64 k, JL Derre (Mr B Le Clerc), A Le 8 Clerc (s)

**Mister Vespone**, h, 6 ans, 68 k (65 k),  $\otimes$ , G Denuault (s) (*M Rame*), G Denuault (s) 308

308 4 Mister Emily, h, 9 ans, 70 k, T Poche (Y Plumas), T Poche 10

291  $^5$  Doralou Des Bordes, h, 6 ans, 72 k, R Dubois (K Dubourg), arr CH Dubourg (s)

11 partants ; 35 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 113 €

Eng. sup. : Mister Emily

3 long, 4 long, 3,5 long, 1,5 long, 4 long, 7,5 long, 4 long, 16 long, 3 long.

14 400 € - 7 040 € - 4 160 € - 2 880 € - 1 600 € - 1 120 € - 800 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € French Bloodstock Agency.

1 056 € Fric Prezelin

624 € Mlle Isabelle Nicot, Arnaud Chaille-Chaille.

432 € Charles-Edouard Walsh de Serrant.

240 € Mme Valerie Lutz. Pascal Noue.

168 € Jean-Christophe Auvrai.

120 € Vtsse Marc de Montfort, Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.

Temps total: 04'39"37

# **FONTAINEBLEAU**

0408 106

Mardi 16 avril 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Georges MORELL - Nicole BRAEM -Stéphanie DABURON - Emilie LENZI

#### PRIX DE LA TOUR DENECOURT 465 3542

(Haies. - A réclamer. - Femelles)

3.000 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 3 ans, mises à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieur à 9.000. En outre, les pouliches ayant, en courses de haies, recu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

373 <sup>5</sup> Get Me Five IRE, f, al, 3 ans, par Getaway GER et Give Me High Five GB (Dubawi IRE), 70 k (67 k), (15.000), Mlle Camille Peltier (*B Moreaux*), PH Peltier

319 <sup>3</sup> Gracekeli Du Seuil, f, b, 3 ans, par Rail Link GB et Mrassu (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 72 k (69 k), (19.000), Mme Marc Boudot (M Viel), M Seror (s)

**Saveur**, f, gf, 3 ans, par Lord Du Sud et Spice [Bering (GB)], 71 k (67 k), (17.000), Fouin (s) (*T Stromboni*), Y Fouin (s)

392 <sup>5</sup> **Maxilova**, f, gr, 3 ans, par Rajsaman et Lamora (GB) (Sinndar IRE), 68 k (65 k), (11.000), Serge Foucher (*T Vabois*), S Foucher George's Love, f, b, 3 ans, par George Vancouver USA et Sharp's Love IRE (Fasliyev USA), 70 k (68 k), (15.000), Didier 5 Henri Dubois (N Gauffenic), D Windrif

She's A Stunner IRE, f, 3 ans, 67 k, (9.000), Mme F de Vito (B Meme), L Maceli

6 partants; 11 eng.; 6 part. déf. - Total des entrées: 76 €

8 long, 16 long, 3,5 long, 3 long, 1 long 1/4.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224  $\in$  S.j. Leahy Bloodstock Ltd, prime non attribuée.

612 € Mme Marc Boudot.

357 € Yannick Fouin, Mme Karine Perreau.

242 € Richard Leclere, Bernard Fernand Leclere, Mme Raymonde Leclere.

114 € Equine Advisory Agency.

Get Me Five IRE, réclamée 16.555,00 € par son propriétaire.

Temps total: 03'40"23

Le jockey Angelo GASNIER s'étant accidenté à l'entraînement, les aires ont autorisé son remplacement sur la pouliche SHE'S A STUNNER (IRE) par le jockey Benjamin MEME.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Teddy VABOIS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Nicolas GAUFFENIC en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 6 coups).

#### **PRIX DE LA MARE A PIAT** 466 3547

3.850 m

2

3

(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 58 k. et n'ayant, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 7.000, ni reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k.** ; **6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

**391** <sup>3</sup> **Chao Chao**, h, b, 7 ans, par Diamond Green et Lettre De Lune (Cadoudal), 69 k, Terry Amos *(RL O'Brien)*, G Macaire (s)

Cosi Fan Tutte, f, gr, 7 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Magnolia De Toury (Dom Alco), 70 k, Mme Christian Cealy (A de Chitray), A Boisbrunet (s)

**368** <sup>2</sup> **Eternal Army**, h, al, 6 ans, par American Post GB et Earth Affair GER (Acatenango GER), 71 k, ⊗, Jacques Cygler (*G Re*), D Cottin (s)

Caruso Valtat, h, b, 6 ans, par Buck's Boum et Polka Valtat (Dom Alco), 68 k,  $\otimes$ , Mme Armelle Deregnaucourt (*T Beaurain*), ML Mortier (s)

**Beau Nora GER**, h, b, 6 ans, par It's Gino GER et Bear Nora GER (Highest Honor), 72 k (69 k), Andre Bocquet (*T Vabois*),

My Pottinguer, h, 5 ans, 70 k (69 k), Earl de la Vallee (B arr Meme), S Dehez (s)

233 Faviera, f, 6 ans, 66 k (63 k), A Pinot (*J Tabary*), P Decouz (s)

7 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 546 €

Eng. sup. : Faviera

1 long 1/4, 15 long, 2,5 long, 15 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Henri Soler.

756 € Mme Christian Cealy 441 € Farl Haras du Taillis

299 € Jean-Michel Duperret, Mme Colette Duperret.

141 € Stall 5 Stars, prime non attribuée.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Raymond Lee O'BRIEN en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 6 coups).

#### PRIX JEAN PAUL ET PIERRE BERTRAND **467** 3545

(Haies. - Femelles)

3.550 m

2

4

5

3.550 m

1

2

3

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 12.000 (victoires et places). Poids :5 ans, 65 k.; 6 ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) :1 k. par 2.500 cette année et par 5.000

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

**Maresias**, f, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Formigny (Trempolino USA), 70 k, Gerard Brault *(T Beaurain)*, GAB Leenders (s)

- **Divine De Thaix**, f, bf, 6 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Star'ela [Shaanmer (IRE)], 71 k (67 k), Viel (s) (M Viel), L Viel (s) 220
- **358** 4 **Bacara Des Bois**, f, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Equatoriale (Saint Estephe), 70 k, Thomas Bedon (*E Chazelle*), Mile S Jaffrelot
- 138 <sup>3</sup> Mille Rubis, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Rubilite (Indian River), 68 k (65 k), Xavier Kepa (*J Tabary*), FM Cottin (s)
- **241** <sup>2</sup> **Miss Balkania**, f, b, 7 ans, par Balko et Miss De Boulem [Adnaan (IRE)], 68 k, Rene Tabart (*L Philipperon*), M Seror (s)
- La Provence GER, f, 5 ans, 65 k, Mme R Faltejskova 6 (J Faltejsek), Mme P Bastova
- 285 3 Ballactica, f, 9 ans, 68 k (65 k), D Huyck (A Auchere), N Paysan
- Scottish Sun, f, 6 ans, 69 k (67 k), D Duglas (N Gauffenic), 213 C Boutin (s)

8 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 006 €

Eng. sup. : Maresias

l'année dernière.

1,5 long, 6 long, encolure, 3/4 long, 15 long, 3/4 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Gerard Brault, Lotoux (s)

- 720 € Michel Bourgneuf, Mme Guy Boillereau. 420 € Mme Joelle Brillet.
- 285 € Mlle Louise Collet-Vidal, Mlle Camille Collet-Vidal.
- 135 € Rene Tabart.

Temps total: 04'17"44

Le jockey Clément LEFEBVRE étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument MARESIAS par le jockey Thomas **REALIRAIN** 

#### 468 3543 PRIX CABARET MASSON

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas reçu 6.000 en courses à obstacles (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.000.

**Notre Jury GER**, f, b, 4 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Nordtanzerin GER (Danehill Dancer IRE), 65 k, Ecurie Pierre Pilarski (*B Lestrade*), G Macaire (s)

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

Fastwell, f, gr, 4 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Saratoga (Alberto Giacometti IRE), 65 k (64 k), Mlle Veronique Devaux (B Meme), S Dehez (s)

Soleil Couchant, h, al, 4 ans, par George Vancouver USA et Moon Tree (Groom Dancer USA), 67 k, Herve Boutry (MO Belley), J Boisnard (s)

Coastamajic, h, al, 4 ans, par Coastal Path GB et Majestic Card (Ultimately Lucky IRE), 71 k (67 k), Manuel Arias (R Mayeur), Y Fouin (s)

Speedy Date, h, gr, 4 ans, par Kandidate GB et Petale Rose (Turgeon USA), 67 k, Mlle Marine Carrie (D Delalande), M Mescam

**Faqoir**, h, b, 4 ans, (AQ), par Creachadoir IRE et Usachaqa (Mister Sacha), 67 k (63 k), Charles-Hubert de Chaudenay (*T Stromboni*), Y Fouin (s)

Staking, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Valencia (L Philipperon), JUL Phelippon

7 partants ; 50 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 880 €

Certf. vétérinaire : Paisano.

6 long, encolure, 3 long, 3,5 long, dead-heat, 6 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 450 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Gestut Wittekindshof, prime non attribuée.

720 € Mlle Nathalie Callier, Jean-Marie Callier, Etienne Raquin.

420 € Gerard Belloir. 285 € Manuel Arias, Yannick Fouin.

67 € Gaetan Gilles.

67 € Charles-Hubert de Chaudenay.

Temps total: 04'25"05

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Marc Olivier BELLEY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 6 coups) et lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

#### **PRIX DU BOIS ROND 469** 3541

(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

3.000 m

1

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les poulains ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

370 5 Fangio POL, m, al, 3 ans, par Star Poker IRE et Fair N Lovely IRE [Domedriver (IRE)], 68 k (64 k), (11.000), Philippe Elkaim (P Dibatista), G Macaire (s)

Caroubier, h, b, 3 ans, par Kap Rock et Volhynie (Volochine IRE), 72 k (69 k), (19.000), Jacques Seror (M Viel), M Seror (s) 2

- 320 5 Solcity, m, b, 3 ans, par Soul City IRE et Riskireva (Risk Seeker GB), 71 k (68 k), (17.000), Ecurie des Sables (N.W O'Driscoll), PJ Fertillet
- **Enrique Adventure**, h, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Adventurous Lady (Peintre Celebre USA), 69 k, (13.000), Emile Eyvaso (M Farcinade), J Bertran de Balanda (s)
- Sunday Moon, h, b, 3 ans, par Sunday Break JPN et Queen Loxandra (King's Best USA), 70 k (66 k), (15.000), Arcadio Vangelisti (Mlle M Daubry-Barbler), D Satalia
- Black Onyx, h, 3 ans, 70 k (67 k), (15.000), R Chotard (M Lefebvre), R Chotard
  - **Chenedolle**, h, 3 ans, 67 k (64 k), (9.000),  $\otimes$ , Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s)
- Beethove De L'Aube, h, 3 ans, 72 k (69 k), (19.000), S Foucher (T Vabois), S Foucher

Oil On Canvas, h, 3 ans, 70 k (66 k), (15.000), Mme G Reille-Villedey (F Bayle), Butel & Beaunez (s)

9 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 261 €

Eng. sup. : Black Onyx

1,5 long, 10 long, 12 long, 20 long, 3/4 long, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs

1 224 € Kishore Mirpuri, prime non attribuée.

612 € Gaec Campos.

357 € Michel-Loic Lefeuvre

242 € Earl Haras de la Gisloterie

114 € Alain Vouhe.

Fangio POL, réclamé 12.111.00 € par son propriétaire.

Caroubier, réclamé 23.777,00 € par D.COTTIN A DESIGNER 48 H.

Temps total: 03'38"89

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu le jockey Teddy VABOIS (BEETHOVE DE L'AUBE) en ses explications l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours pour avoir eu un comportement portant atteinte à l'image et à la réputation des courses en faisant acte de brutalité envers un cheval à terre

#### PRIX JEAN JACQUES GUYON 470 3544

(Haies)

3.550 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, cette année en courses à obstacles, ni gagné ni reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **Royale Maria Has**, f, al, 5 ans, par No Risk At All et Royale Ultimate (Ultimately Lucky IRE), 74 k (72 k), Scea Hamel Stud (*Mlle N Desoutter*), G Macaire (s) 1
- Princess Chasca, f, al, 5 ans, par Rio De La Plata USA et Palapa GB (Pursuit Of Love GB), 65 k (63 k), Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s)
- Honneur Des Obeaux, h, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Harkosa [Nikos (GB)], 67 k, Mme Nicolas Devilder (O Jouin), 3 N Devilder
- 125 <sup>3</sup> Miss Mome, f, gr, 5 ans, par Montmartre et Allez Loulou (FR) (Mark Of Esteem IRE), 68 k, Fabien Cailler (*L Philipperon*), ÙUL Phelippon
  - **Leierspielerin GER**, f, bf, 5 ans, par Eden Rock GER et Lautenspielerin GER (Areion GER), 65 k, Stall Nicole (*J Faltejsek*), P Vovcenko
- Okman Des Mottes, h, 5 ans, 70 k (67 k), P Lenogue (S Pechaire), P Lenogue

Zarica, f, 5 ans, 65 k (63 k), C Trecco (N Gauffenic), D Windrif

7 partants ; 33 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 528 €

4,5 long, 2 long, 1/2 long, 1/2 long, 3/4 long, 1/2 long 3/4.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Scea Hamel Stud

720 € Mme Marie-Therese Mimouni.

420 € Mme Nicolas Devilder. 285 € Fabien Cailler.

135 € Christian Henze, prime non attribuée.

Temps total: 04'22"27

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Steven PECHAIRE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 6 coups)

#### PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE 47] 3546 MOULINS

3.600 m

(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant jamais gagné en steeplechase. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour le sommes reçues en steeple-chase (places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **326** <sup>2</sup> **Korkouee**, f, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Kotkicha (Mansonnien), 67 k, Mme Suzanne Tessier *(B Lestrade)*, G Macaire (s)
- Villa Marceau, f. al. 4 ans. par Kendargent et Avenue Marceau 323 2 [Enrique (GB)], 65 k (63 k), Guy Pariente (B Meme), Y Fouin (s)
- Dino Dino, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Aspetta E Spera [Linda's Lad (GB)], 67 k (63 k), Fouin (s) (R Mayeur), Y Fouin (s) 223
- 372 2 Bolt Of Lightning IRE, h, b, 4 ans, par Canford Cliffs IRE et 4 A Good Year IRE [Montjeu (IRE)], 69 k, ⊗, Giampiero Ruscelli (D Ubeda), D Satalia
- Qeenie's Cash, f, b, 4 ans, par Authorized IRE et Bonjour Jandrer (Pennekamp USA), 65 k, Chauvigny Global Equine 257 5 Sasu (L Philipperon), GAB Leenders (s)
- 388 5 Paris D'Auteuil, h, 4 ans, 67 k, ART Adeline de Boisbrunet (D Delalande), ART Adeline de Boisbrunet

Lakeba, f, 4 ans, 65 k, Ecurie des Mouettes (G Re), D Cottin (s)

7 partants ; 36 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 567 €

10 long, 20 long, 8 long, 3 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Haras des Coudraies

756 € Guy Pariente Holding.

441 € Yannick Fouin, Arnaud Charrie

299 € Asterra Holdings Ltd, prime non attribuée.

141 € MIle Claire Desmontils.

Temps total: 04'20"48

Le jockey Clément LEFEBVRE étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument QEENIE'S CASH par le jockey Ludovic PHILIPPERON

# **AUTEUIL**

0006107

Mercredi 17 avril 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Gérald HOVELACQUE -Christine du BREIL - Bernard GOURDAIN -Olivier de La GAROULLAYE

#### **PRIX THE COYOTE** 472 69

(Steeple-Chase, - A réclamer)

3.700 m

1

3

4

**23 000** € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant reçu, cette année, une allocation de 10.000 en steeple-chase portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

- 248 <sup>5</sup> Quick Beauty, f, gr, 4 ans, par Sinndar IRE et Magicaldoun (Kaldoun), 72 k (68 k), (17.000),  $\otimes$ , Charles-Hubert de Chaudenay (*R Mayeur*), Y Fouin (s)
- **Pessac**, h, b, 4 ans, par Elusive City USA et Passing Burg [Sageburg (IRE)], 69 k (65 k), (11.000), Francesco Giordano (Mlle M Daubry-Barbier), L Maceli 2
- 288 <sup>3</sup> Galliego Des Rocs, h, gr, 4 ans, par Diamond Green et Formaliste (Sagamix), 72 k, (17.000), Ortet (s) (F de Giles), J Ortet (s)
- 372 <sup>4</sup> Baronne D'Aze, f, bf, 4 ans, par Spanish Moon USA et La Baronne (April Night), 66 k (62 k), (9.000), Scea Ecurie Jc. Laisis (*T Stromboni*), Y Fouin (s)
- King Of Run, h, al, 4 ans, par Born King JPN et Running Running (Zero Problemo IRE), 72 k (69 k), (17.000), Philippe Ponsot (F Bayle), C Aubert
- **329** <sup>2</sup> **Invoqueur**, h, 4 ans, 72 k (70 k), (17.000), H Lageneste (s) (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s)
- 372 3 Measure Of A Day, h, 4 ans, 69 k (66 k), (11.000), B Bimoz arr (J Coyer), M Pimbonnet
- 402 3 Hayato, h, 4 ans, 68 k, (9.000),  $\otimes$ , PR Nicolas (D Ulinski), arr E Caroux

8 partants ; 18 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 193 €

7 long, 8 long, courte encolure, tête, 8 long

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Charles-Hubert de Chaudenay, Gilles de Dumast.

828 € Ecurie D.

483 € Haras des Rocs. 327 € Scea Ecurie Jc. Laisis.

155 € Ecurie de la Verte Vallee Baronne D'Aze, réclamée 9.500,00 € par ANDRE BLANPIN.

Quick Beauty, réclamée 19.503,00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'30"42

#### PRIX WILD MONARCH (POULAINS) **473** 64

3.000 m

2

3

5

7

arr

(Haies. - Mâles et Hongres)

**60 000** € (28 800, 14 400, 8 400, 5 700, 2 700)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas couru. Poids : 68 k. Les poulains n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

Kick Up, h, b, 3 ans, par Martaline GB et Kilda IRE (Night Shift USA), 66 k, Mme Magalen Bryant (G Re), D Cottin (s)

**Botox Has**, h, b, 3 ans, par Dream Well et Bournie (Kahyasi IRE), 66 k, Scea Hamel Stud (*G Masure*), F Nicolle

**lowa Bay (GB)**, h, al, 3 ans, par Rip Van Winkle IRE et Iowa Falls GB (Dansili GB), 66 k, Ecurie des Mouettes (*B Lestrade*), G Macaire (s)

Pacha Senam, h, b, 3 ans, par Masked Marvel GB et Saga De Senam (Saint Des Saints), 66 k, Jacques Detre (A Zuliani), F Nicolle

**Bo Caro**, h, b, 3 ans, par Davidoff GER et Allez L'Anjou (Panoramic GB), 66 k, Jean-Pierre Vanden Heede (*L Philipperon*), Y Fouin (s)

Purple Light GB, m, 3 ans, 68 k, Agv Karwin Stud (J Plouganou), H Lageneste (s)

Peps De Lune, m, 3 ans, 66 k, F Picoulet (S Nailov-Ferhanov), G Macaire (s)

Raffles Rose, h, 3 ans, 66 k, S Munir (P Dubourg), PH Peltier 8 August Dream (GB), h, 3 ans, 66 k, S Munir (J Reveley),

M Rolland (s) Galant Du Chenet, h, 3 ans, 66 k, Genetique Obstacle 10

(K Nabet), G Macaire (s) Le Zino, h, 3 ans, 66 k, JM Callier (B Meme), S Dehez (s)

Feed Back (IRE), h, 3 ans, 66 k, Ecurie Jml Racing (*J Claudio*), C&Y Lerner (s) arr

Gloss Ball, h, 3 ans, (AQ), 66 k, Mme P Papot (A Coupu),

13 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 2 004 €

Eng. sup. : August Dream (GB)

Certf. vétérinaire : Mick Pastor.

2,5 long, 2 long, 5 long, 3/4 long, 1 long, 1/2 long, 3,5 long, 2 long, 1 long

28 800 € - 14 400 € - 8 400 € - 5 700 € - 2 700 €

Primes aux éleveurs :

4 320 € Mme Magalen Bryant.

2 160 € Scea Hamel Stud. 1 260 € Dream With Me Stable Inc.

855 € Pierre Senamaud, Jacques Detre.

405 € Jean-Pierre Vanden Heede.

Temps total: 03'45"51

#### **PRIX LE HON 474** 68

3.900 m

7

(Haies. - A réclamer) 23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, recu une allocation de 10.000 en courses de haies portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **Biloute De Houelle**, h, b, 11 ans, par Roli Abi et Kassite (Courtroom), 71 k (70 k), (13.000), Franck Leblanc (*P Dubourg*), 1 A Chaille-Chaille
- Natagaima, f, b, 6 ans, par Authorized IRE et Whoopsie GB (Unfuwain USA), 69 k, (9.000), Roberto Cocheteux Tierno (*T Beaurain*), X Thomas-Demeaulte (s) 2
- **Artemidor**, f, b, 5 ans, par Anabaa Blue (GB) et Polynikova (Polish Summer GB), 69 k, (17.000), Judicael de la Soudiere-Niault (*J Claudic*), Mme C de la Soudiere-Niault
- **Un Roc Du Grandval**, h, b, 11 ans, (AQ), par Network GER et La Grande Vallee (Chef De Clan), 70 k (67 k), (11.000), Mme Estelle Haentjens (*B Berenguer*), Y Fertillet (s)
- **Flocon Du Maine**, h, b, 6 ans, par Hello Sunday et Papluche (Yuushun BEL), 69 k (68 k), (9.000), Artu (s) (N Gauffenic), JY Artu (s)
- **Joffretou**, h, 7 ans, 69 k (68 k), (9.000), Mme C Taupin (B Meme), G Taupin (s) Why Wait, f, 7 ans, 67 k (64 k), (9.000), JY Artu (s) (M Lefebvre),
- Hong Lo, h, 5 ans, 70 k, (15.000), R Matossian (J Nattiez), JR Breton

**Chilperic GB**, m, 5 ans, 67 k, (9.000),  $\otimes$ , FAM Mussat (*R Bonnet*), S Cerulis

Estrella Cael, f, 5 ans, (AQ), 66 k (63 k), (11.000), P Leblanc (B Lemor), P Leblanc

Chocady, h, 7 ans, (AQ), 73 k (70 k), (17.000), T Poche (M Viel). T Poche

- Diamant De Pail, h, 6 ans, (AQ), 70 k, (11.000), JR Breton (M Farcinade), JR Breton
- **Bull's Eye**, h, 5 ans, 68 k (64 k), (11.000), Ecurie des Dunes (P Denis). P Quinton (s)
- Chic Des Fresnes, h, 7 ans, 69 k (66 k), (9.000), SAM the Couvreur (J Zerourou), SAM Couvreur

14 partants ; 33 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 561 €

Eng. sup. : Un Roc Du Grandval Condition spéciale : Guerlin.

encolure, encolure, 7 long, 7 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 2,5 long, 30 long, 7 long

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

828 € Thierry de la Heronniere, Sarl Jedburgh Stud. 483 € Mme Caroline de la Soudiere-Niault, Pascal Beyer.

155 € Frederic Aubry, Gael Boussemart.

Natagaima, réclamée 11.333,00 € par GILDAS BLAIN.

Biloute De Houelle, réclamé 14.150,00 € par son propriétaire.

Artemidor, réclamée 18.277,00 € par ECURIE BRILLANTISSIME.

Temps total: 04'39"28

Les Commissaires, ont interdit au hongre GUERLIN de participer à la course. les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a recu les injections de rappel dans les conditions fixées par l'article 135 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur Jean Raymond BRETON par une amende de 100

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Robert MATOSSIAN par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Jonathan NATTIEZ (6 coups, 1ère infraction) et Thomas BEAURAIN (6 coups, 1ère infraction), les Commissaires les ont sanctionnés par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache. Après avoir entendu en leurs explications les jockeys Pierre DUBOURG (6 coups, 2ème infraction) et Nicolas GAUFFENIC (8 coups, 1ère infraction), les Commissaires les ont respectivement sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 1 et 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

#### PRIX CLAUDE COHEN 475 65

(Haies)

3.600 m

1

2

3

4

5

8

**45 000** € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

**Always Magic**, h, al, 4 ans, par Sunday Break JPN et Magic Poline (Trempolino USA), 69 k, Ecurie Brillantissime *(F de Giles)*, GAB Leenders (s)

**Le Seven**, h, b, 4 ans, par Youmzain IRE et What Cheeky (Cadoudal), 67 k (64 k), Florent Bazil (*M Lefebvre*), JY Artu (s) **Dragon**, h, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Debby USA (Woodman USA), 70 k (66 k), Ecurie Haras de Beaufay (R Mayeur), Y Fouin (s)

Baraclaas, h, b, 4 ans, par Barastraight (GB) et Turga De La Tour (Turgeon USA), 68 k, Mme Magalen Bryant (*J Plouganou*), Y Fouin (s)

- Barcarolle, f, b, 4 ans, par Spirit One et Miss Oversea (Royal Academy USA), 65 k (62 k), David Lumet (M Viel), E Leray (s)
- 359 5 Fubustier, h, 4 ans, 67 k (63 k), MIle L Lequien (MIle 6 C Lequien), MIle L Lequien
- Vimont, h, 4 ans, 67 k, ⊗, N Saltiel (J Claudic), C&Y Lerner (s)
- 292 2 Ivo GER, h, 4 ans, 69 k, Mme S Drahomira (J Faltejsek), Mme P Bastova
- Osaxa, f, 4 ans, 69 k, MALI Droueche (M Farcinade), Butel & Beaunez (s) 10
- 364 2 Rimpoche, h, 4 ans, 71 k, S Plot (L Philipperon), M Rolland (s)
- **Apokalypsine D'Oo**, f, 4 ans, 65 k (65 $^{1/2}$  k), Ecurie Michel Doineau (*W Denuault*), C Lecrivain
- 223 4 I Dream, h, 4 ans, 69 k, WD Macdonald (A de Chitray), arr AS Pacault (s)
- **333 Kapstar**, h, 4 ans, 67 k, Mme M Bryant *(M Regairaz)*, D Bressou arr

13 partants ; 50 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 948 €

Sans motif: First De Prairie.

6 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 1.5 long, tête, courte encolure, 3 long, 1/2 long,

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

9

10

arr

3 240 € S.c.e.a. des Prairies, Mme Sylviane Jeffroy.

1 620 € Artu (s), Damien Artu, Mlle Marie Artu

945 € S.c.e.a. des Prairies.

641 € Mlle Ingrid Desagnat 303 € Haras des Sablonnets.

Temps total: 04'19"00

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Celine LEQUIEN, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups, 1ère infraction).

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Jérôme CLAUDIC, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

#### **PRIX DE MARSAN** 476 66

3.600 m

1

2

(Haies)

(L.)

**75 000** € (36 000, 18 000, 10 500, 7 125, 3 375)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 34.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

- 257 5 Lady Ardilaun, f, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Lady Scarlet (King's Theatre IRE), 67 k, Mme Henri Devin (G Masure), F Nicolle
- **164** <sup>3</sup> **Powder Path**, h, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Powder Temp (Trempolino USA), 67 k, ⊗, Jacques Detre (*A Zuliani*),
- 297 <sup>2</sup> Bai De Baie, h, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Diamond Of Diana (Kapgarde), 70 k, Mme Benoit Gabeur (*B Lestrade*), G Macaire (s)

**Red Risk**, h, b, 4 ans, par No Risk At All et Rolie De Vindecy (Roli Abi), 68 k, MIIe Alexandrine Berger (*J Reveley*), JP Gallorini (s)

- 223 <sup>1</sup> Father James, h, bf, 4 ans, par Martaline GB et Mariyara (Daylami IRE), 68 k, Mme Susan Angela Bramall *(K Nabet)*, F Nicolle
- 297 3 Flairon, h, 4 ans, (AQ), 68 k, D Mcmillan (T Beaurain), E&G Leenders (s)

6 partants ; 22 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 897 €

Sans motif: Kelmec

Certf. vétérinaire : Caradream, Naturelle,

1,5 long, 1/2 long 3/4, 3 long, 2,5 long, 5 long.

36 000 € - 18 000 € - 10 500 € - 7 125 € - 3 375 €

Primes aux éleveurs

5 400 € Mme Henri Devin. 2 700 € Gilbert Nihotte.

1 575 € Ecurie des Vives Terres, Pa-Ouvry, Yves Le Reste.

1 068 € Mlle Alexandrine Berger

506 € E.a.r.I. Haras Saint-James.

Temps total: 04'24"26

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Kevin NABET sur la performance du hongre FATHER JAMES, arrivé

Le jockey a déclaré que le hongre, après avoir été monté à l'arrière dans une course sans train, avait commis de nombreuses fautes dès que le rythme de la course avait accéléré

De ce fait, il n'avait pas été en mesure de progresser dans la phase finale. Les Commissaires ont enregistré ces déclarations.

#### PRIX ARTHUR VEIL-PICARD **477** 67

(Haies)

3.900 m

**45 000** € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er mars 2017 inclus, reçu une allocation de 14.000 en courses de haies. Poids : 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 6.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 15.000 du 1er juillet 2017 inclus au 31 décembre 2017 inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

- 250 <sup>4</sup> Julie Du Puy Noir, f, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Virosa (Villez USA), 69 k, Couetil Elevage (*A Poirier*), A Couetil (s)
- **186** <sup>5</sup> **Pao Enki**, h, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Lady Needles (IRE) (Sri Pekan USA), 66 k, Mad Horse (*L Philipperon*), Mme A Rosa Chinco Star, h, b, 7 ans, par Malinas GER et Carmenga (IRE) (Tiger Hill IRE), 68 k, Ecurie Zingaro (*J Reveley*), Mile I Gallorini Saintkadam, h, bf, 7 ans, par Saint Des Saints et Sheradame (Rifapour IRE), 68 k (67 k), Richard Corveller (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille
- 286 3 Deriganof, h, gr, 6 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Tounet (Sleeping Car), 70 k (67 k), Dubourg (s) (B Dubourg), CH Dubourg (s)
- Serienlohn GB, h, 9 ans, 68 k, Stall Nicole (*J Faltejsek*), P Vovcenko

15

2

3

4

5

- 262 Colonel D'Aumont, h, 7 ans, 72 k (69 k), Ecurie du Levant Sarl (J Coyer), M Cesandri (s) 299 3 Doctor Fontenaille, h, 6 ans, 69 k, ⊗, D Mcmillan (W Denuault), ARM Lefeuvre **Glamorous Dream**, f, 10 ans, 66 k (62 k), B Desespringalle (Mlle M Daubry-Barbier), Mme MC Chaalon 299 4 Derby De Tendron, h, 6 ans, (AQ), 69 k, S Eveno (T Beaurain), S Eveno Fairly Crick, h, 10 ans, 69 k (66 k), JB Lallier (B Berenguer), Lord Prestige, h, 12 ans, 70 k, C Sorignet (J Plouganou), tbé M Rolland (s) 12 partants ; 40 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 1 147 € 5,5 long, 3,5 long, 2 long, 3,5 long, 1 long, 2 long, 5,5 long, 14 long. 21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 € Primes aux éleveurs : 3 240 € Frederic Bayle, Suc. Daniel Valade, Julien Valade.
- 1 620 € Esteve Rouchvarger, Mme Christelle Rouchvarger. 945 € Jean-Paul Gallorini, Cesare Gallorini Berger.
- 641 € Richard Corveller, Ange Corveller, Mme Ange Corveller.
- 303 € Haras de la Rousseliere Scea.

Temps total: 04'39"17

#### 478 70 PRIX WILLIAM HEAD

(Steeple-Chase)

4.700 m

(L.)

**100 000** € (48 000, 24 000, 14 000, 9 500, 4 500)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 18.000 cette année et par 40.000 l'année dernière

- 337 2 Carriacou, h, bf, 7 ans, par Califet et Medanik (Medaaly GB), 68 k, Ecurie Mirande (J Plouganou), Mme I Pacault
- Spirit Sun, h, b, 5 ans, par Zambezi Sun GB et Miss Aubane (Kahyasi IRE), 67 k, Haras de Beauvoir (A de Chitray), AS Pacault (s)
- 190 <sup>7</sup> **Roxinela**, f, al, 6 ans, par Muhtathir GB et Grivette (Antarctique IRE), 68 k, Gheorghe Codre (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 3 Vauquoise, f, b, 7 ans, par Ungaro GER et Vamuna (Varese), 66 k, Eric Lecoiffier (L Philipperon), E Lecoiffier
- Eludy, f, b, 5 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et ldy (Quart 5 De Vin), 65 k, Patrice Detre (K Nabet), F Nicolle
- 337 5 Emirat, h, 5 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Patrick Joubert (F de Giles), E Clayeux (s)
- 186 2 Mon Prestige, h, 6 ans, 69 k, Jdg Bloodstock Services (W Denuault), D Cottin (s) 7
- 190  $^2$  Poly Grandchamp, h, 7 ans, 69 k,  $\otimes$ , Mme P Papot 8 (A Duchene), F Nicolle

8 partants ; 27 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 870 € Certf. vétérinaire : Derby Des Pictons.

1 long 1/4, 6,5 long, 1/2 long, 1 long 1/4, 1 long, 10 long, 1 long.

48 000 € - 24 000 € - 14 000 € - 9 500 € - 4 500 €

Primes aux éleveurs :

7 200 € Haras de Mirande.

3 600 € Olivier Tricot

2 100 € Gheorghe Codre

1 425 € Eric Becq

675 € Thierry Cypres

Temps total: 05'57"26

LYON PARILLY

0712109

Vendredi 19 avril 2019

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Cécile BENOIST D'AZY Stanislas de VILLETTE - Christian MAILLARD - Michel DUQUAIRE

**PRIX DU BOIS NOIR 479** 3746

(Haies)

3.400 m

1

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Gosphore, h, b, 3 ans, par Timos GER et Iwantyouback (Antarctique IRE), 67 k, Daniel Lassaussaye (A Gasnier), GAB Leenders (s)

Galactique Cotte, f, b, 3 ans, par Tiger Groom GB et Romantique Cotte (Robin Des Champs), 67 k, Terry Amos (B Lestrade), G Macaire (s)

**Dangerous**, h, b, 3 ans, par Champs Elysees GB et Sweet Cassandra (IRE) (Dalakhani IRE), 67 k, Pegasus Farms Ltd (E Chazelle), C Scandella

- **352** 4 **Criador**, h, bm, 3 ans, par Samum GER et Cristory (Dom Alco), 67 k, Hans-Jorg Haltiner (*K Herzog*), M Pitart
- Tacoma, f, al, 3 ans, par Dream Ahead USA et Tarawa (Green Tune USA), 66 k (63 k), Antoine Diaz (J Marquestau), A Diaz
- **Grande Legende**, f, 3 ans, 68 k (66 k), Bourgogne Racing Club (*G Malone*), C Provot Ny Non, m, 3 ans, 67 k (63 k), V Moreau (T Lefranc),
  - C Boutin (s) Bella Warda, f, 3 ans, 65 k (64 k), W Munoz (A Masson), 8
- S Culin

Silver Magic, h, 3 ans, 67 k, F Fratini (D Ubeda), D Satalia 9 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 696 €

Eng. sup. : Gosphore

4,5 long, 4,5 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1 440 € Daniel Lassaussaye.
- 720 € Georges Richardot. 420 € Md Bloodstock Limited.
- 285 € Hans-Jorg Haltiner
- 135 € Haras de Beauvoir

Temps total: 04'21"29

#### 480 3747 PRIX DE SALVERTE

3.800 m

2

arr

arr

arr

arr

(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

- Ibn Medecis, h, b, 4 ans, par Medecis (GB) et Soft Gold USA (Gulch USA), 70 k (66 k), Mathieu Pitart (J Coyer), M Pitart
- Fanatic Mag, h, bf, 4 ans, par Day Flight GB et Katerinette (Video Rock), 67 k, Comte Antoine-Audoin Maggiar (F de Giles), È Clayeux (s)
  - **Hole In One**, f, al, 4 ans, par Linngari IRE et Bayonnelle (Saint Cyrien), 65 k (64 k), Ecurie Sagittaire Sas (*E Labaisse*), D Sourdeau de Beauregard (s)
- **Malecon**, h, b, 4 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Tounsi (Sendawar IRE), 71 k (68 k), Mme Brigitte Re-Scandella (*C Billardello*), C Scandella
- 289 <sup>3</sup> Beretta Bilberry, f, al, 4 ans, par Zanzibari USA et Hold The Dollar (Hold That Tiger USA), 66 k (63 k), Alexis Doussot (*J Marquestau*), C Scandella
  - Fire Blue, f, 4 ans, 65 k, P Vichot (A Gasnier), GAB Leenders
- 193 Alexreve, h, 4 ans, 71 k, Mme M Laboue (K Herzog), R Chotard arr Elusive Sunday, h, 4 ans, 67 k, B Goudot (CE Cayeux), arr B Goudot (s)
- Shent, h, 4 ans, 67 k, Lokotrans (J Faltejsek), L Urbanek Bois Combray, h, 4 ans, 67 k (64 k), W Munoz (A Masson), 353
- Visorino, h, 4 ans, 67 k, Mlle LL Rohn-Pelvin (B Gelhay), Mlle LL Rohn-Pelvin
- Angelle De Bel Air, f, 4 ans, 65 k, D Lassaussaye (R Bonnet),
  - Sweet Night, f, 4 ans, 65 k, P Legars (E Chazelle), G Lassaussav arr
- Indian Lady, f, 4 ans, 65 k (67 k), Mme M Bryant (J Reveley), 317 D Cottin (s)
- $\textbf{Fait Honneur}, \, \text{h, 4 ans, (AQ), 67 k, Haras de Saint-Voir} \, \textit{(A de )}$ tbé Chitray), N de Lageneste

15 partants ; 57 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 952 €

3/4 long, 1 long, encolure, 1 long 1/4, 6,5 long

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Mlle Francoise Perree

720 € Comte Antoine-Audoin Maggiar, Mlle Antonia Maggiar, Anatole Maggiar, Aristide Maggiar.

420 € Pierre de Maleissye Melun, Donatien Sourdeau de Beauregard, Ecurie Sagittaire Sas.

285 € Jean-Claude Seroul.

135 € Jean-Charles Thibaut, Regis Girardin, Andre Dauvillier, Michel Laflandre.

Temps total: 04'41"76

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Felix de GILES (FANATIC MAG), arrivé 2ème et Julien COYER (IBN MEDECIS), arrivé 1er, sur un incident survenu entre ces concurrents après le saut du dernier obstacle . Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont sanctionné le jockey Julien COYER par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir eu un comportement fautif en se décalant vers l'intérieur sous l'effet de la cravache, et avoir ainsi contrarié légèrement la progression du hongre FANATIC MAG, sans que cet incident n'ait de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course. Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Christophe BILLARDELLO en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 13 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction 13 coups).

#### PRIX DU MONT PILAT 481 3748

(Haies)

3.800 m

5

7

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas reçu 24.000 en courses de haies (victoires et places), depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Poids: 5 ans, 66 k., 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 285 Peace And Co, h, b, 8 ans, par Falco USA et Peace Lina (Linamix), 70 k, Simon Munir (*J Reveley*), D Cottin (s)
  261 Ellerman (IRE), m, al, 6 ans, par Zoffany IRE et Misscomplacent GB (Compton Place GB), 69 k, Serge Tardy (Klasses) 2 (K Herzog), R Chotard
- Petellat Du Rheu, h, b, 6 ans, par Vision D'Etat et Narcisse 3 Du Rheu (Saint Cyrien), 68 k, Jacques Detre (J Plouganou), D Sourdeau de Beauregard (s) 4
  - **Biway**, h, al, 8 ans, par Malinas GER et Pharliska (Lyphard's Wish), 68 k (66 k), Bourgogne Racing Club (G Malone), C Provot World Amiral, m, bf, 5 ans, par Muhtathir GB et Escomptable
- (Sagamix), 66 k (62 k), William Munoz (V Le Boeuf), S Culin 299 Diplomat GER, m, 8 ans, 74 k, E Sauren (B Gelhay), C Fey (s)
- Javirco, h, 10 ans, 68 k (65 k), P Cluzeau (G Boinard), P Cluzeau
- Gianyar, h, 6 ans, 68 k, F Bianco (D Ubeda), M Rolland (s) 8 Lagoas GER, h, 6 ans, 68 k, Lokotrans (J Faltejsek),
- Happy Angel, h, 6 ans, 68 k, A Canavero (E Chazelle), 10 C Scandella 290 4 Le Virtuose (IRE), m, 8 ans, 68 k (65 k), S Philippot (J Coyer),
- S Philippot 374 3 Nuits Premier Cru, h, 7 ans, 72 k, P Coveliers (F de Giles),
- E Clayeux (s) 351 3 Raj De Boistron, h, 5 ans, 67 k (64 k), Ecurie Pigoni M&m tbé

(A Masson), S Culin

13 partants ; 41 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 972 €

Eng. sup. : Gianvar

11 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs

- 1 440 € Scuderia Bolgheri, Ecurie D.
- 720 € Ecurie du Grand Chene
- 420 € Claude Duval.
- 285 € Daniel Blanchard.
- 135 € Bernard Jacquemont, William Munoz.

Temps total: 04'42"04

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Gareth MALONE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 6 coups).

## **NANTES**

0137109

Vendredi 19 avril 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Claude BURGAUD - Michel HUET -Muriel PRIOUZEAU - Marie-Pierre GUERIN

#### **PRIX DE COUFFE** 482 3266

(Haies. - A réclamer)

3.500 m

1

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids**: **68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k.; pour 13.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000

Les Jockeys n'avant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

- $\pmb{Masterstorm},\,h,\,b,\,4$  ans, par Masterstroke USA et Aznavour GER (Lagunas GB), 72 k (68 k), (13.000), Arnaud-Alain Ameline (M Viel), L Viel (s)
  - Allee Sat, h, b, 4 ans, par Satri IRE et Blonde Cleville (Vertical Speed), 70 k (67 k), (11.000), Regis Bertin (M Lefebvre), R Bertin Matchoupitchou Bey, f, b, 4 ans, par Army King et Cahuete (Verglas IRE), 66 k (63 k), (9.000), Patrick Chevillard (*P Denis*), 3
  - P Chevillard **Trizary**, h, b, 4 ans, par Zanzibari USA et Tritania [Le Triton (USA)], 72 k (69 k), (13.000), Joel Juillet (*B Dubourg*), W Menuet (s)
- Corcovado Bey, h, al, 4 ans, par Army King et Marliny (Marignan USA), 68 k (65 k), (9.000), Patrick Chevillard (*B Lemor*), P Chevillard
- 329 3 Fabiano Bello, h, 4 ans, 70 k (69 k), (11.000), J Marion (s) (A Orain), J Marion (s)
- Always Mist, h, 4 ans, 74 k (71 k), (13.000), Ecurie Anjou Passion (B Berenguer), J Marion (s)

- Kanabaa One, h, 4 ans, 68 k (67 k), (9.000), N Chevalier (A Coupu), N Chevalier
  - Bretteville, h, 4 ans, 68 k (65 k), (9.000), Mlle C Carrara arr (T Danjou), Mlle C Carrara

Fitness Smart, f, 4 ans, 68 k (65 k), (11.000), G Denuault (s) tbé (M Rame), G Denuault (s)

10 partants ; 19 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 204 € 5 long, 2 long, 2 long, 1,5 long, 10 long, 2,5 long, 8 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

- 1 224 € Rolf Siepmann. 612 € Thierry Prod'Homme, Mickael Thierry Prod'Homme.
- 357 € MIle Catherine Bonneau.
- 242 € Mme Francoise Alonso, Suc. Joseph Alonso.
- 114 € Mlle Catherine Bonneau.

Allee Sat, réclamé 13.000,00 € par son propriétaire.

Masterstorm, réclamé 19.999,00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'07"28

#### PRIX LAUNAY-VIOLETTE 483 3267

4.300 m

2

6

7

arr

(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'avant, en steeple-chases, ni reçu, cette année, une allocation de 10.000, ni reçu, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, 30.000 (victoires et places) Poids : 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

- 308 <sup>1</sup> Kaplyma, f, b, 6 ans, par Early March GB et Kapsile (Kapgarde), 68 k, Mme Nathalie Lefevre (A Lotout), B Lefevre (s)
- **Dindin**, h, b, 6 ans, (AQ), par Balko et Taguy Star (Visionary), 70 k, Jacques Detre (*J Charron*), A Lacombe
- 358 5 Epicea, h, b, 9 ans, par Califet et Evitta [Le Triton (USA)], 69 k 3 (68 k), Ecurie Jean-Michel Carrie (A Orain), J Marion (s)
- Darling Des Bordes, h, b, 6 ans, par Balko et Miss Berry (Cadoudal), 68 k, Mme Patrick Papot (M Regairaz), D Bressou
- 349 3 Allegro Des Isles, h, bf, 9 ans, (AQ), par Network GER et Nylia Des Isles (Passing Sale), 71 k, Fabrice Foucher (T Beaurain), F Foucher
- 351 2 Baronne D'Anjou, f, 6 ans, 70 k (67 k), JP Vanden Heede (B Berenguer), J Marion (s)
- Lord Des Sigales, h, 6 ans, 69 k, S Verda (P Blot), S Verda Ahelia, f, 9 ans, 67 k, R Petit (R Le Stang), XL Le Stang

8 partants ; 23 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 327 €

7 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 12 long, 11 long, 6,5 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs

1 512 € Mme Andre Moreau.

756 € Thomas Vigneron, Mathieu Lochin, Loic Lochin. 441 € Guy Cherel.

299 € Earl Les Bordes de Mornay, Gerard Hanquiez.

141 € Suc. Helene Hubert-Chiche

Temps total: 05'03"54

# **NANCY**

0903110

Samedi 20 avril 2019

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Paul MANGEONJEAN -Jean-Pierre LAURENT - Francis BAILLY - Bertrand PETITCOLAS

#### **GRAND STEEPLE-CHASE DE NANCY** 484 3813

4.200 m

1

(Steeple-Chase)

**48 000** € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 4.000 cette année et par 9.000 l'année dernière.

Les décharges prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

- 136 1 Onsaijamais, h, bf, 8 ans, par Kap Rock et Romantique Cotte (Robin Des Champs), 72 k, Terry Amos (B Lestrade), G Macaire (s)
- 358 <sup>3</sup> Beguin D'Estruval, h, al, 8 ans, (AQ), par Martaline GB et Rose D'Estruval (Lavirco GER), 68 k, Mme Bernard Le Gentil (*J Reveley*), G Macaire (s) 2
- 386 <sup>2</sup> Belhom De Juilley, h, gr, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Belle De Juilley (Dom Pasquini), 67 k, Mme Patrick Papot *(A Gasnier)*, P Quinton (s)
- 300 4 Emeraude De Kerza, f, b, 5 ans, par Honolulu IRE et Rangi (Dear Doctor), 69 k, Earl de Kerza (*T Beaurain*), GAB Leenders (s)

**351** <sup>1</sup> **First Daum**, h, np, 5 ans, par Anzillero GER et Sky Dance (Sky Lawyer), 70 k, ⊗, Arcadio Vangelisti (*D Satalia*), D Satalia

386 3 Bolero Du Tango, h, 6 ans, 72 k, Bourgogne Racing Club (G Malone), C Provot

Menthe Poivree, f, 7 ans, 69 k, Mme P Stein (H Tabet), Mme 386

7 partants ; 29 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 1 353 €

Condition spéciale : Dorelko Des Obeaux.

1/2 long, 2,5 long, encolure, 6 long, 10 long, 5 long.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Terry Amos, Guillaume Macaire. 1 728 € Mme Bernard Le Gentil.

1 008 € Georges Trincot, Mlle Lucie Trincot.

684 € Mme Bernadette Prigent, Claude Prigent. 324 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes

Temps total : 05'06''70

Le hongre DORELKO DES OBEAUX a été déclaré non partant par son entraîneur, les fers collés dont était muni ledit hongre s'étant décollés dans le rond de présentation et ne pouvant pas être remis.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paul LUCAS l'ont sanctionné par une amende de 50 euros pour avoir utilisé un appareil de communication entre le moment où il pénètre dans le rond de présentation avant la course et celui de la pesée après la course

#### **GRANDE COURSE DE HAIES** 485 3812

3.400 m

2

3

5

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni reçu une allocation de 12.500, ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 34.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

**We Run The Night**, h, b, 4 ans, par Sri Putra GB et Quatz Melody (Johann Quatz), 70 k, Alain Clavier (*K Dubourg*), G Macaire (s)

281 Feeling Rock, h, al, 4 ans, (AQ), par Kap Rock et Sereine De Farges (Dom Alco), 70 k, Laurent Mapas (B Lestrade), G Macaire (s)

292 <sup>3</sup> Fausta Lauro, f, b, 4 ans, (AQ), par Lauro GER et Traviata (Ultimately Lucky IRE), 65 k (64 k), Mlle Annick Mahe (*B Meme*), P Quinton (s)

Chuck Bass, h, b, 4 ans, par On Est Bien (IRE) et Goldance (Goldneyev USA), 71 k (67 k), Mile Sarah Lellouche (*J Coyer*), 4

Maxim, h, b, 4 ans, par Maxios (GB) et Olive Danon IRE (Dylan Thomas IRE), 71 k, Guenther Schmidt (T Beaurain), GAB Leenders (s)

 $\textbf{Spirou De Lune}, \ h, \ 4 \ ans, \ 67 \ k, \ M \ Rolland (s) \ \textit{(D Ubeda)}, \ M \ Rolland (s)$ 

6 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 716 €

Certf. vétérinaire : Kaprad. 2,5 long, 8 long, 8 long, 4 long.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs

2 016 € Roger-Yves Simon, Alain Clavier, Nicolas Simon.

1 008 € Laurent Mapas, Mme Cindy Mapas

588 € Jean-Pierre Mahe, Jean-Francois Balay.

399 € Elie Lellouche, Mlle Sarah Lellouche. 189 € Guenther Schmidt.

Temps total: 04'05"05

# **AUTEUIL**

0006111

Dimanche 21 avril 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Christine du BREIL Emmanuel CHEVALIER DU FAU - Patrick SABAROTS -Alain PAGES

#### **PRIX ANDRE BOINGNERES** 486 77

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

4.400 m

**50 000** € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 17.000 en steeple-chase. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 13.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

165 <sup>2</sup> Enjeu D'Arthel, h, b, 5 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Olga D'Arthel (Brier Creek USA), 71 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (F de Giles), E Clayeux (s)

324 <sup>3</sup> Ebonite, f, b, 5 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Tamise (Sleeping Car), 66 k (67 k), Ecurie Madame Jacques Cypres (*J Reveley*), E Clayeux (s)

303 <sup>3</sup> Espoir D'Ecupillac, h, bf, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Mahe (Goldneyev USA), 67 k, Bernard Beaufils (*E Bureller*), F Lagarde

242 <sup>2</sup> Eh Law, h, b, 5 ans, (AQ), par Network GER et Law (Lute Antique), 68 k, Ecurie Magnien (*D Gallon*), F Nicolle

**363** <sup>3</sup> **Evidence Allen**, f, np, 5 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Haida III (Video Rock), 68 k (67 k), Bruno Vagne (*P Dubourg*),

Extra Lida, f, 5 ans, (AQ), 69 k, M Contignon (J Plouganou), E Clayeux (s)

6 partants ; 14 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 535 €

2 long, 12 long, tête, 9 long, loin.

24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Comte Guillaume de Brondeau.

1 800 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

1 050 € Jean-Michel Reillier, Frederic Reillier, Antoine Reillier, Gregory Grandjean.

712 € Benoit Magnien, Jean-Francois Magnien.

337 € Bruno Vagne, Andre Vagne.

Temps total: 05'48"33

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys David GALLON (7 coups, 1ère infraction) et Erwan BURELLER (7 coups, 1ère infraction), les Commissaires les ont sanctionnés par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

#### PRIX WILD MONARCH (POULICHES) 487 72

3.000 m

1

(Haies. - Femelles)

**60 000** € (28 800, 14 400, 8 400, 5 700, 2 700)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

Gelboe De Chanay, f, b, 3 ans, par Rail Link GB et Rose Celebre (Authorized IRE), 66 k (671/2 k), Franck Amar (J Plouganou), D Cottin (s)

Gipsy De L'Aunay, f, np, 3 ans, par Diamond Boy et Athena De L'Aunay (Roli Abi), 66 k, Viel (s) (M Viel), L Viel (s)

Goosebump, f, b, 3 ans, (AQ), par Alianthus GER et Quaiou (Robin Des Champs), 66 k, Mme Patrick Papot (G Masure),

Gorvaline, f, so, 3 ans, par Martaline GB et Rolandale (Mansonnien), 66 k, Mme Magalen Bryant (*J Charron*), S Dehez (s)

**La Sablonniere**, f, bf, 3 ans, par Spirit One et Sabolienne [Marchand De Sable (USA)], 66 k, Giampiero Ruscelli (D Brassil), D Satalia

5 partants ; 9 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 2 856 €

Eng. sup.: Goosebump, La Sablonniere

14 long, 4,5 long, 3/4 long, loin.

28 800 € - 14 400 € - 8 400 € - 5 700 € - 2 700 €

Primes aux éleveurs

4 320 € Fabrice Riche

2 160 € Pascal Reaute.

1 260 € Mme Benoit Gabeur, Pierre-Olivier Robert.

855 € Jacky Thomas.

405 € Ecurie Maulepaire.

Temps total: 03'47"25

#### PRIX NOTRE DAME DE PARIS-PRIX DU 488 71 PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE (HANDICAP)

4.700 m

(Steeple-Chase. - Groupe III)

**225 000** € (101 250, 49 500, 29 250, 20 250, 11 250, 7 875, 5 625)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant reçu une allocation en steeple-chase depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (À Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit

Un trophée sera remis par Monsieur Christophe-Charles ROUSSELOT, Délégué Général de la Fondation Notre Dame, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant

Un vase de la Manufacture de Sèvres sera remis par Monsieur Olivier ANDRE, Directeur de la Modernisation et de l'Administration à la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France, au nom de la Présidence de La République, au propriétaire du cheval gagnant.

296 <sup>4</sup> Montgeroult, h, bf, 5 ans, par Kapgarde et My Samsara (Trempolino USA), 64 k (65 k),  $\otimes$ , Robert Ollivier (*G Re*), M Rolland (s)

Cheb De Kerviniou, h, b, 9 ans, par Tiger Groom GB et Muhtatene (Muhtathir GB), 63 k, Eric de Kerpezdron (A Merienne), Hue & Lamotte D'Argy (s) 2

250 <sup>5</sup> Chahuteur, h, bf, 7 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Redowa (Trempolino USA), 70 k, Mme Magalen Bryant *(J Reveley)*, D Bressou 3

**Accentus**, h, np, 9 ans, par Malinas GER et La Grande Touche (Cadoudal), 67<sup>1/2</sup> k, Loic Glemin *(T Beaurain)*, E&G Leenders (s)

4

- 296 <sup>1</sup> Kapeloi, h, np, 5 ans, par Kapgarde et Si St Eloi (Limnos JPN), 67 k, Daniel Cole (*B Meme*), P Lenogue
- 192 2 Carnet D'Or Sivola, h, b, 7 ans, par Assessor IRE et None De Sivola (Cyborg), 62 k, Mme Violaine Bayon de Noyer (*T Coutant*), J Ortet (s)
- Babbo Natale, h, b, 9 ans, par Hurricane Cat USA et La Nerte 7 (Freedom Cry GB), 66 k, De Groote Lieven Byba (F de Giles), Hue & Lamotte D'Argy (s)
- 431 Rasique, h, 9 ans, 66 k, C Machado (D Brassil), FM Cottin (s)
- 296 7 It's Jennifer, f, 7 ans, 67 k, T Johnson (L Philipperon), L Carberry (s)
- 432 4 Cafertiti, h, 7 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Centrale (R Schmidlin), 10 FM Cottin (s)
- Calinight, h, 5 ans, 65 k, G Lenzi (A de Chitray), M Mescam
- 296 2 Cocody Du Banco, h, 7 ans, 64 k, Ecurie Denise (G Masure), F Nicolle
- Soldier's Queen, h, 6 ans, 64 k, ⊗, D Grandin (N Gauffenic), D Grandin
- 287 2 Etoile Du Berger, f, 5 ans, (AQ), 64 k, Ecurie Patrick Klein (A Zuliani), F Nicolle
- Radiologue, h, 7 ans, 63 k, L Glemin (D Ubeda), E&G Leenders (s)
- 325 3 Aurelio GER, h, 5 ans, 67 k, J Andt (B Lestrade), G Macaire (s) arr
- 187 4 Go For De Houelle, h, 6 ans, 67 k, F Leblanc (P Dubourg), A Chaille-Chaille
- Kapistan, h, 8 ans, 68 k, Mme C Coiffier (D Gallon), F Nicolle
- **285** <sup>2</sup> **Djazzman**, h, 6 ans, (AQ), 67 k, CH Dubourg (s) (K Dubourg), tbé CH Dubourg (s)

19 partants ; 35 eng. ; 19 part. déf. - Total des entrées : 3 667 €

10 long, 3 long, 1,5 long, 1/2 long, courte encolure, 4,5 long, 1/2 long 3/4, tête, 3,5 long.

101 250 € - 49 500 € - 29 250 € - 20 250 € - 11 250 € - 7 875 € - 5 625 €

### Primes aux éleveurs :

- 15 187 € Sven Pauwels.
- 7 425 € Sylvain Rocheteau, Eric de Kerpezdron. 4 387 € Pierre de Maleissye Melun.
- 3 037 € Ecurie Tenor.
- 1 687 € Olivier Tricot
- 1 181 € Gilles Trapenard
- 843 € Ecurie Maulepaire.

Temps total: 05'47"67

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Dylan UBEDA, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 100 Euros pour s'être présenté à la pesée après à la course à un poids supérieur de plus d'une livre à celui enregistré avant la course.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné L entraîneur J.ORTET par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

#### PRIX ROMANTISME 489 73

(Haies. - Mâles et Hongres)

3.600 m

1

2

3

5

**45 000** € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations, ni reçu une allocation de 21.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

### Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 333 4 Habibi Linn, h, b, 4 ans, par Linngari IRE et Analfabeta (Anabaa USA), 67 k, Mme Emilie Lafeu (A Poirier), A Couetil (s) Edidindo, m, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Diva Divina CAN (Touch Gold USA), 67 k (66 k), Nunzio Fersula (B Meme), L Maceli
- 333 <sup>3</sup> Voix Du Soir, m, b, 4 ans, par Rip Van Winkle IRE et Lumiere Du Soir (Anabaa USA), 67 k, David Smaga (F de Giles),
- 328 <sup>2</sup> Enricoeur, h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Couleur Coeur (Kapgarde), 67 k, Ecurie Cerdeval (*L Philipperon*), GAB Leenders (s)
  - **Shamaldam**, h, gf, 4 ans, par Martaline GB et Eladame (Snurge IRE), 67 k, Christopher Stedman (*M Regairaz*),
- 359 2 Kapchagay, h, 4 ans, 67 k, D Lumet (K Nabet), G Macaire (s)
- 393 1 Fanion D'Estruval, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Mme B Le Gentil (B Lestrade), G Macaire (s)
- 177 5 Fahawro, h, 4 ans, 67 k, M Foursin (M Farcinade), P Adda (s) Silver Flight (IRE), h, 4 ans, 67 k, Ecurie Patrick Boiteau (JC Gagnon), A Chaille-Chaille 9
- Turvyn, h, 4 ans, 67 k, Mme P Papot (A Merienne), R Chatel (s)
- Speedy Blue Boy, h, 4 ans, 67 k (63 k), Y Fouin (s) (R Mayeur), Y Fouin (s)

11 partants ; 32 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 1 039 €

Sans motif: Jyb.

5 long, courte encolure, 1/2 long, encolure, tête, 1 long, 20 long, 6 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

### Primes aux éleveurs :

5

6

9

thé

- 3 240 € Plersch Breeding Sarl.
- 1 620 € Scuderia Micolo Snc.
- 945 € Robert Nahas. 641 € Gilles Le Baron
- 303 € Richard Corveller, Mme Ange Corveller.

### Temps total: 04'25"10

Agissant sur réclamation du jockey Morgan REGAIRAZ (SHAMALDAM), arrivé 5ème, se plaignant d'avoir été gêné, à environ 150 mètres du poteau d'arrivée, par le peloton, les Commissaires ont ouvert une enquête. Après examen du film de contrôle et audition du jockey précité, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que les légers mouvements du poulain EDIDINDO (Baptiste MEME) arrivé 2ème ainsi que des hongres ENRICOEUR (Ludovic PHILIPPERON) arrivé 4ème et KAPCHAGAY (Kevin NABET) arrivé 6ème, n'avait pas empêché le hongre SHAMALDAM de devancer le hongre ENRICOEUR, et le poulain EDIDINDO.

#### PRIX MAGUELONNE **490** 76

3.500 m

(Steeple-Chase)

**50 000** € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. n'avant pas. en steeple-chase. reçu 20.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **361** 4 **King Elvis**, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Grasica (Bonbon Rose), 71 k (70 k), Jdg Bloodstock Services (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille
- 334 <sup>5</sup> Filup, h, b, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et Qartouche (Ragmar), 67 k, Mme Magalen Bryant (J Charron), S Dehez (s) 3
- Amenon, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et La Couetrie (Kapgarde), 67 k, John-Dawson Cotton (*J Reveley*), G Macaire (s)
- Kap Love, h, b, 4 ans, par Kapgarde et Net Lovely (Network GER), 70 k, Ecurie Patrick Joubert (F de Giles), E Clayeux (s)
- Mannix Du Berlais, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Legende Du Luy (Bonnet Rouge), 68 k, Stephane Szwarc (B Lestrade), G Macaire (s)
- Mester, h, 4 ans, 71 k, Mme G Reille-Villedey (A Merienne), Butel & Beaunez (s)
- 347 3 Fou D'Amour Prince, h, 4 ans, (AQ), 70 k, G Denuault (s) arr (A de Chitray), G Denuault (s)
- Fedex D'Authie, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Mme M Bryant (G Masure), Y Fouin (s)

8 partants ; 22 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 620 €

12 long, 3/4 long, 15 long, 5 long, 20 long.

24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

### Primes aux éleveurs :

- 3 600 € Gilbert Conesa, Mousquetaire Investissement.
- 1 800 € E.a.r.I. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.
- 1 050 € Mme Henri Devin.
- 712 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
- 337 € Jean-Marc Lucas.

Temps total: 04'25"91

#### PRIX LEON RAMBAUD **491** 75 (Haies. - Groupe II)

4.300 m

5

**155 000** € (69 750, 34 100, 20 150, 13 950, 7 750, 5 425, 3 875)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 3 k. pour les 5 ans et de 5 k. pour les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 40.000 cette année et par 86.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

- 298 De Bon Coeur, f. bf. 6 ans. par Vision D'Etat et Santa Bamba (Saint Des Saints), 68 k, Jacques Detre (K Nabet), F Nicolle
- Berjou, h, b, 5 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Bernieres IRE [Montjeu (IRE)], 65 k, Christian Trecco (N Gauffenic), D Windrif
- 298 <sup>3</sup> Galop Marin IRE, h, al, 7 ans, par Black Sam Bellamy IRE et Great Jane (Great Palm USA), 70 k, Mme Patrick Papot 3 (M Regairaz), D Bressou
- 383 5 Pop Art Du Berlais, h, bf, 6 ans, par Poliglote (GB) et Populonia (Polish Precedent USA), 66 k, &, Ecurie Sagara
- (A Merienne), P Lenogue 415 <sup>7</sup> **Celtior**, h, gr, 7 ans, par Racinger et Gazelle De Nuit (April Night), 68 k, Daniel Boullais (*M Viel*), L Viel (s)
- 298 5 Vangel De Cerisy, h, 10 ans, 68 k, C Robba (G Re), tbé
- 298 7 Tap Tap Boom GB, h, 5 ans, 64 k, Mme G Reille-Villedey (F Bayle), Butel & Beaunez (s)

7 partants ; 15 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 2 077 €

1 long 1/4, 2,5 long, 12 long, loin.

69 750 € - 34 100 € - 20 150 € - 13 950 € - 7 750 €

Primes aux éleveurs :

10 462 € Haras de Saint-Voir, Jacques Detre.

5 115 € Franklin Finance S.a.

3 022 € M.r. Fleming, M.a. Molloy, prime non attribuée. 2 092 € Jean-Marc Lucas, Mlle Louise Collet-Vidal, Mlle Camille Collet-Vidal.

1 162 € Thierry Page, Daniel Boullais, Armel Androuin.

Temps total: 05'07"99

#### **PRIX DE PAU** 492 74

(Haies. - Handicap de catégorie)

3.900 m

1

3

4

5

6

7

9

**56 000** € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en courses de haies, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, recu une allocation de 15.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.

La référence de cette épreuve sera remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k. Référence: +14

226 <sup>1</sup> Eragone, h, gr, 5 ans, (AQ), par Martaline GB et Sharonne (Robin Des Champs), 71 k, Simon Munir (*J Reveley*), PH Peltier

300 2 Lady Closely, f, b, 5 ans, par Monitor Closely IRE et Easter 2 Bunny (Turgeon USA), 68 k, Eric Lecoiffier (E Bureller), E Lecoiffier

Embrun D'Oudairies, h, b, 5 ans, (AQ), par Kapgarde et Quecy De Chadzeau (Network GER), 70 k, Haras de Beauvoir (A de Chitray), AS Pacault (s)

**Great Parade**, h, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Paradana (Dress Parade IRE), 72 k, ⊗, Mme Jean-Pierre Roussel (*G Re*), Y Fouin (s)

**Jocrack A La Motte**, f, bf, 5 ans, par Full Of Gold et Line Des Landes (Pure Hasard), 72 k, Mme Barbara Menuet (*J Plouganou*), W Menuet (s)

**Edylan**, m, b, 5 ans, par Slickly et Emelda GER (Dashing Blade GB), 72 k,  $\otimes$ , Couetil Elevage (*A Poirier*), A Couetil (s)

Audacieux D'Alin, h, bf, 5 ans, par Indian Daffodil (IRE) et Cybellede Beaufai (Al Namix), 71 k (69 k), Jean-Marc Baudrelle (Mlle M Daubry-Barbier), JM Baudrelle

Kalinski IRE, h, 5 ans, 70 k, Boultbee Brooks Ltd (T Beaurain), L Carberry (s)

Eclair Du Maffray, h, 5 ans, 64 k, H De Waele (A Merienne), P Lenoqu

Pyramid Burg, h, 5 ans, 68 k, M Lefevre (M Farcinade), 10 P Adda (s)

368 6 Lascar Gris, h, 5 ans, 64 k, Mme C Dubuquoi (L Philipperon), ROB Collet (s)

338 4 Sucaille, f, 5 ans, 72 k, JM Baudrelle (S Colas), JM Baudrelle

432 3 Candos, h, 5 ans, 67 k, G Augustin-Normand (R Schmidlin), FM Cottin (s)

Roi D'Oudalle, h, 5 ans, 67 k, JP Leseigneur (E Metivier), J Marion (s)

14 partants ; 30 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 114 €

10 long, 2 long, 3/4 long, 3/4 long, 4 long, 1/2 long 3/4, 3,5 long, 1,5 long, 9

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs :

3 780 € Mme Sylvie Robert, Bruno Vagne.

1 848 € Mme Delphine Teutsch, Richard Godefroy. 1 092 € Comte Michel de Gigou, Guillaume Macaire. 756 € Mme Mauricette Ribot.

420 € Anthony Goudal, Mlle Joanne Bourny, Noe Goudal.

294 € Baronrath Stud Ltd.

210 € Jean-Luc Desille, Mme Francis Desille

Temps total: 04'41"10

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Jonathan PLOUGANOU (6 coups, 1ère infraction) et Maelle DAUBRY BARBIER (9 coups), les Commissaires les ont respectivement sanctionnés par une amende de 75 euros et une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

#### PRIX MAURICE DE NEXON 493 78

3.700 m

(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

**56 000** € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400) Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, recu une allocation de 25.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

La référence de cette épreuve sera remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Références: 5 ans, +15; 6 ans et +, +17.

**Gasti Greti**, h, b, 7 ans, par Great Pretender IRE et Chrisleen (Maresca Sorrento), 70 k, Loic Glemin *(T Beaurain)*, E&G Leenders (s)

**419** <sup>3</sup> **Dominicaine**, f, al, 6 ans, (AQ), par Nombre Premier (GB) et Teresa (Discover D'Auteuil), 66 k, Ecurie Centrale (*D Brassil*),

**Dakar**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Marie D'Anjou [Garde Royale (IRE)], 71 k, Ecurie Centrale (*D Ubeda*), FM Cottin (s)

331 <sup>2</sup> Calif D'Oudairies, h, b, 7 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Quinine (Network GER), 69 k, ⊗, Marion (s) (E Metivier), J Marion (s)

419 <sup>5</sup> **Abaya Du Mathan**, h, b, 7 ans, par Al Namix et Swahilie Du Mathan (Turgeon USA), 72 k, Arnaud Chaille-Chaille (T Lemagnen), A Chaille-Chaille

**Guyonne**, f, b, 6 ans, par Nombre Premier (GB) et Gymnote (Cardoun), 71 k, Mme Agathe Piault (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)

**Devona**, f, b, 6 ans, (AQ), par Zambezi Sun GB et Qwertyze (Maresca Sorrento), 72 k, Pierre de Maleissye Melun (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beauregard (s)

Moody Mary, f, 5 ans, 69 k, ⊗, S Vidal (L Philipperon), ROB Collet (s)

Osso Bello, h, 11 ans, 70 k,  $\otimes$ , P Van Der Linden (E Bureller), XL Le Stang

410 2 Kingbohem, h, 8 ans, 69 k, S Seignoux (Y Kondoki), Mme 10

**431** <sup>3</sup> **Ubac Des Places**, h, 11 ans, (AC), 71 k (69 k), ⊗, T de Lauriere (*Mlle N Desoutter*), T de Lauriere Ribeauvillez, h, 6 ans, 71 k, Mlle R Schoefolt (A Merienne), arr

R Chatel (s) 321 3 Ahquecoucou, h, 9 ans, 70 k, Comte AA Maggiar (A Poirier), arr

A Couetil (s) Winklas, f, 5 ans, 68 k, J Ortet (s) (B Meme), J Ortet (s) arr

14 partants ; 44 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 1 859 €

Sans motif: Sultan Silk. 3/4 long, encolure, 2,5 long, 7 long, 4,5 long, 20 long, 1/2 long, 5 long, 30

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs

3~780 € Suc. Jean Gondouin, Etienne Leenders, Mme Etienne Leenders. 1~848 € Francois-Marie Cottin.

1 092 € Francois-Marie Cottin

756 € Comte Michel de Gigou 420 € Jean-Marie Baradeau.

294 € Mme Baudouin de la Motte Saint-Pierre, Jean-Pierre Curtet, Suc. Alain Correard, Suc. Brigitte Correard.

210 € Pierre de Maleissye Melun, Pascal Noue.

Temps total: 04'26"99

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey David BRASSIL, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 2ème infraction).

## **FOUGERES**

0111 111

Dimanche 21 avril 2019

Commissaires de courses : Louis-Marcel AULNETTE -Marc BOUGIE - Bernard JOLY - Yves MAILLARD

#### PRIX RENE COUETIL - PRIX MENUISERIE JEAN 494 3268 **PAUL DELAUNAY**

(Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant jamais gagné un steeple-chase. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

375  $^5$  Morena Du Berlais, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Katioucha (Mansonnien), 73 k (70 k),  $\otimes$ , Mme Catherine Pousin (M Lefebvre), D Cottin (s)

**359** 3 **Majakadex**, h, bf, 4 ans, par Saddex (GB) et Majaka (Kapgarde), 70 k, Mme Patrick Papot (*K Guignon*), P Raussin

Miss Kalista, f, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Miss Poppee [Milford Track (IRE)], 74 k (71 k), Eddy Eyrignoux (N.W O'Driscoll), PJ Fertillet

Feline Du Trottet, f, no, 4 ans, (AQ), par Kap Rock et Star De Champdoux [Fragrant Mix (IRE)], 65 k (63 k), Christophe Masle (B Moreaux), E&G Leenders (s)

Golden Bride, f, bf, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Golden Tale (Pivotal GB), 66 k (62 k), Mme Anne-Marie Poirier (Mile M Dezoteux), O Sauvaget (s)

Fleche Des Ongrais, f, 4 ans, 65 k, Mme P Chemin (MA Dragon), Chemin & Herpin (s)

Lakeba, f, 4 ans, 71 k (68 k), Ecurie des Mouettes (A Lelievre), D Cottin (s)

7 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 390 €

Eng. sup. : Fleche Des Ongrais

30 long, 10 long, 4,5 long, 14 long, 4 long,

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

3.800 m

Primes aux éleveurs :

792 € Jean-Marc Lucas, Mme Catherine Pousin.

396 € Hubert Langot, Suc. Michel Langot. 231 € Guy Bidorini, Eddy Eyrignoux. 156 € Christophe Masle.

74 € Eric Ciechanowicz

Le jockey ALEXANDRE BOUDOUIN-BOUIN étant absent, les commissaires ont autorisé son remplacement par Bryan MOREAUX sur le cheval FELINE de TROTTE.

#### PRIX DE LA COMMUNE DE JAVENE - PRIX 495 3269 **BELLOIR SAS**

4.200 m

1

2

3

4

5

7

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000. Poids : 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière

Les Jockeys n'avant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

**Clever Sun**, h, bf, 7 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Naissiane (Winning Smile), 70 k (67 k), Roland Foucher (A Gautron),

Candivol, h, gr, 7 ans, (AQ), par Kandidate GB et Kivole (Dadarissime), 69 k (68 k), Nicolas Remoue (V Bernard), N Remoue

- Clique Adroite, f, b, 7 ans, (AQ), par Blue Bresil et Plaise Autant (Lesotho USA), 66 k (64 k), Gilles Chaignon (A Brunetti), GIL Chaignon
- **Demon Royal**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Ker Marie (Esprit Du Nord USA), 68 k, Pierre Raussin (K Guignon), P Raussin
- 399 <sup>3</sup> Doreedargent, f, al, 6 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Regina Park (Cadoudal), 71 k (68 k), Emmanuel Roussel (P Moreau), P Chevillard

Catri De Sienne, h, 7 ans, (AQ), 68 k (65 k), D Lenfant (T Blainville), D Lenfant

- Carat Precieux, h, 7 ans, (AQ), 68 k, Mme M Desvaux (A Desvaux), Mme M Desvaux
- Coper Baie, h, 7 ans, (AQ), 68 k (65 k), Ecurie des Vives Terres (*J Foucher*), B Grosfils 8 9

Croix D'Or Allen, h, 7 ans, (AQ), 68 k (65 k), ⊗, PH Peltier (B Moreaux), PH Peltier

Atek De La Vire, h, 9 ans, (AQ), 68 k (64 k), O Sauvaget (s) arr (Mlle M Dezoteux), O Sauvaget (s)

10 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 404 €

Eng. sup. : Atek De La Vire

code anomalie : CE : Beau Frere.

3,5 long, 9,5 long, 3 long, 2 long, 10 long, 3/4 long, 11 long, 7,5 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Gilles Foucher, Mme Fabienne Gadais Foucher.

396 € Arnaud Paysan.

231 € Gilles Chaignon.

156 € Mlle Oriane Leray, Bernard Leray.

74 € Emmanuel Roussel, Jacques Cypres, Comte Antoine-Audoin Maggiar.

L'entraîneur Philippe CHEMIN a déclaré son cheval BEAU FRERE non partant jugeant le terrain non conforme aux aptitudes de son cheval (terrain trop léger).

## LE LION D'ANGERS

0218111

Dimanche 21 avril 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Dominique BOISRAME -Laurent THIBAULT - Michel GAUTIER

#### **PRIX ARSENE THIBAULT** 496 3382

3.400 m (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeplechases (victoires et places) :1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 406 <sup>2</sup> Feret, h, bf, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Rhumerie [Shaanmer (IRE)], 69 k, Hugues Justeau (W Denuault),
- **Fripon Du Seuil**, h, al, 4 ans, (AQ), par Network GER et Pervenche Du Seuil (Lucky Dream), 67 k, Ecurie Couderc (*W Lajon*), GAB Leenders (s)
- Friponne De Belair, f, bf, 4 ans, (AQ), par Doctor Dino et Strip Tease (Maresca Sorrento), 65 k, Jacques Leylavergne (A Ruiz Gonzalez), G Lassaussaye

- Filoche Bouloise, f, np, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et La Bouloise (Sleeping Car), 68 k (67 k), Vincent Le Roy (A Orain), PJ Fertillet
- **428** <sup>5</sup> **Francais De Coeur**, h, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Gleep Will (Cadoudal), 68 k (65 k), Haras de Saint-Voir (B Dubourg), D Cottin (s)
- 301 4 Fransleen, h, 4 ans, (AQ), 69 k, L Glemin (O Jouin), E&G Leenders (s)

6 partants ; 16 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 153 €

4 long, 2 long, 4 long, 1,5 long, 20 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs

1 224 € Herve D' Armaille.

612 € Jean Brest, Mme Marc Boudot.

357 € Sarl Grouas.

242 € Jean-Paul Ninck, Olivier Ninck, Franck Ninck. 114 € Haras de Saint-Voir, Michel-Jacques Rivaillon.

Temps total: 04'12"16

Une amende de 30 euros a été infligée au propriétaire Mr JEAN-CLAUDE SARAIS (COULEURS NON CONFORMES)

Une amende de 30 euros a été infligée au propriétaire CHATEL (S) (COULEURS NON CONFORMES)

Modification du poids porté par le 13 EMMA WINS : 65,5 kg au lieu de 65 kg Changement de couleurs du 12 FORZA : Blanche Toque Blanche Changement de couleurs du 13 EMMA WINS : Blanche Toque Blanche.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Olivier JOUIN sur la performance du hongre FORSTON DUBREAU (AQ).

L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait pas respiré durant le parcours. Il a précisé que son partenaire avait une bouche compliqué et qu'il l'avait monté au calme pour éviter qu'il ne tire et se décontracte comme il en avait recu les ordres.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Adrien MERIENNE au suje t des raisons l'ayant amenées à diriger le hongre REDOUBT vers la corde pour ne pas sauter la dernière haie

L'intéressé a déclaré qu'après la haie du tournant il n'avait plus de ressources, et ne voulant pas prendre de risque il avait diriger ledit hongre vers la corde, ne voulant pas non plus l'arrêter trop fermement.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

#### PRIX MACKENZIE II 497 3383

4.000 m

1

4.000 m

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang) 17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 451 Ecart Zero, h, al, 5 ans, (AQ), par Network GER et Serie Limitee (Kahyasi IRE), 69 k (68 k), Haras de Saint-Voir (A Ruiz Gonzalez),
- 303 2 Ever Forget Me, h, bf, 5 ans, (AQ), par Nidor et Amandiya [Riverquest (FR)], 68 k (64 k), Leray (s) (E Bonnet), E Leray (s) 3

Elisa Des Obeaux, f, bf, 5 ans, (AQ), par Magadan IRE et Shifra (Califet), 65 k, Mme Nicolas Devilder (O Jouin), N Devilder

408 <sup>2</sup> Espirito, h, np, 5 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Java De Mai II (Rivelago), 69 k (65 k), Mlle Annick Mahe (*P Denis*), P Quinton (s)

**Edouard**, h, b, 5 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Time To Play (Smadoun), 67 k, Mme Michel Peltier (W Denuault), PH Peltier

393 5 Esterlin, h, 5 ans, (AQ), 67 k, J Boisnard (s) (MO Belley), J Boisnard (s)

Elton Du Granit, h, 5 ans, (AQ), 67 k, PO Robert (Mr T Guineheux), R Chatel (s)

7 partants ; 13 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 85 €

1 long, 1,5 long, 20 long, 5 long, 8 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Thierry Adenot, Haras de Saint-Voir. 612 € Eric Leray, Anthony Dupont. 357 € Mme Nicolas Devilder, Thibault Devilder.

242 € Jean-Pierre Mahe, Alexandre Dayot.

114 € Michel Peltier Mme Michel Peltier

Temps total: 05'10"64

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey ENZO BONNET (EVER FORGET ME) en ses explications, l'ont sanctionné par une amande de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups- 1ère infraction)

#### PRIX SUPER U DU PAYS LIONNAIS - PRIX DE 498 3384 **CHENILLE-CHANGE**

(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

21 BO 2019/8 - obstacle

1

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni couru quatre fois, ni recu 8.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

### Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

**Droit De Veto**, h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Parole D'Evangile (Lomitas GB), 68 k (65 k), Haras de Saint-Voir (B Dubourg), N de Lageneste

- 316 <sup>2</sup> Chelsea De Sevres, h, bf, 7 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Union De Sevres (Malinas GER), 70 k, Gilbert Couge (O Jouin), P Journiac
- 410 <sup>4</sup> Crapule, h, b, 7 ans, (AQ), par Nidor et Sacree Puce [Shaanmer (IRE)], 68 k (64 k), Philippe Pasquier (*T Vabois*), E
  - Chouch'ou, h, b, 7 ans, (AQ), par Passing Sale et Nice Filly (Assessor IRE), 72 k, Denuault (s) (P Blot), G Denuault (s)
- **Bohio**, h, b, 7 ans, par Poliglote (GB) et Sainte Russy (Saint Des Saints), 70 k (67 k), Gerard Lecomte (*D Lecomte*), GER Lecomte
- Carla De Beauchene, f, 7 ans, 66 k, C Bidon (Y Plumas), 399 6 7
- Alinbarbotin, h, 9 ans, (AQ), 69 k, B Lebrec (W Lajon), GAB Leenders (s)
  - Dona Crindor, f, 6 ans, 69 k (66 k), JL Derre (B Le Clerc), A
- 318 1 Noir Des Carnettes, h, 5 ans, 70 k, JCN Bignon (R Bonnet), G Lassaussav
- Coca De Thaix, h, 7 ans, (AQ), 68 k, GER Lecomte (H Lucas),
- **408** <sup>4</sup> **Diamant Brut**, h, 6 ans, (AQ), 70 k, ⊗, Ecurie Hamon thé (W Denuault), PH Peltier Axedo Du Pavoil, h, 6 ans, 68 k (67 k), GER Lecomte thé (A Orain), GER Lecomte

12 partants ; 43 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 476 €

Condition spéciale: Intouchable.

6 long, 8 long, 5 long, courte encolure, 10 long, 2 long, 2,5 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

### Primes aux éleveurs :

- 1 224 € Haras de Saint-Voir.
- 612 € Ecurie Benoit Constantin
- 357 € Philippe Pasquier, Mlle Marion David, Ludovic Quantin.
- 242 € Mme Brigitte Ricous
- 114 € Haras D'Etreham, Eric Puerari.

### Temps total: 05'08"08

Les Commissaires ont, interdit à la jument INTOUCHABLE de participer à la course, les mentions de vaccinayions portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel dans les conditions fixées par l'article 135 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur Jean Claude BOUDOUIN par une amende de 100 euros.

#### PRIX HENRI DE CHOLET 499 3385

(Steeple-Chase-Cross-Country)

4.400 m

3

4

5

6

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, les 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000, les 6 ans, n'avant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000. Poids : 5 ans, 66 k.; 6 ans 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année

### Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 276 <sup>1</sup> Derby Plus, h, gr, 6 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Ni Plus Ni Moins (Kadalko), 70 k, Mme Magalen Bryant (O Jouin),
- **345** \*\* **Europe Allen**, f, b, 5 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Nouvelle Recrue (Ragmar), 67 k, Andre Le Solliec (*Y Plumas*), D Berra 2
- Debut De Printemps, h, b, 6 ans, par Irish Wells et La Grande Touche (Cadoudal), 69 k, Ecurie Tenor (W Lajon), E&G Leenders (s)
- Dolinight, f, b, 6 ans, (AQ), par Denham Red et Olinight (April Night), 68 k, Dubourg (s) (H Lucas), CH Dubourg (s)
- **Espoir**, h, b, 5 ans, (AQ), par Spider Flight et Lady Va (Useful), 73 k (72 k), Marion (s) (A Orain), J Marion (s) 390
- 346 3 Denalie Bellevue, f, 6 ans, 71 k (67 k), G Martin (T Vabois), E Leray (s)
- Diva De Mai, f, 6 ans, (AQ), 72 k, P Dubois (R Le Stang), Slim Risk, h, 5 ans, 68 k, R Chatel (s) (Mr T Guineheux),
- R Chatel (s) Irish Nonantais, h, 6 ans, 71 k, Scea Haras de Peyre (P Blot), 9 E Papon

9 partants ; 23 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 255 €

1/2 long, 1,5 long, 3 long, 10 long, 15 long, 10 long, 8 long, 15 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Pascal Journiac, Haras de Saint-Voir.

612 € Bruno Vagne. 357 € Mile Marie-Aude Bossuet, Ecurie Tenor. 242 € Christophe Dubourg.

114 € Gaec Longchamp.

Temps total: 06'25"17

Le jockey Wilfried DENUAULT s'étant accidenté lors de la 5ème course, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DEBUT DE PRINTEMPS par le jockey Wilfried LAJON

## LOUDEAC

0128111

1

3

5

### Dimanche 21 avril 2019

### Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Alain LOUCE - Théophile MELOU -André LAUNAY - Joseph Le MEAUX

#### **PRIX CLAUDE ROUGET** 500 3270

(Haies)

3.400 m

1

2

3

5

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant, en courses à obstacles ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Santa Lili D'Oroux, f, b, 4 ans, par Roli Abi et Observatrice (Observatory USA), 65 k (64 k), Philippe Moreau (A Coupu), P Raussin
- Jacke Is Back, h, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Black Jack Lady IRE (King's Best USA), 67 k, Haras des Adelis (A Gasnier), GAB Leenders (s)
- Ciel Divin, h, b, 4 ans, par Maresca Sorrento et Fleur Divine (Denham Red), 67 k, Cadot (s) (Mr L Zuliani), D Cadot (s)
  - Fille De La Nuit, f, np, 4 ans, (AQ), par Indian Daffodil (IRE) et Perle Du Seuil (Sleeping Car), 65 k, Sebastien Berger (A Lotout), B Lefevre (s)
- 413 5 Bingo De L'Aunay, h, bc, 4 ans, par Dream Well et Grace De L'Aunay (Denham Red), 67 k (63 k), Jean-Christophe Auvrai (D Mennereuil), A Lacombe
  - Tiame De Pibois, f, 4 ans, 65 k, M Nadot (M Delage), PJ Fertillet
- 413 Zappy Zebra, h, 4 ans, 67 k, P Lienart (L Solignac), G El Baz Mapatyphon, h, 4 ans, 67 k (64 k), C Hautbois (A Pageot), 8 J Planque (s) 9
  - Fee Doree Sivola, f, 4 ans, 65 k, G Trapenard (A Moriceau), P Quinton (s) Azuraa Blue, f, 4 ans, 65 k (64 k), C Gicqueau (S Cosson), 10
  - Rock Land, h, 4 ans, 67 k (65 k), Y Chanteux (O Thomas),
  - S Gouyette Line Beroya, f, 4 ans, 65 k, Mlle M Bruere (D Delalande), Mlle arr
  - M Bruere **Flower Of Fields**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (64 k), D Delorme (*T Vodrazka*), D Delorme
  - Scarletts Key, f, 4 ans, 65 k (61 k), Mme H Devin (B Berenguer), D Bressou arr
- 14 partants ; 48 eng. ; 1 eng. sup. Total des entrées : 559 €

Eng. sup. : Jacke Is Back

Chev. élim. : Fidji Baie, Farfade, Divinesri.

2,5 long, 1,5 long, 1,5 long, 3,5 long, 2,5 long, encolure, 2,5 long, 10 long, 8

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

# Primes aux éleveurs :

- 936 € Philippe Moreau.
- 468 € Philippe Druon. 273 € Franck Albert, Pierre Albert, Damien Cadot. 185 € Sebastien Berger, Guy Berger.
- 87 € Jean-Christophe Auvrai.

les Commissaires, apres avoir entendu l'entraîneur Christian GICQUEAU en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour ne pas s'être assuré du poids de monte de son jockey Steven COSSON

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétairele HARAS DES ADELIS par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Philippe MOREAU par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

#### **PRIX GUY NEVO** 50] 3271

(Haies)

4.000 m

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant pas reçu 8.000 en courses de haies (victoires et places) depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

### Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

Divamindar, h, b, 9 ans, par Zamindar USA et Divawara IRE oyoun IRE), 68 k (67 k), &, Mme Liliane Denuault (A Coupu), J Boisnard (s)

**Tsar Noir**, h, al, 6 ans, par Redback GB et Braissim GB (Dancing Brave USA), 68 k, Pierre J. Fertillet (*C Couillaud*), 2

- **400** <sup>4</sup> **Etoile Secret**, f, gr, 5 ans, par Balko et Djethys (Chichicastenango), 65 k, Noel Boudraa *(M Delage)*, PJ Fertillet
- 270 <sup>5</sup> Pearl Daram, h, b, 9 ans, par Daramsar et Pearl River (Epervier Bleu GB), 70 k (66 k), Nicolas Paysan (Mlle A Dumont), 4 N Paysan

Kidman D'Ycy, h, b, 6 ans, par Domedriver (IRE) et Korigane D'Ycy (Poplar Bluff GB), 68 k, Mlle Anne Vallee (Mr L Zuliani), D Cadot (s)

- Coeur De Blues, h, 7 ans, 69 k, B Rochette (L Solignac), N Chevalier
- **Grand Guerrier**, h, 9 ans, 68 k (65 k), Ecurie du Lion Bvba (*A Davodi*), Y Fertillet (s) 7
- **394** 5 **Melodie D'Un Soir**, f, 7 ans, 66 k (661/2 k), Mme C Braire (A Gasnier), REMY Nerbonne

Abreulandia, f, 9 ans, (AQ), 66 k (62 k), T Poche (Mlle arr C Lequien), T Poche

9 partants ; 49 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 625 €

Sans motif: Simba De Teillee, Hotmale Has.

4,5 long, 2 long, 6 long, 2 long, 2 long, 1/2 long, 6 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Scea Haras du Ma.

468 € Pierre Jabot, Herve de Watrigant, Guy Harari.

273 € Gildas Blain

185 € Raymond Bietola.

87 € Mile Anne Vallee Damien Cadot

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Arman DAVODI en ses explications. l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache. (1ere infraction 6 coups)

# MONTLUCON-NERIS

0715111

Dimanche 21 avril 2019

Terrain BON

Commissaires de courses : Christophe GUILTAT - Michel DUBOUIS - Noel PENARD

#### PRIX CASINO NERIS LES BAINS 502 3751

(Steeple-Chase. - A réclamer. - Cavalières et Gentlemen-riders)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 7,000 ou 9.000. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k...

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

**331** <sup>1</sup> **Great Paul**, h, b, 6 ans, par Great Journey JPN et Princess Morgane USA (Judge T C USA), 70 k, (7.000), ⊗, Butel & Beaunez (s) (*Mr G Viel*), Butel & Beaunez (s) 1

**Al Clay**, h, b, 7 ans, par American Post GB et IIe De See (Saint Des Saints), 70 k (66 k), (9.000), Haras de Sivola *(MIIe Lebeurrier)*, E Clayeux (s) 2

331 3 Tout En Cardoun, f, b, 8 ans, par Layman USA et Bairgaine (Cardoun), 68 k (65 k), (9.000),  $\otimes$ , Daniel Beaunez (Mr S Maussion), Butel & Beaunez (s)

Marinas GER, h, b, 12 ans, par Sholokhov IRE et Majorata GER (Acatenango GER), 70 k (68 k), (9.000), Palmyr Racing (Mlle B Guenet), G Macaire (s)

Dom Alron, h, 6 ans, (AQ), 68 k, (7.000), AND Roussel (Mr AND Roussel), AND Roussel

5 partants ; 23 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 149 €

Sans jockey: Le Final.

5,5 long, encolure, 4,5 long.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 €

Primes aux éleveurs :

720 € Bertrand Gouin, Mme Patricia Butel.

360 € Jacky Rauch.

210 € Antoine Segura, Michel Segura.

Le cheval DOM ALRON est tombé

Le cheval LE FINAL a été déclaré non partant en raison de l'absence du jockey J. D MONCEAU et n'a pas trouvé de remplaçant.

#### PRIX STAC AUTOMOBILES **503** 3750

(Steeple-Chase. - Femelles)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour juments de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 66 k. 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) :1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

### Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Angie Royale, f, al, 6 ans, par Kapgarde et April Day (Garuda IRE), 68 k (67 k), ⊗, Marc Blanchard-Jacquet (E Labaisse), M Blanchard-Jacquet
- Carla De Touzaine, f, b, 7 ans, (AQ), par Network GER et Narcisse De Touzaine (Roi De Rome USA), 69 k (66 k), Mme Andree Jandard (J Zerourou), S Eveno
  - **Discretion**, f, np, 6 ans, (AQ), par Network GER et Querenice (Video Rock), 72 k (69 k), Haras de Saint-Voir (*C Gaillard*),

**Du Ottamba**, f, b, 6 ans, (AQ), par Honolulu IRE et Kalka De Thaix (Video Rock), 70 k,  $\otimes$ , Francois Fiol (*H Tabet*), E Vagne (s)

Fine Angels, f, b, 6 ans, par Fine Grain JPN et Star Jelois [Marchand De Sable (USA)], 73 k, Patrick-Roger Nicolas (D Ulinski), E Caroux

Dominante Allen, f, 6 ans, (AQ), 68 k (65 k), Mlle A Freby (T Andrieux), Mlle A Freby

- Kevine Katoune, f, 5 ans, 68 k (66 k), G Doyen (G Malone), 387
- 233 1 Droit De Rever, f, 6 ans, 73 k (70 k), T Fourre (G Boinard), T

8 partants ; 26 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 227 €

14 long, 6,5 long, courte encolure.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

### Primes aux éleveurs :

3

5

8

3.500 m

3.500 m

792 € Mme Emmanuelle Haye, Cyrille Calvo, Mme Isabelle Duplantier.

396 € Scea Jandard

231 € Haras de Saint-Voir.

156 € Michel-Robert Laborde.

74 € Bertrand Gouin, Antoine Gouin, Alexandre Gouin,

#### PRIX ETABLISSEMENTS LABOUESSE 504 3749

3.500 m

2

4

5

arr

2

3

4

(Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

### Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Le Bearn, h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et La Romanee (Robin Des Champs), 67 k (66 k), Christopher Stedman (E Labaisse), D Cottin (s)
- 317 <sup>3</sup> Sunday Sky, f, ac, 4 ans, par Coastal Path GB et Free Sky (Ungaro GER), 65 k (62 k), Xavier Humbert (M Chailloleau), È Clayeux (s)
- Saint Beauty, f, gr, 4 ans, par Saint Des Saints et Belle Du Roi [Adieu Au Roi (IRE)], 70 k (69 k), Mme Magalen Bryant (M Camus), D Cottin (s)
- 302 4 France Will, f, bf, 4 ans, (AQ), par Network GER et Vita Will (Dom Alco), 65 k, Michel-Jacques Rivaillon (H Tabet), È Vagne (s)
- Villabona, f, b, 4 ans, par Execute et Alice Neney (IRE) (Orpen USA), 67 k, Ecurie Kura (P Lucas), S Eveno
- Luz, f, 4 ans, 65 k (61 k), S Maurer (Mlle C Picard), S Maurer
- Lord Du Buet, m, 4 ans, 67 k, Mme B Bader (CE Cayeux), 388 arr
- Shamalcoeur, m, 4 ans, 67 k (64 k), E Espanet (G Boinard),
- Fransy, h, 4 ans, 67 k (64 k), Mlle M Chiampo (MA Mermel), MIle M Chiampo

9 partants ; 35 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 256 €

Sans jockey: India Du Buet.

2,5 long, 9,5 long, 7,5 long, 7,5 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

### Primes aux éleveurs :

- 792 € Mme Anne-Charlotte Andre, Jean Marie Prost, Nicolas Prost, Mme Clotilde de Barmon.
- 396 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.
- 231 € Mme Sylvie Ringler.
- 156 € Michel-Jacques Rivaillon.
- 74 € Ecurie Kura

Le cheval INDIA de BUET a été déclaré non partant car le jockey Damien ULINSKI appelé ne s'est pas présenté. L'entraîneur Hubert DESPONT n'a pas trouvé de remplaçant

# **BLAIN BOUVRON LE GAVRE**

0101112

Lundi 22 avril 2019

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Claude GOUIN - Christian MARCHAND - Laurence BARET - Tino GUITTON

#### PRIX PHILIPPE LERAY 505 3272

(Steeple-Chase)

4.100 m

1

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu une allocation de 4.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

### Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

(On ne saute pas la banquette)

- **Facdaly**, h, bf, 4 ans, par Kapgarde et Taqdaaly (Medaaly GB), 68 k, Sarl Ecurie Andre Pommerai (*MO Belley*), J Boisnard (s)
- 398 <sup>4</sup> Miss Laura, f, b, 4 ans, par Lauro GER et Miss Lina (Trempolino USA), 66 k (63 k), Daniel Miloux (*M Lefebvre*), D Cottin (s)
- Vraiment Belle, f, b, 4 ans, par Lauro GER et Vraiment (Robin Des Champs), 70 k, Mme Odile Lerat (R Le Stang), XL Le Stang 3 **Sinnetique**, f, b, 4 ans, par Sinndar IRE et Grivatique (Antarctique IRE), 68 k, Thierry Poche (*Y Plumas*), T Poche 4
- **Pitchoun De Jullou**, h, b, 4 ans, par Konig Turf GER et Schoune [Majorien (GB)], 67 k, Mlle Sarah Duchesnay (*Mr L Brechet*), Mlle S Duchesnay Fee Des Bois, f, 4 ans, 65 k,  $\otimes$ , Mme J Brillet (Mr L Zuliani),
- W Menuet (s) Flora Du Gouet, f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), T Lemoine (A Baudoin-Boin), E&G Leenders (s)
- Cookney Billebery, f, 4 ans, 65 k (651/2 k), JL Pignet 398 *(A Desvau*x). J Zuliani
- Enki Princess, f, 4 ans, 65 k, Mme M Gozlan (R Bonnet), G Lassaussaye

9 partants ; 23 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 172 €

2 long, 1 long, 2 long, 7 long, 15 long, 2,5 long, 30 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Andre-Marcel Pommerai.

- 468 € Daniel Miloux Mme Josiane Miloux
- 273 € Ecurie du Trieux, Gilles Defontaine.
- 185 € Gheorghe Codre
- 87 € Mlle Sarah Duchesnay, Didier Duchesnay,

Temps total: 05'07"19

Le Jockey Christopher RIOU étant absent sur l'hippodrome (malade), les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval PITCHOUN DE JULLOU par le jockey Léopold BRECHET.

#### **PRIX DES BRUYERES** 506 3273

(Steeple-Chase)

4.100 m

2

3

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase. Poids: 5 ans, 67 k. 6 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

### Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

(On ne saute pas la banquette)

- **Lutin D'Audouville**, h, np, 6 ans, par Ungaro GER et Lute D'Audouville (Lute Antique), 69 k, Dominique Delorme (*R Le* Stang), D Delorme
- Esquive Des Long, f, b, 5 ans, par Buck's Boum et Garde De Nuit (Courtroom), 65 k (651/2 k), Jerome Zuliani (A Desvaux),
- Tulipe De Bellouet, f, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Sainte De Bellouet (Kalmoss), 69 k, Alain-Albert Neveu (Mr L Zuliani), W Menuet (s)
- 449 5 Honri A La Motte, f, bf, 6 ans, par Iron Mask USA et Line Des Landes (Pure Hasard), 67 k, Thierry Poche (Y Plumas), T Poche
- Star Del Rais, f, b, 5 ans, par Tiger Groom GB et Star Dance (Groom Dancer USA), 66 k, Dominic Mahe (Mr E Fouquet), D Mahe
  - Sire Des Bois, h, 5 ans, 67 k (64 k),  $\otimes$ , Mme J Brillet (A Nail), W Menuet (s)
- Ehmabelle, f, 5 ans, (AQ), 65 k (64 k), JC Obellianne (S Cosson), JC Obellianne
- Satleen, h, 5 ans, 67 k (64 k), L Glemin (A Baudoin-Boin), E&G thé

8 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 421 €

5,5 long, 2,5 long, 30 long, 19 long, 9,5 long, loin.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Omer Legoupil.

468 € Mile Adeline Lepresle, Bernard Lepresle, Mme Georgette Lepresle.

273 € Alain-Albert Neveu, Paul Maussion. 185 € Anthony Goudal, Mile Joanne Bourny, Henri Simon.

87 € Ecurie de la Rehoraie, Alain Collet.

Temps total: 04'54"58

Le Jockey Christopher RIOU étant absent sur l'hippodrome (malade), les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval STAR DES RAIS par le jockey Emmanuel FOUQUET.

#### **PRIX HYERES III** 507 3274

(Steeple-Chase-Cross-Country)

4 800 m

3

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas reçu 12.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Tout cheval ayant reçu en steeple-chases (victoires et places), depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, 4.500 portera 2~k.~; 8.000, 3~k.~; 11.000, 4~k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. (On saute la banquette).

- Mareskia Talisker, f, al, 6 ans, par Maresca Sorrento et Ladylux (Lord Of Men GB), 69 k, William Travers-Durand (Mr L Zuliani), W Menuet (s)
- Calinefette, f, np, 7 ans, (AQ), par Califet et Quelle Est Noir (Robin Des Champs), 68 k, Nicolas Remoue (Y Plumas), N
- **Craftwelle**, f, b, 7 ans, (AQ), par Califet et Norwelle (Roi De Rome USA), 68 k, Mme Isabelle de Saint Anthost (*Mr L Brechet*), MIle S Duchesnav
- **Lion Toto**, h, b, 6 ans, par Vic Toto et Lady La Lionne (Turgeon USA), 71 k, Andre Chayrigues (*Mr E Fouquet*), A Chayrigues
- Ucla De Kernin, f, b, 11 ans, (AQ), par Tiger Groom GB et Farquhar (Reve Bleu), 70 k, Xavier-Louis Le Stang (R Le Stang), XL Le Stang
  - Calomel De Kerza, h, 7 ans, 68 k, J Zuliani (A Desvaux), J Zuliani
- Zephir Davril, h, 7 ans, 68 k (65 k), Mlle E Boin (C Hermaize), JC Baudoin
- **341** <sup>2</sup> **Chop Hola**, h, 6 ans, 70 k (66 k), JP Vanden Heede (*M Guilleux*), J Marion (s) arr

Oeufs De Paques, h, 7 ans, 71 k (67 k),  $\otimes$ , R Roulois (A Nail), thé

Marina Grise, f, 6 ans, 68 k (65 k), C Gicqueau (S Cosson), C Gicqueau

10 partants ; 33 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 286 €

11 long, 2 long, 18 long, 12 long, 15 long, 6 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Felicien Brillet, Germain Brillet, Leopold Neuvy.
- 432 € Sylvain Buhigne, Andre Buhigne. 252 € Mme Isabelle de Saint Anthost.
- 171 € Marcel Benavides, Mlle Christine Benavides.

Temps total: 05'50"63

Le jockey Christopher RIOU étant absent sur l'hippodrome (malade), les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval NERON par le jockey Emmanuel FOUQUET.

Une amende de 100 euros a été infligé au jockey Yohan KONDOKI pour ne pas avoir respecté son engagement de monte étant présent sur un autre hippodrome.

## **HYERES**

0607112

Lundi 22 avril 2019

Terrain LEGER

Commissaires de courses : Claude MENAND -Dominique de La PERRIERE - Christine PASTOR - Jean KADDAM

#### PRIX DOM PASQUINI 508 3709

(Haies. - A réclamer)

3.500 m

2

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de  $\bf 4$  ans, mis à réclamer au minimum pour  $\bf 8.000$ , avec prix de réclamation supérieurs de  $\bf 1.000$  en  $\bf 1.000$ . Poids :  $\bf 67$  k. Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Pastel De Nata, h, gr, 4 ans, par Sunday Break JPN et Vandalixa (Linamix), 71 k (69 k), (10.000), Claude Olivier Corral (A Ruiz Gonzalez), H Lageneste (s)
  - Petrosinella, f, b, 4 ans, par Worthadd IRE et La Tour Rouge GB (Monsun GER), 67 k, (10.000), Ecurie Pigoni M&m (K Herzog), M Pitart
- Chopemoi, f, b, 4 ans, par Deportivo GB et Wa Zine (Iron Mask USA), 67 k, (8.000), Pierre J. Fertillet (M Delage), PJ Fertillet

5

**329** <sup>5</sup> **Turfiste**, h, b, 4 ans, par Turgeon USA et Nicknack (Nickname), 67 k (64 k), (8.000), Ecurie du Soleil S.c. (*J Marquestau*), C Scandella

**326** <sup>5</sup> **Reine De Salan**, f, gr, 4 ans, par Walk In The Park IRE et Billie De Salan (Robin Des Pres), 67 k (63 k), (10.000), Pierre Lhoste (*P.N Fontan*), J Ortet (s)

5 partants ; 17 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 115 €

1/2 long, 3 long, 10 long, 10 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Bruno Mazure, Herve Tibeuf, Mme Anne Laure Saccard.

396 € Mme Stella Thayer.

231 € Alain Chopard.

156 € Mme Henri Devin

74 € Andre Artus.

Temps total: 04'07"40

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Pierre-Nizar FONTAN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

# 509 3708 PRIX HYERES III

(Haies)

3.500 m

1

4

5

**17 000** € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

**404 Saint D'Auteuil**, h, b, 5 ans, par Kandidate GB et La Loute (Saint Des Saints), 73 k (70 k), Pegasus Farms Ltd (*J Marquestau*), C Scandella

454 Menthol, h, b, 5 ans, par Spirit One et Jolie Menthe (Bateau Rouge IRE), 74 k (71 k), Jean-Luc Pelletan (F Mouraret de Vita), JL Pelletan

Raise The Stakes, f, bf, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Raise A
Mind (IRE) (Zamindar USA), 65 k (66 k), Ecurie Pigoni M&m
(K Herzog), M Pitart

**Teahupoo Vega**, h, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Silver Road (GB) (Grape Tree Road GB), 67 k (63 k), Ortet (s) (*P.N Fontan*), J Ortet (s)

Juneau Basc, h, al, 5 ans, par Zambezi Sun GB et Castagna (Astarabad USA), 68 k, Eric Bernhardt (Mr L Bernhardt), E Bernhardt

**Espry De Famille**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (62 k), Scea Haras de Peyre (*J Agostini*), E Papon

400 <sup>2</sup> Electron, h, 5 ans, (AQ), 71 k, Ecurie Cerdeval (M Delage), PJ Fertillet

7 partants ; 17 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 192 €

3 long, 5 long, 6 long, 8 long, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Gaetan Gilles

612 € François-Marie Cottin.

357 € S.c.e.a Domaine de L'Argos.

242 € Haras de la Vega

114 € Sebastien Dufrancatel

Temps total: 04'07"46

# LE LION D'ANGERS

0218112

Lundi 22 avril 2019

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Maxime PELTIER -François COUETOUX du TERTRE - Louis-Marcel AULNETTE -Michel GAUTIER

# 510 3386 PRIX DOMINIQUE DE BROGLIE

(Haies)

**20 000** € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

**Forza**, h, b, 4 ans, (AQ), par Policy Maker (IRE) et Oh Divine (Baroud D'Honneur), 67 k, Jean-Claude Sarais (*J Charron*), A Lacombe

**468** <sup>3</sup> **Soleil Couchant**, h, al, 4 ans, par George Vancouver USA et Moon Tree (Groom Dancer USA), 68 k (65 k), Herve Boutry (*A Gautron*), J Boisnard (s)

Fazayte, h, b, 4 ans, (AQ), par Spider Flight et Vakina (Arvico), 67 k, Soaig Guerin (E Bureller), A Lacombe

**Fly Allen**, h, al, 4 ans, (AQ), par Network GER et Une Epoque (Dom Alco), 68 k, Mme Patrick Papot (*A Moriceau*), D Bressou

**334 Blue's Brother**, h, bc, 4 ans, par Smadoun et Fanny Princess (Exit To Nowhere USA), 69 k (68 k), Scea des Collines (*A Orain*), E Riou

Cesar Du Lemo, h, 4 ans, 67 k (64 k), M Le Floch (A Brunetti), 6 A Le Clerc (s)

**Tirage Au Sort**, h, 4 ans, 69 k, Ecurie Victoria Dreams *T Beaurain*), JPH Dubois

177 Forston Dubreau, h, 4 ans, (AQ), 67 k, R Bedouet (O Jouin), 8 GAB Leenders (s)

Fantastic Bere, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Le Pied A L'Etrier (W Lajon), E&G Leenders (s)

Zambezi Flow, f, 4 ans, 68 k, Mme J Mottin (P Blot), Mme 10

V Seignoux

6 Make A Dream, f, 4 ans, 68 k, Ecurie Victoria Dreams arr

(E Chazelle), JPH Dubois

364 Redoubt, h, 4 ans, 67 k, R Chatel (s) (A Merienne), R Chatel (s) arr
Emma Wins, f, 4 ans, 65 k (651/2 k), R Chatel (s) (Y Kondoki), arr

13 partants ; 40 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 622 €

Sans motif: From You To Me.

1 long, 4 long, 4 long, 1 long 1/4, 15 long, 10 long, 4 long, 6 long, 8 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs

1 440 € Jean-Claude Sarais.

720 € Gerard Belloir.

420 € Mme Olivia Roussel, Mme Sigrid Gilet-Moisson, Nicolas Moisson.

285 € Bruno Vagne.

135 € Mlle Brigitte Poulve.

Temps total: 04'30"74

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Olivier JOUIN sur la performance du hongre FORSTON DUBREAU (AQ).

L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait pas respiré durant le parcours. Il a précisé que son partenaire avait une bouche compliqué et qu'il l'avait monté au calme pour éviter qu'il ne tire et se décontracte comme il en avait reçu les ordres. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Adrien MERIENNE au sujet des raisons l'ayant amenées à diriger le hongre REDOUBT vers la corde pour ne pas sauter la dernière haie.

L'intéressé a déclaré qu'après la haie du tournant il n'avait plus de ressources, et ne voulant pas prendre de risque il avait diriger ledit hongre vers la corde, ne voulant pas non plus l'arrêter trop fermement. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Jean Claude SARAIS par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire CHATEL par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

# 51] 3387 PRIX DE LA FOIRE EXPOSITION D'ANGERS (PRIX LE PONTET)

4.000 m

2

3

(Steeple-Chase. - A réclamer. - Apprentis – Jeunes Jockeys - JOCKEYS < 40 victoires)

**17 000** € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 9.000 ou 11.000. Poids: 5 ans, 65 k.; 6 ans et au-dessus, 67 k. Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses.

Les décharges prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

**464** <sup>4</sup> **Asdesmar**, h, bf, 9 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Passemare (Useful), 69 k, (9.000), ⊗, Mme Victor Blot (*A Beaudoire*), E Leray (s)

**Bob Alone**, h, al, 8 ans, (AQ), par High Rock (IRE) et Monetta (Chef De Clan), 67 k, (9.000), Mme Jean-Pierre Roussel (A Baudoin-Boin), E Lecoiffier

441 <sup>2</sup> Yellow Mellow, f, b, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA (Langfuhr CAN), 63 k, (9.000), Marion (s) (M Lefebvre), J Marion (s)

408 Vayant D'Arzembouy, h, al, 10 ans, (AQ), par Secret Singer et Parabole (Ragmar), 69 k, (9.000), Henri Paysan (B Moreaux), N Paysan

N Paysan **Salam Bombay**, h, b, 10 ans, par Sulamani (IRE) et Same To You (Mujtahid USA), 67 k, (9.000), ⊗, Gerard Samama

(A Gautron), J Boisnard (s)

431 Grandgarde, h, 6 ans, 69 k, (11.000), Ecurie Maulepaire (M Viel), L Viel (s)

155 Buickor, h, 8 ans, (AQ), 67 k, (9.000), GER Lecomte 7 (D Lecomte), GER Lecomte

286 Petrus Du Berlais, h, 7 ans, 69 k, (11.000), JP Vanden Heede 1b (A Brunetti), A Le Clerc (s)

8 partants ; 24 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 277 €

tête, 6 long, 6 long, 2,5 long, 3/4 long, 15 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

BO 2019/8 - obstacle **25** 

3

3.700 m

Primes aux éleveurs :

1 224 € Charles-Edouard Walsh de Serrant.

612 € Jean-Pierre Roussel

357 € Mme Valerie Saint-Palais, Haras de Plasence

Asdesmar, réclamé 10.000,00 € par son propriétaire.

Temps total: 05'15"78

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Anthony BEAUDOIRE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 9 coups)

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Alexandre BAUDOUIN-BOIN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 10 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (3ème infraction - 9 coups).

#### PRIX BOURGEONNEAU **512** 3388

(Steeple-Chase-Cross-Country)

5.200 m

1

2

4

5

6

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **305** <sup>1</sup> **Kick On**, h, b, 10 ans, par Poliglote (GB) et Kilda IRE (Night Shift USA), 67 k (68 k), Mme Magalen Bryant (*J Plouganou*), D Cottin (s)
- **348** <sup>4</sup> **Bella Sun**, f, b, 8 ans, (AQ), par Califet et Quetsche Bleue (Dear Doctor), 68 k, Mme Annie Commeau (*T Beaurain*), P Journiac
- **Don Padre**, h, bf, 10 ans, par Lost World (IRE) et Formaliste (Sagamix), 71 k, Franck Boucey (*E Bureller*), E Lecoiffier 3
- Posilox, h, np. 13 ans, par Loxias et Positronique (Pigeon Voyageur IRE), 68 k, ⊗, Michel Darchy (A de Chitray), W Menuet (s)
- 348 <sup>2</sup> Butterfly Du Mou, h, b, 8 ans, (AQ), par Daramsar et Kaline Du Mou (Lights Out), 69 k, Mile Marie-France Suberville (O Jouin), P Journiac
- 58 2 Net Lady, f, 7 ans, 69 k, Ecurie Couderc (F de Giles), E Clayeux (s)
- Duo Charmans, h, 6 ans, (AQ), 69 k (68 k), Scea des Collines
- 412 2 Jardin D'Erevan, h, 10 ans, 69 k, ⊗, Y Le Courtois (D Delalande), Y Le Courtois
- Great Horizon, h, 11 ans, 66 k (68 k), ⊗, Y Livenais (S Dory), S Dory
- **Videpoche**, h, 10 ans, (CS), 70 k (67 k),  $\otimes$ , D Lumet (A Beaudoire), E Leray (s)

10 partants ; 32 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 577 €

15 long, tête, 1/2 long, 3/4 long, loin, 2,5 long, 8 long, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

756 € Francois-Xavier Journiac, Luc Journiac.

141 € E.a.r.l. Domaine du Mou.

Temps total: 07'30"19 Le jockey Wilfrid DENUAULT étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre POSILOX par le jockey Alain de CHITRAY.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Anthony BEAUDOIRE sur les raisons pour lesquelles il avait dérobé après la descente du piano. L'intéressé a déclaré qu'il avait glissé, et se retrouvant déséquilibré il n'avait pas pu diriger le hongre VIDEPOCHE correctement sur le parcours. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

# LOUDEAC

Lundi 22 avril 2019 0128112

Terrain LEGER

Commissaires de courses : Alain LOUCE - Alain LEGUEVEL -Théophile MELOU - André LAUNAY

#### PRIX ONTARIO III - PRIX GROUPAMA **513** 3275

(Haies. - A réclamer)

4.000 m

**10 000** € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., 10.000, 4 k. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **423** <sup>4</sup> **Indianeyev**, h, b, 10 ans, par Domedriver (IRE) et Dragonada USA (Nureyev USA), 70 k (67 k), (6.000), ⊗, Ecurie de la Verte Vallee (*E Bonnet*), S Foucher
- 423 <sup>5</sup> Cross Way (IRE), h, b, 8 ans, par Hannouma (IRE) et Mislix (Linamix), 72 k (69 k), (10.000), ⊗, Mme France Fertillet (*B Henry*), PJ Fertillet

- **Kroissant Bleu**, h, b, 5 ans, par Blue Bresil et Trinidao (Trempolino USA), 66 k (62 k), (6.000),  $\otimes$ , Pascal Barthelemy (D Mennereuil), A Lacombe
- **Ayepaddy**, h, b, 7 ans, par Ungaro GER et Heavenly Pleasure IRE (Presenting GB), 70 k (67 k), (8.000), Peter Urquhart (*A Auchere*), Hue & Lamotte D'Argy (s)
- 448 <sup>3</sup> Sahira De Beaumont, h, b, 11 ans, par Assessor IRE et Diva De Beaumont (Dear Doctor), 68 k (64 k), (6.000), Jean-Pierre Vanden Heede (*E Metivier*), J Marion (s)
- 455 <sup>2</sup> Pasquiphard, h, 11 ans, 68 k (65 k), (6.000), S Lefranc (B Berenguer), Y Fertillet (s)
   391 Run Hurdle, h, 5 ans, 66 k (62 k), (6.000), ⊗, Mme A Polard
- (S Peladan), S Foucher Coverina, f, 5 ans, 68 k, (10.000),  $\otimes$ , PJ Alaux (C Couillaud), arr
- Diable City, h, 6 ans, 70 k, (8.000), F Derval (A Lotout), dist B Lefevre (s)
- Crysking, h, 6 ans, 70 k (69 k), (8.000), S Seignoux (A Coupu), Mme V Seignoux

10 partants ; 31 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 216 €

1 long, 1,5 long, 2 long, courte tête, 2,5 long, 1,5 long.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

360 € Malcolm Parrish.

210 € Pascal Barthelemy.

142 € Peter Urquhart.

Indianeyev, réclamé 6.330,00 € par son propriétaire.

Cross Way (IRE), réclamé 10.778,00 € par son propriétaire.

A l'issue de la course, les Commissaires ont, après enquête, distancé le cheval DIABLE CITY de la 7ème place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.

Ils ont, pour ce motif, sanctionné le jockey Armel LOTOUT par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour.

#### PRIX LE DEUFF - PRIX APGO 514 3276

(Steeple-Chase. - A réclamer)

3.500 m

3

5

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

### Challenge APGO REVERDY

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. Poids : 67 k. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000 4 k. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

Un trophée sera remis au propriétaire du cheval vainqueur et des cadeaux seront offerts au jockey et à l'entraîneur du gagnant par le Président de l'APGO ou son représentant.

- **Fameck**, h, b, 4 ans, (AQ), par Della Francesca USA et Verbania (Kapgarde), 69 k, (10.000), Pierre J. Fertillet (*C Couillaud*), PJ Fertillet
- 372 5 Kaleorel, h, b, 4 ans, par Elusive City USA et Orellana USA 2 (With Approval CAN), 69 k (65 k), (10.000), Mme Emilie Lafeu (E Metivier), J Marion (s)
- Always To Win, h, b, 4 ans, par Full Of Gold et Mercelinoa (Sleeping Car), 69 k (66 k), (10.000), Henri Paysan (A Auchere),
- Fiesta, f, b, 4 ans, par My Risk et Vagualame (Saint Estephe), 65 k (61 k), (8.000), Edouard Thueux (Mlle M Dezoteux), E Thueux
- **Faddex**, h, np, 4 ans, (AQ), par Saddex (GB) et Petite Harmonie (Video Rock), 69 k, (10.000), Mme Patrick Papot (*K Guignon*), P Raussin
- 388 4 Flame Du Maffray, f, 4 ans, 67 k, (10.000), Mme N Lefevre (A Lotout), B Lefevre (s)
- Simbolic, f, 4 ans, 67 k (66 k), (10.000), S Seignoux (A Coupu), Mme V Seignoux
- Friboy Dumee, h, 4 ans, 71 k (67 k), (12.000), E Leray (s) (E Bonnet), E Leray (s)
- Ferero Des Gy, h, 4 ans, (AQ), 67 k (64 k), (8.000), Mme MAA Giannitrapani (T Blainville), E Thueux

Farceur Clementais, h, 4 ans, (AQ), 67 k (63 k), (8.000), A thé Guerin (S Peladan), S Foucher

10 partants ; 30 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 218 €

5 long, 3 long, 1,5 long, 1 long, encolure, 15 long, 15 long,

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Suc. Paul de Legge. 396 € Ecurie Lafeu. Revilo Park Stud.

231 € Haras du Grand Chesnaie.

156 € Dennis Breen. 74 € Thierry Page, Daniel Boullais, Armel Androuin.

les Commissaires ont entendu le jockey Antoine COUPU sur son comportement dans la diagonale. Il resulte un comportement non dangereux et non intentionel de sa part sur les chevaux FRIBOY DUMEE et FERRERO DES GY. Les Commissaires lui inglige toutefois une interdiction de monter pour une durée de 2 jours.

### PRIX HENRI RAGOT (GRAND STEEPLE-CHASE **515** 3277 **DE PAQUES)**

(Steeple-Chase)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 58 k. et n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu, en steeple-chase, une allocation de 8.000. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **466** <sup>5</sup> **Beau Nora GER**, h, b, 6 ans, par It's Gino GER et Bear Nora GER (Highest Honor), 70 k, Andre Bocquet (*MA Dragon*),
- **401**  $^1$  **Comete Baie**, f, np, 7 ans, par Elasos et La Sultane (Medaaly GB), 71 k,  $\otimes$ , Dirk Huyck *(C Couillaud)*, PJ Fertillet
- 262 <sup>3</sup> Regaxos, h, no, 6 ans, par Axxos GER et Regulatrice (Epistolaire IRE), 74 k (72 k), Ecurie Etoile N.v. (A Coupu), J Planque (s)
- 389 <sup>2</sup> Dixit Du Granit, h, b, 6 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Reine Du Granit (Video Rock), 72 k (68 k), Pierre-Olivier Robert (E Metivier), J Marion (s)
- 399 2 Vatohio, f, al, 7 ans, par Vatori et Parkohio (Script Ohio USA), 67 k (64 k), Scea Ecurie Bader (N Terrassin), Mlle S Delaroche
- 461 <sup>3</sup> Buen Star, h, 6 ans, 70 k (67 k), Mme C Metayer (B Berenguer), Y Fertillet (s) 6
- **Martasprings**, f, 5 ans, 67 k, JM Le Roux (A Lotout), A Lacombe
- Alglibale, f, 9 ans, (AQ), 71 k (68 k), J Alvarez (A Auchere), 262 arr N Paysan

8 partants; 37 eng.; 8 part. déf. - Total des entrées: 646 €

tête, 3,5 long, 1,5 long, 2 long, 3 long, 5 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs

1 440 € Stall 5 Stars, prime non attribuée.

720 € Andre-Jean Belloir

420 € Daniel Pironneau, Mme Daniel Pironneau.

285 € Pierre-Olivier Robert.

135 € Scea Ecurie Bader.

A l'issue de la course, il y a eu réclamation du jockey Christopher COUILLAUD (COMETE BAIE), arrivé second sur Marc Antoine DRAGOn 5BEAU NORA), arrivé 1er et sur une gêne intervenant dans le dernier tournant

Apres audition des jockeys les Commissaires ont maintenus l'arrivée.

# MACHECOUL

0130112

Lundi 22 avril 2019

Terrain BON

Commissaires de courses : Véronique de VILLEPIN - Daniel JACOT - Muriel PRIOUZEAU - Pierre-Marie CHARIER

#### PRIX ISIDORE THIBAULT 516 3278

(Steeple-Chase, - Femelles)

3.600 m

5

4.200 m

4

5

7

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 4.500. Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases, (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Tulaura, f, bf, 4 ans, par Lauro GER et Tuseurat (Turgeon USA), 1 65 k (61 k), Julien Merienne (Q Gaignard), J Merienne
- **340** <sup>5</sup> **Vega De Carcouet**, f, b, 5 ans, par Tiger Groom GB et Murmurine (Murmure), 71 k (68 k), Jean-Pierre Cottineau (*T Dupouy-Bataille*), F Foucher
- Fanon Du Breuil, f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Mazagane (Blackdoun), 67 k, Scea des Collines (*L Solignac*), E Riou 421 3
- Ashwahra, f, al, 5 ans, par Spirit One et Red Star IRE (Lure 4 USA), 69 k (661/2 k), Etienne d' Andigne (A Lelievre), E d' Andigne
- 406 <sup>4</sup> Frise L'Oeuil, f, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Rince L'Oeuil [Fragrant Mix (IRE)], 72 k (69 k), Planque (s) (A Pageot), J Planque (s)
  - Sirwa Du Bocage, f, 5 ans, 73 k (70 k), G Denuault (s) (M Rame), G Denuault (s)

6 partants ; 48 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 526 €

5 long, 4,5 long, 6 long, 6 long, 30 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Patrick Rago, Jean-Yves Le Scouarnec.  $468 \in$  Jean-Pierre Cottineau.

273 € Eric Helye, Mlle Berengere Yver.

185 € Olivier Triboire, S.c.e.a. Ecurie des Jap. 87 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.

Temps total: 04'03"54

Après enquête d'office des commissaires, et réclamation des jockeys (M.RAME A.PAGEOT T.DUPOUY BATAILLE A.LELIEVRE L.SOLIGNAC) sur le comportement du cheval TULAURA numéro 6 arrivé premier pour un changement de ligne sur une partie de parcours non délimité par une lice continue, en début de parcours (entre 2ème et 3éme obstacle) et après vision du film et audition du jocky Quentin GAIGNARD, l'arrivée a été maintenue suivant les conditions notifiées à l'article 168. Une sanction de mise à pied de 2 jours a été infligée au jockey Quentin GAIGNARD pour comportement dangereux non intentionnel.

#### PRIX LOUIS AULNETTE 517 3279

3.600 m

2

(Steeple-Chase. - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1er juillet de l'année dernière inclus, été classé dans les trois premières d'une course de dotation totale de 15.000. **Poids : 5 ans, 65 k. 6** ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) :1 k. par 1.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Queensca, f, bf, 5 ans, par Maresca Sorrento et Queen's Pier (King's Theatre IRE), 70 k, Geoffrey Dumont (*L Solignac*), G Dumont

**Coqueluche**, f, b, 7 ans, (AQ), par Secret Singer et Nymphette (Funny Baby), 69 k (66 k), Ctsse Le Guales de Mezaubran (*V Morin*), ARM Lefeuvre

**449** <sup>3</sup> **Stella Imperiale**, f, gr, 6 ans, par Astronomer Royal USA et Pietranera (Homme De Loi IRE), 70 k (66 k), Thierry Poche (*Mlle C Lequien*), T Poche

Go'n Win, f, b, 5 ans, par No Risk At All et Esteraza (Kingsalsa USA), 72 k (69 k), Marion (s) (C Smeulders), J Marion (s)

Egirl, f, b, 5 ans, par Martaline GB et Cadouya Girl (Cadoudal), 5 71 k (67 k), Mme Yves Grall (T Vabois), E Leray (s) Nuit Secrete, f, 7 ans, 69 k (66 k), J Planque (s) (A Pageot),

Calinncary, f, 7 ans, (AQ), 69 k (66 k), Ecurie Challenger (D Thomas), G Dumont

7 partants ; 26 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 289 €

3,5 long, 7,5 long, 13 long, 1 long, loin, 1 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Andre-Marcel Pommerai.

468 € Mme Pierre Sayet, Maurice Marlin.

273 € Ecurie Chiarelli. 185 € Ambroise Dupont.

87 € Eric Lerav

Temps total: 03'58"04

# ROYAN LA PALMYRE

0528112

Lundi 22 avril 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Daniel BREJOU - Daniel CHAILLOU -Lucien MARQUAIS - Jean Michel LEDUC

#### PRIX D'ARVERT 518 3638

(Haies. - A réclamer)

3 500 m

3

5

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k., pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **469** <sup>1</sup> **Fangio POL**, m, al, 3 ans, par Star Poker IRE et Fair N Lovely IRE [Domedriver (IRE)], 72 k (68 k), (10.000), Philippe Elkaim (*P Dibatista*), G Macaire (s)
- 452 <sup>3</sup> Lucou, m, bf, 3 ans, par Axxos GER et Winnor (Lesotho USA), 72 k (69 k), (12.000), Jean-Luc Pelletan (S Evin), JL Pelletan

Royal Djan, h, b, 3 ans, par Slickly Royal et Djana GER (Tertullian USA), 72 k (69 k), (12.000), Pierre J. Fertillet (*P Moreau*), PJ Fertillet

Cold Light Of Day, f, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Pepples Beach GER (Lomitas GB), 68 k (65 k), (10.000), Jacques Melou (N.W O'Driscoll), PJ Fertillet

Volga Jelois, f, gr, 3 ans, par Vol De Nuit GB et Riva Jelois (Blackdoun), 70 k, (12.000), Jean-Luc Pelletan (S Colas), JL Pelletan

La Nebuleuse, f, 3 ans, 66 k (65 k), (8.000), N Lefebvre (V Bernard), C Lefebvre (s)

Kapitan Kloss POL, h, 3 ans, 70 k (66 k), (10.000), Mme A Gourdon (*B Le Clerc*), G Macaire (s)

7 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 299 €

Eng. sup.: Royal Djan Sans motif: Tatanette. Certf. vétérinaire : Toros.

1/2 long, 5,5 long, 2 long, 1,5 long, 3 long. 5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Kishore Mirpuri, prime non attribuée.

396 € Mme Daniel Stefanello, Gilles Lherpiniere.

231 € Jean-Louis Mangeard, Mme Annie Mangeard, Yvonnick Bothamy, Jean-Paul Bothamy.

156 € E.a.r.l. Elevage des Loges. 74 € Michel Guillois, Roger Charles Jean.

Temps total: 04'22"50

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paul DIBATISTA en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

#### PRIX DU CASINO DE ROYAN **519** 3639

3.500 m

1

2

3

4

arr

arr

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

**Miss Coco**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Loucessita (Pistolet Bleu IRE), 65 k, Ecurie Thierry Cypres & Fils (G Masure),

Doukarov, h, bf, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Landskia (Lando GER), 67 k, Alain Jathiere (J Reveley), Mlle I Gallorini

Optimax, f, gr, 4 ans, par Deportivo GB et Diluvienne (Kaldoun), 65 k (64 k), Gold And Blue Ltd (P Dubourg), Mlle I Gallorini

Urubu Rouge, f, gr, 4 ans, par Lord Du Sud et Arnage (Kaldounevees), 65 k (64 k), Mme Heidie Cadot (*T Coutant*), L Cadot

As De Coeur Desjy, h, b, 4 ans, par No Risk At All et Altesse Desjy (Martaline GB), 67 k, Steven Le Vot (A Renard), S Le Vot Furie Nocturne, f, 4 ans, (AQ), 65 k (61 k), C Andre

(N Baillou), F Nicolle Six Dar, h, 4 ans, 67 k, JL Pelletan (S Colas), JL Pelletan

Sun Des Stars (GB), h, 4 ans, 67 k, P Soubrane (A Zuliani),

Sainte Bumble, f, 4 ans, 67 k (63 k), Ecurie Patrick Joubert tbé (G Siaffa), F Nicolle

9 partants ; 41 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 481 €

5,5 long, 20 long, 14 long, 3 long, loin.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Thierry Cypres. 468 € Alain Jathiere.

273 € Haras de Plasence.

185 € Etienne Raquin, Francois Laforet.

87 € Mme Catherine Bodin.

Temps total: 04'09"10

Les commissaires ont autorisé le remplacement de Paul MOREAU par Angelo ZULIANI au poids de 67kg, le jockey Paul MOREAU s'étant présenté à la pesée avant course avec un dépassement de poids supérieur à la limite autorisée

Paul MOREAU s'était engagé à monter à 64 kg d'après l'entraîneur François NICOLLE

Les commissaires ont infligé une interdiction de 2 jours à Paul MOREAU, pour un dépassement de poids supérieur à la limite autorisée.

#### PRIX DE L'AGGLOMERATION ROYAN 520 3640 **ATLANTIQUE**

4.100 m

4

(Haies. - Femelles)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.

Pour juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **376** <sup>4</sup> **Alisane De Veguy**, f, bf, 6 ans, par Balko et Alovera (Exit To Nowhere USA), 71 k (70 k), Olivier Couffon (*V Bernard*), 1 B Lefevre (s)
- Dame De Montmartre, f, b, 6 ans, (AQ), par Montmartre et Ostention (Chamberlin), 68 k (67 k), Jose Louis Da Silva (*E Labaisse*), E Vagne (s)
- 400 <sup>5</sup> Maola, f, np, 5 ans, par Cockney Rebel IRE et Morning Glory GER (Pentire GB), 68 k (67 k), Didier Miquel (*P Moreau*), G El 3 Baz
- **454** <sup>3</sup> **Evidemment**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Al Namix et Royal Secria (Vaguely Pleasant), 67 k, David Georges Powell (*A Zuliani*), F Nicolle

**Divine Vati**, f, b, 7 ans, par Nickname et Etoile De Vati (Kingsalsa USA), 68 k (65 k), Pierre Salvadori *(G Siaffa)*, G El Baz 5 Surprise De Juin, f, 5 ans, 66 k, Mme D Godde (K Dubourg), arr

6 partants ; 23 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 243 €

J Plangue (s)

2 long, 1 long, loin, 20 long.

7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €

Primes aux éleveurs

1 080 € Martineau. Mme Isabelle Couffon. Mme Nathalie Lefevre.

540 € Jean-Andre Quesny.

315 € Georges Sandor, Mme Georges Sandor.

213 € Roger-Yves Simon, Christian Le Galliard, Nicolas Simon.

101 € Guy Amsaleg.

Temps total: 05'07"90

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paul MOREAU en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour s'être présenté à la pesée précedant le course la course à un poids dépassant de plus d'1 kg celui déclaré.

# STRASBOURG

0907112

Lundi 22 avril 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN -François BURG - Jean-Pierre FIX - Benjamin BOSSERT

#### PRIX MARECHAL DE LATTRE 521 3814

(Steenle-Chase)

3.400 m

1

2

3

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 406 <sup>5</sup> Fret D'Estruval, h, np, 4 ans, (AQ), par No Risk At All et Udine D'Estruval [Le Fou (IRE)], 67 k, Simon Munir (A Gasnier), P Quinton (s)
- 388 <sup>2</sup> First Foal, h, b, 4 ans, (AQ), par Sinndar IRE et Une Des Sources (Dom Alco), 70 k, Ecurie Couderc (THO Gillet), E Clayeux (s)

Fort Des Halles, h, b, 4 ans, par Laverock IRE et Une Bonne Fois (Muhtathir GB), 68 k (65 k), Haras de Saint-Voir (MA Mermel), N de Lageneste

- Flash Tiepy, f, ac, 4 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Miss Tiepy (Video Rock), 65 k (64 k), Alexandre Hamel (G Boinard), S Eveno
- **Hayato**, h, b, 4 ans, par Slickly et Hayhaat USA (Irish River), 69 k,  $\otimes$ , Patrick-Roger Nicolas (*H Tabet*), E Caroux

5 partants ; 28 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 503 €

Sans motif : Peggy GER.

8 long, 20 long, 20 long, 1 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Mme Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.

612 € Sc Ecurie Couderc, Emmanuel Clayeux.

357 € Bertrand Collette, Haras de Saint-Voir. 242 € Michel Contignon, Mlle Mathilde Contignon.

114 € Arnaud Nicolas.

Temps total: 04'06"78

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. Alexandre HAMEL par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes

#### PRIX UCELLO DU LAC **522** 3815

(Steeple-Chase-Cross-Country)

5.200 m

3

5

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, recu une allocation de 8.000. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Colier D'Or, h, b, 9 ans, par Saddler Maker (IRE) et Hahasia (Sleeping Car), 72 k, Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s)
- **308** <sup>2</sup> **Fayas**, h, bm, 8 ans, par Poliglote (GB) et Dedale (Turgeon USA), 72 k, Mme Patrick Papot (*A Gasnier*), P Quinton (s)
- 445 <sup>4</sup> Lucky Net Love, h, al, 6 ans, par Network GER et Line Lovely (Mansonnien), 72 k (69 k), Ecurie Patrick Joubert (G Malone), E

Tombe Du Lit, h, b, 12 ans, (AQ), par Assessor IRE et Gibelotte (Royal Charter), 72 k (69 k),  $\otimes$ , Haras de Saint-Voir (C Gaillard), N de Lageneste

Tabac D'Estruval, h, bf, 12 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Javelle D'Estruval (Cadoudal), 72 k, Andre Sannier (H Tabet), A Sannier

5 partants ; 28 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 459 €

Condition spéciale : Madynluck.

1 long, 5 long, 6 long, 8 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

2

arr

Primes aux éleveurs :

1 224 € Suc. Paul-Claudius Chartier.

612 € Robin Van Haaren.

357 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

Temps total: 07'07"79

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Jean Paul CARNEL par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du poulainMADYNLUCK n'étant pas conformes.

# **TOULOUSE**

0545113

Mardi 23 avril 2019

Terrain BON

Commissaires de courses : Alain GREFEUILLE - Christian GRANEL - François CAZAUX

# 523 3642 PRIX MICIPSA - PRIX UN ENFANT PAR LA MAIN

(Steeple-Chase. - A réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000 ou 11.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, reçu une allocation de 7.000 en steeple-chases porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 331 <sup>4</sup> Dubai Dream GER, h, b, 9 ans, par Lord Of England GER et Dubai Diva GER (Unfuwain USA), 71 k (67 k), (11.000), Rachid Fahmane (*P.N Fontan*), J Ortet (s)
- 269 Saint Tropez, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Ladytown (Turgeon USA), 71 k (68 k), (11.000), Mme Henri Devin (P Moreau), F Nicolle
  - Alankery Lauriere, h, b, 7 ans, par Alanadi et Independence (Equerry USA), 69 k (66 k), (9.000), Mme Heidie Cadot (L Franzel), L Cadot
- 349 Pardaillant Basc, h, gf, 8 ans, par Kingsalsa USA et Queen's Crown [Adieu Au Roi (IRE)], 71 k, (11.000), Patrick Drioton (E Esan), F Cellier
- 233 <sup>2</sup> Aristoloche, h, b, 9 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et La Du Maine (Sleeping Car), 69 k (66 k), (9.000), ⊗, Suc. Francois Rimaud (*G Malone*), E Vagne (s)
- **461** One Way, h, 7 ans, 69 k (66 k), (9.000), JF Cuenca thé (A Beaudoire), JF Cuenca

6 partants ; 21 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 627 €

Eng. sup. : Alankery Lauriere, One Way 3,5 long, 30 long, 1/2 long 3/4, 4,5 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Gestut Etzean, prime non attribuée.

612 € Mme Henri Devin. 357 € Scea G. Elevage.

242 € Sebastien Dufrancatel.

114 € Suc. François Rimaud.

Temps total: 04'18''80

A la demande de l'entraîneur Jacques ORTET, les Commissaires ont autorisé le hongre DUBAI DREAM GER à faire un seul tour de rond de présentation et à se rendre en piste en premier.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Pierre-Nizard FONTAN en ses explications l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème inf - 6 cps).

# 524 3641 PRIX DE LA CEPIERE - PRIX DYNAVENA CERES (Haies) 3.500 m

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu une allocation de 12.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **279** 4 **Ephedrine**, f, b, 4 ans, par Al Namix et Brave D'Honneur (Baroud D'Honneur), 67 k, Mme Catherine Coiffier *(G Masure)*, F Nicolle
- 453 <sup>3</sup> Fancytastic, h, al, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Fancy Green (Muhtathir GB), 67 k, Mme Pia Brandt (*J Reveley*), Mlle I
- **228** Falkaleo, h, b, 4 ans, par Falco USA et Balbeli (IRE) (Lando GER), 69 k, Mme Emilie Lafeu (*A Zuliani*), F Nicolle
- 323 <sup>4</sup> Valentin Rose, h, al, 4 ans, par Secret Singer et Fabannso (Dream Well), 70 k, Dominique Le Breton (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beauregard (s)
- 268 Henry Brulard, m, al, 4 ans, par Planteur (IRE) et Agent Mimi [Medecis (GB)], 69 k (65 k), Mile Delphine Pitart (*J Coyer*), M Pitart

Strela, f, 4 ans, 65 k, P Jabot (D Gallon), F Nicolle

- **189 Ty Charle**, h, 4 ans, 67 k (66 k), Mme S Sanchez Lepaysan (*A Ruiz Gonzalez*), F Sanchez
  - Kolantas, h, 4 ans, 67 k, J Saphores (E Bureller), J Ortet (s) orr
- 288 Diamona Des Rocs, f, 4 ans, 65 k (61 k), S Becerra (P.N Fontan), J Ortet (s)

9 partants ; 33 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 807 €

Certf. vétérinaire : Virgule Chope.

1 long 1/4, 3,5 long, 4,5 long, 4,5 long, loin.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2

3

2 160 € Mme Catherine Coiffier.

1 080 € Marbat Llc.

630 € Ecurie Lafeu, Revilo Park Stud.

427 € Jean Michel, Dominique Le Breton

202 € Suc. Michel Henochsberg, Boutin (s).

Temps total: 04'11"10

La pouliche VIRGULE CHOPE a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Angelo ZULIANI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende 150 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2ème inf).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Jonathan PLOUGANOU et Gaetan MASURE en leurs explications, leurs ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

# Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus. Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques. \* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

### Α

- A Magic Girl, f, 4 ans, Kamsin GER et Activa GER, 456/5
- A Sa Maniere, h, 5 ans, Rajsaman et Cavaliere. 456
- A Suivre, f, 10 ans, Lando GER et Ulanowa GER, 442
- \*Abakahn GER, h, 10 ans, Sholokhov IRE et Albula GER, 436/4
- Abaya Du Mathan, h, 7 ans, Al Namix et Swahilie Du Mathan, 493/5
- Abreulandia, f, 9 ans, (AQ), Kapgarde et Pleace, 501
- Absteme, h, 9 ans, (AQ), Maille Pistol et Juventa, 444/1
- \*Abu Shaakir IRE, h, 5 ans, Youmzain IRE et Danidh Dubai IRE, 434/1
- Accentus, h, 9 ans, Malinas GER et La Grande Touche, 488/4
- Adamara, f, 5 ans, Shakespeare an IRE et Adulaire, 440/2
- Ahelia, f. 9 ans, My Risk et Bleu D'Azur, 426, 483
- **Ahquecoucou**, h, 9 ans, Nickname et Koolanooga GER, 493
- Aimora, f, 3 ans, Sageburg (IRE) et Aimante. 452/4
- Aix Du Gravier, h, 10 ans, Priolo USA et Danse Neige, 444
- Al Clay, h, 7 ans, American Post GB et lle De See, 502/2
- Alankery Lauriere, h, 7 ans, Alanadi et Independence, **523**/3
- Alcinger, h, 7 ans, Racinger et Morena Du Moulin, 445
- Alectibo, h, 6 ans, Creachadoir IRE et All Risk BEL, 445/1
- Alex De Larredya, h, 9 ans, (AQ), Crillon et Kin D'Estruval, 426/1
- Alexreve, h, 4 ans, Alex The Winner USA et Maryleo (IRE), 480
- Alglibale, f, 9 ans, (AQ), Le Balafre et Glinka De Penhoat, 515
- Alinbarbotin, h, 9 ans, (AQ), Assessor IRE et Kosette, 498
- Alisane De Veguy, f, 6 ans, Balko et Alovera, 520/1
- Allovera, 520/1

  Allee Sat, h, 4 ans, Satri IRE et
  Blonde Cleville, 482/2
- Allegro Des Isles, h, 9 ans, (AQ), Network GER et Nylia Des Isles, 483/5
- Always Magic, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Magic Poline, 475/1

- Always Mist, h, 4 ans, Martaline GB et Skellig Mist, 427/4, 482
- Always To Win, h, 4 ans, Full Of Gold et Mercelinoa, 514/3
- Amateur Gemmois, h, 9 ans, Princeton et Celina Up, 444
- \*Amazing Sea Pearl GER, f, 5 ans, Samum GER et Amazing Model GER, 457
- \*Amazing Storm GER, h, 4 ans, Kamsin GER et Amazing Model GER, 456
- Amenon, h. 4 ans, Saint Des Saints et La Couetrie, 490/3
- Ami Garry, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Amie Roli, 435
- Amijenka, h, 9 ans, Honolulu IRE et Ladyjenka, 464/2
- Amiral Magic, h, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Yakoutic, 427
- Amstrong Springs, h, 9 ans, Sageburg (IRE) et Cedar Springs IRE 434/5
- Ancre De Lune, f, 4 ans, Irish Wells et Algue De Lune, 438
- **Angelle De Bel Air**, f, 4 ans, Ange Gabriel et Miss Mortois, 480
- Angie Royale, f, 6 ans, Kapgarde et April Day, 503/1
- Anouma Freedom, h, 8 ans, Hannouma (IRE) et Miss Freedom, 432/5
- Apero Bleu, h, 9 ans, (AQ), Network GER et Glycine Bleue, 434/4
- **Apokalypsine D'Oo**, f, 4 ans, Martaline GB et Apokalypse GER, 475
- Argendor, f, 4 ans, Dream Well et Rouge Pivoine, 453/5
- Aristoloche, h, 9 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et La Du Maine, **523**/5
- **Arkenstone**, f, 5 ans, Muhaymin USA et Polish Nana, 454
- Artaban Wind, h, 11 ans, Denham Red et Wind Flover, 444/2
- Artemidor, f, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Polynikova, 474/3
- As De Coeur Desjy, h, 4 ans, No Risk At All et Altesse Desjy, 519/5
- Asdesmar, h, 9 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Passemare, 464/4, 511/1
- Ashoka De Larredya, h, 4 ans, Diamond Green et Boreade, 453/4

- Ashwahra, f, 5 ans, Spirit One et Red Star IRE, 516/4
- Atek De La Vire, h, 9 ans, (AQ), Protektor GER et Malifornie De La V, 495
- Audacieux D'Alin, h, 5 ans, Indian Daffodil (IRE) et Cybellede Beaufai, 492/7
- August Dream (GB), h, 3 ans, Kendargent et Clara Luna (IRE),
- \*Aurelio GER, h, 5 ans, Kamsin GER et Audrey GER, 488
- Avirco Sourniac, h, 9 ans, (AC), Lavirco GER et Rocky Star Sournia, 437
- **Axedo Du Pavoi**l, h, 6 ans, Axxos GER et Do Et Dash, 498
- Ayepaddy, h, 7 ans, Ungaro GER et Heavenly Pleasure IRE, 513/4
- **Azuraa Blue**, f, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Je Me Aime, 500

# В

- Babaquil, h, 8 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Kataquille, 448/4
- Babbo Natale, h, 9 ans, Hurricane Cat USA et La Nerte, 488/7
- Bacara Des Bois, f, 6 ans, Ballingarry IRE et Equatoriale, 467/3
- Bacqueville, h, 8 ans, (AQ), Secret Singer et Linjaune, 431/5
- Bai De Baie, h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Diamond Of Diana, 476/3
- Bakero Du Mesnil, h, 9 ans, Antarctique IRE et Brune Du Bourg, 442/4
- Balinas D'Airy, h, 8 ans, (AQ), Legolas JPN et Dalina D'Airy, 457/5
- **Ballactica**, f, 9 ans, Ballingarry IRE et Myliseme, 467
- Ballinstown, f. 10 ans, Ballingarry IRE et Queenstown, 448
- Baraclaas, h. 4 ans, Barastraight (GB) et Turga De La Tour, 475/4
- Barcarolle, f, 4 ans, Spirit One et Miss Oversea, 475/5
- Baronne D'Anjou, f, 6 ans, Epalo GER et Xistu, 483
- Baronne D'Aze, f, 4 ans, Spanish Moon USA et La Baronne, 472/4
- \*Beau Nora GER, h, 6 ans, it's Gino GER et Bear Nora GER, 466/5, 515/1

- **Beaute Promise**, f, 6 ans, Great Pretender IRE et Coeur De Valse, **425**/1
- Beethove De L'Aube, h, 3 ans, Kheleyf USA et Safety Car (IRE), 469
- Beguin D'Estruval, h, 8 ans, (AQ), Martaline GB et Rose D'Estruval, 484/2
- Belhom De Juilley, h, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Belle De Juilley, 484/3
- Bella Sun, f, 8 ans, (AQ), Califet et Quetsche Bleue, **512/**2
- **Bella Warda**, f, 3 ans, Balko et Chanceliere, 479
- **Bellanadi**, f, 5 ans, Alanadi et Belle Sati. **440**/5
- **Benidorm**, f, 4 ans, Spider Flight et Benina, **438**/4
- Beretta Bilberry, f, 4 ans, Zanzibari USA et Hold The Dollar, 480/5
- **Berjou**, h, 5 ans, Holy Roman Emperor IRE et Bernieres IRE, **491**/2
- **Beryl Baie**, h, 8 ans, Crillon et Shah Gun Blue, 426
- Betise Beauchene, f, 8 ans, Peer Gynt JPN et Adria De Clermont, 444/3
- **Big Turtie**, f, 7 ans, Buck's Boum et Creme Veloutee (IRE), 431
- Biloute De Houelle, h, 11 ans, Roli Abi et Kassite, 474/1
- Bimbo De Candale, f, 8 ans, (AC), Greengroom et Octane De Pimbo, 437
- Bingo De L'Aunay, h, 4 ans, Dream Well et Grace De L'Aunay, 500/5
- Biway, h, 8 ans, Malinas GER et Pharliska, 481/4
- **Black Onyx**, h, 3 ans, Spirit One et Clairefougere, 469
- Blazing Mystery, h, 5 ans, Naaqoos (GB) et Mahyara, 440/3
- **Blue Honey Moon**, f, 4 ans, Enrique (GB) et Blue Expectation, **435**/3
- Blue Pretender, h, 11 ans, Great Pretender IRE et Label Bleu, 442/5
- Blue's Brother, h. 4 ans, Smadoun et Fanny Princess, 510/5
- \*Blues Wave GER, h, 9 ans, Gentlewave (IRE) et Bearlita GER. 447/2
- **Bo Caro**, h, 3 ans, Davidoff GER et Allez L'Anjou, **473**/5

- Bob Alone, h, 8 ans, (AQ), High Rock (IRE) et Monetta, 511/2
- Bohio, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Sainte Russy, 498/5
- Bois Combray, h. 4 ans, Redback GB et La Papine, 480
- **Bolero Du Tango**, h, 6 ans, Sandwaki USA et Miss Lagoda, 484
- \*Bolt Of Lightning IRE, h, 4 ans, Canford Cliffs IRE et A Good Year IRE, 471/4
- Bonfou D'Airy, h, 8 ans, (AQ), Anzillero GER et Lafolie D'Airy, 457/4
- Borsa D'Airy, f, 8 ans, (AQ), Passing Sale et Norsa D'Airy, 457
- Botox Has, h, 3 ans, Dream Well et Bournie, 473/2
- Breddy Du Desert, h, 8 ans, Nickname et Mamounia Bay, 461
- Brenus D'Artaix, h, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Lignerolles, 458/3
- **Bretteville**, h, 4 ans, Rajsaman et Boliche GB, 482
- **Brother Bernard**, h, 4 ans, Authorized IRE et Wivenhoe UAE, **456**/1
- Buen Star, h, 6 ans, Great Journey JPN et Starmaria, 461/3, 515
- Buickor, h, 8 ans, (AQ), Nidor et Miss Sylvaine, 511
- **Bull's Eye**, h, 5 ans, Harbour Watch IRE et Tina Bull USA, 474
- Bulle Des Ongrais, f, 8 ans, Crillon et Lou Winner, 442/1
- Bunny Flight, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Karly Flight, 453/2
- Butterfly Du Mou, h, 8 ans, (AQ), Daramsar et Kaline Du Mou, **512**/5

# C

- Cafertiti, h, 7 ans, (AQ), Fairly Ransom (USA) et Ofertiti, **432**/4, 488
- Calif D'Oudairies, h, 7 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Quinine, **493**/4
- Calinefette, f, 7 ans, (AQ), Califet et Quelle Est Noir, **507**/2
- Calinight, h, 5 ans, Califet et Gazelle De Nuit, 488
- Calinncary, f, 7 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Ironica, 517
- Calixel, h, 7 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Maldives, 461/7
- Calomel De Kerza, h, 7 ans, Daramsar et Rangi, 507
- Candivol, h, 7 ans, (AQ), Kandidate GB et Kivole, 495/2
- Candos, h, 5 ans, Rajsaman et Scapegrace (IRE), 432/3, 492
- Candy Queen, f, 4 ans, Soul City IRE et Queen Of Silence, 446

- Caprice La Cheneau, h, 7 ans, Crossharbour GB et Kardamone, 445/3
- Carat Precieux, h, 7 ans, (AQ), Indian Daffodil (IRE) et Precieuse Pepite, 495
- Cargy Du Quartier, f, 7 ans, Maresca Sorrento et Cargyliose, 444/5
- **Carla De Beauchene**, f, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Belle Indienne IRE, 498
- Carla De Touzaine, f, 7 ans, (AQ), Network GER et Narcisse De Touzai, **503**/<sub>2</sub>
- Carmin D'Oudairies, h, 7 ans, (AQ), Kapgarde et Forlane V, 431/2
- Carnet D'Or Sivola, h, 7 ans, Assessor IRE et None De Sivola, 488/6
- Caroubier, h, 3 ans, Kap Rock et Volhynie, 469/2
- Carriacou, h, 7 ans, Califet et Medanik, 478/1
- Caruso Valtat, h, 6 ans, Buck's Boum et Polka Valtat, 466/4
- **Cassonade**, f, 7 ans, Zanzibari USA et Damgerose, 447
- Catri De Sienne, h, 7 ans, (AQ), Satri IRE et Houle De Sienne, 495
- Catsou Des Maj, h, 7 ans, (AC), Balko et Aligianinca, 437/2
- Celtior, h, 7 ans, Racinger et Gazelle De Nuit, 491/5
- **Cepourpapa**, h, 5 ans, Puit D'Or IRE et Paciflore Deo, 440
- Cesar Du Lemo, h, 4 ans, Della Francesca USA et Melody Du Lemo, 510
- Chahuteur, h, 7 ans, (AQ), Saint Des Saints et Redowa, 488/3
- Chao Chao, h, 7 ans, Diamond Green et Lettre De Lune, 466/1
- Charly Du Breuil, h, 7 ans, (AQ), Protektor GER et Halallier, 448/1
- Cheb De Kerviniou, h, 9 ans, Tiger Groom GB et Muhtatene, 488/2
- Chelsea De Sevres, h, 7 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Union De Sevres, **498**/2
- Chenedolle, h, 3 ans, Le Havre (IRE) et Isanous, 469
- Chic Des Fresnes, h, 7 ans, Alberto Giacometti IRE et Venus Du Berlais, 474
- \*Chilperic GB, m, 5 ans, Medicean GB et Mrs Mogg GB, 474
- Chinco Star, h, 7 ans, Malinas GER et Carmenga (IRE), 477/3
- Chocady, h, 7 ans, (AQ), Bernebeau et Omady, 474
- **Chop Hola**, h, 6 ans, Soave GER et Harmony's Chope, 507
- Chop Sea, h, 5 ans, Soave GER et Water Bells (IRE), 454

- **Chopemoi**, f, 4 ans, Deportivo GB et Wa Zine, 427, **508**/3
- Chouch'ou, h, 7 ans, (AQ), Passing Sale et Nice Filly, **498**/4
- Christo Du Reponet, f, 7 ans, (AQ), Kap Rock et Orphee Du Moulin, 444/4
- Chuck Bass, h, 4 ans, On Est Bien (IRE) et Goldance, 485/4
- Cidjie Dangles, f, 4 ans, Meshaheer USA et Augira, 462
- Ciel Divin, h, 4 ans, Maresca Sorrento et Fleur Divine, **500**/3
- Cigi, f, 9 ans, Dark Moondancer GB et Cephee, 455/4
- Cirano De Pail, h, 6 ans, Kapgarde et Ken Roche, 432/7
- Clever Sun, h, 7 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Naissiane, 495/1
- Clique Adroite, f, 7 ans, (AQ), Blue Bresil et Plaise Autant, **495**/3
- Clos Du Chenet, h, 7 ans, Martaline GB et Mine Lointaine, 434/2
- Coastamajic, h, 4 ans, Coastal Path GB et Majestic Card, 468/4
- Coca De Thaix, h, 7 ans, (AQ), Crossharbour GB et Kapica De Thaix, 498
- Cocody Du Banco, h, 7 ans, Youmzain IRE et Shinning War, 488
- Coeur De Blues, h, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Madame De Coeur, 501
- Cold Light Of Day, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Pepples Beach GER, 518/4
- Colier D'Or, h, 9 ans, Saddler Maker (IRE) et Hahasia, **522**/1
- Colonel D'Aumont, h, 7 ans, Nickname et Etoile Du Bosa, 477
- Colpo Di Stato, h, 5 ans, Stormy River et Colpo Di Cuore (IRE), 457/2
- Comete Baie, f, 7 ans, Elasos et La Sultane, 515/2
- Cookney Billebery, f, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Saloria, 505
- Coper Baie, h, 7 ans, (AQ), Corri Piano et Loi Lan D'Ox, 495
- Coqueluche, f, 7 ans, (AQ), Secret Singer et Nymphette, **517**/2
- Coraline, f, 7 ans, (AQ), Voix Du Nord et Princess Alco, 434
- Corcovado Bey, h, 4 ans, Army King et Marliny, 482/5
- Correntoso, h, 7 ans, Country Reel USA et Xaliska BRZ, 455/3
- Cosi Fan Tutte, f, 7 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Magnolia De Toury, **466**/2
- Coverina, f, 5 ans, American Post GB et Tahila Cove USA, 513

- Craftwelle, f, 7 ans, (AQ), Califet et Norwelle, **507**/3
- Crapule, h, 7 ans, (AQ), Nidor et Sacree Puce, **498**/3
- Crazy Boy, h, 4 ans, Chichi Creasy et Valnaan, 462/4
- Criador, h, 3 ans, Samum GER et Cristory, 479/4
- Croix D'Or Allen, h, 7 ans, (AQ), Assessor IRE et Ismaelle II, 495
- Cross Way (IRE), h, 8 ans, Hannouma (IRE) et Mislix, 513/2
- Crysking, h, 6 ans, Creachadoir IRE et Crystivoli, 513
- Cybor Del'rais, h, 6 ans, Monitor Closely IRE et Cyborria, 448/5

# D

- Dakar, h, 6 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Marie D'Anjou, **493**/3
- Dakika Aa, f, 6 ans, (AC), Barastraight (GB) et Kora De Blou, **437**/1
- **Dalyopoli**, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Dalyonne, 438
- Dame De Montmartre, f, 6 ans, (AQ), Montmartre et Ostention, **520**/2
- Dancebluespaix, h, 3 ans, Feel Like Dancing GB et Blueborg, 452/2
- Dancer Smart, h, 6 ans, Kapgarde et Wonder Pile, 441
- Dandy Du Seuil, h, 6 ans, (AQ), Apsis GB et Fee Du Tennis, **432**/1
- Dangerous, h., 3 ans, Champs Elysees GB et Sweet Cassandra (IRE), 479/3
- Danse Plinn, f, 6 ans, Lord Du Sud et Javenez, 441
- Danzar, h, 6 ans, (AQ), Noroit GER et Romane Du Mou, 448
- Darling De Loriol, f, 6 ans, Sageburg (IRE) et Whistle Sweetly (GB), 442
- Darling Des Bordes, h, 6 ans, Balko et Miss Berry, 483/4
- Davanti San Guido, h, 4 ans, Orpen USA et Vienna View GB, 427
- Daytona Beach Aa, f, 6 ans, (AC), Fandsy et Clairevoie, 437/5
- De Bon Coeur, f, 6 ans, Vision D'Etat et Santa Bamba, 491/1
- De Nous Quatre, h, 6 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Nutz, 426/5
- Debut De Printemps, h, 6 ans, Irish Wells et La Grande Touche, 499/3
- Demoiselle kerguiou, f, 6 ans, (AQ), Satri IRE et Vlamirande, 442
- Demon Royal, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Ker Marie, 495/4
- **Denalie Bellevue**, f, 6 ans, Full Of Gold et Sister Du Berlais, 499

- **Deo Gratias**, f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Mea Maxima Culpa, 432
- Derby De Tendron, h, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Natika De Tendron, 477
- Derby Plus, h, 6 ans, (AQ), Coastal Path GB et Ni Plus Ni Moins, 499/1
- Deriganof, h, 6 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Tounet, 477/5
- Derive, h, 6 ans, Diamond Green et Altane, 441/5
- **Desaguadero**, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Finest Cape (GB), 425
- Devise Des Alambic, f, 5 ans, Ryokan et Dianarosa, 454/4
- Devona, f, 6 ans, (AQ), Zambezi Sun GB et Qwertyze, **493**/7
- **Diable City**, h, 6 ans, Special Kaldoun (IRE) et Mag City, 513
- Diamant Brut, h, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Quistis, 498
- Diamant De Pail, h, 6 ans, (AQ), Blue Bresil et Huronne, 474
- **Diamona Des Rocs**, f, 4 ans, Diamond Green et Mardochee, 524
- Dianakova, f, 4 ans, Saint Des Saints et Dana Royale, 430/5
- Dindin, h, 6 ans, (AQ), Balko et Taguy Star, 483/2
- Dino Dino, h, 4 ans, Doctor Dino et Aspetta E Spera, 471/3
- \*Diplomat GER, m, 8 ans, Teofilo IRE et Desidera IRE, 481
- Discretion, f, 6 ans, (AQ), Network GER et Querenice, **503**/3
- Diva De Mai, f, 6 ans, (AQ), Roli Abi et Quittance, 499
- Divine De Thaix, f, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Star'ela, **467**/2
- **Divine Fleur**, f, 6 ans, Astarabad USA et Polyfleur, 432
- **Divine Vati**, f, 7 ans, Nickname et Etoile De Vati, **520**/5
- Dixit Du Granit, h, 6 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Reine Du Granit 515/4
- **Diyamindar**, h, 9 ans, Zamindar USA et Diyawara IRE, **501**/1
- Djazzman, h, 6 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Meme Musique, 488
- Doctor Fontenaille, h, 6 ans, Doctor Dino et Stella Fontenaille, 477
- Doctor Jivago, h, 6 ans, (AQ), Vespone IRE et Liesse De Marbeuf, 432
- Dolinight, f, 6 ans, (AQ), Denham Red et Olinight, **499**/4
- Dom Alron, h, 6 ans, (AQ), Laveron GB et Marie Des Enceints, 502

- **Dom Kak**i, h. 10 ans, Khalkevi IRE et Dona Amande, 464
- **Dom Valcour**, h, 10 ans, Maille Pistol et Princesse Dom, 441
- Dominante Allen, f, 6 ans, (AQ), Laveron GB et Nerolie, 503
- Dominicaine, f, 6 ans, (AQ), Nombre Premier (GB) et Teresa, 493/2
- Don Padre, h. 10 ans, Lost World (IRE) et Formaliste, 512/3
- **Don Quichott**, h, 6 ans, Kap Rock et Fairyleap, 441
- **Dona Crindor**, f, 6 ans, Creachadoir IRE et Commande Blue. 498
- Doralou Des Bordes, h, 6 ans, Vendangeur (IRE) et Tornade Des Bordes, 464
- Doreedargent, f, 6 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Regina Park, 495/5
- **Dors Dine**, f, 6 ans, Buck's Boum et Spice, **457**/7
- Doukarov, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Landskia, 519/2
- Dragon, h. 4 ans, Planteur (IRE) et Debby USA, 475/3
- Dragon Lancelot, h, 6 ans, (AQ), Early March GB et Ohe Lancelot, 464/7
- **Droit De Rever**, f, 6 ans, Enrique (GB) et Droit D'Aimer, 503
- Droit De Veto, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Parole D'Evangile, 498/1
- Drole D'Histoire, f, 6 ans, (AQ), Lucarno USA et Isis De Sormain, 426
- **Drop Sunday Lord**, h, 4 ans, Never On Sunday et Drop Dead Gorgeous(IRE), 453
- Du Ottamba, f, 6 ans, (AQ), Honolulu IRE et Kalka De Thaix, **503**/4
- \*Dubai Dream GER, h, 9 ans, Lord Of England GER et Dubai Diva GER, 523/1
- Duchesse De Launay, f, 7 ans, Ballingarry IRE et Princesse Du Soir, 464/6
- Duo Charmans, h, 6 ans, (AQ), Kap Rock et Thalissa Mans, 512

### E

- Eagle Steal, h, 5 ans, (AQ), Turgeon USA et Kivole, 439/2
- Easy De La Thinte, h, 5 ans, (AQ), Anzillero GER et Tebel De La Thinte, **451**/3
- Ebonite, f, 5 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Tamise, **486**/2
- Ebrasca De Thaix, f, 5 ans, (AQ), Racinger et Nosca De Thaix, 459
- Ecart Zero, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Serie Limitee, 451/1, 497/1

- Echezeau, h, 5 ans, Kapgarde et Valle D'Ossau, 463/2
- Echo Baie, h, 5 ans, Crillon et Reine Quest (IRE), 454
- Eclair Du Maffray, h, 5 ans, Honolulu IRE et Sleeping Frisk, 492
- Eclipse D'Arthel, f, 5 ans, (AQ), Network GER et La Fee D'Arthel, 459/5
- Ecu Des Fosses, h, 5 ans, Denham Red et Sara Des Fosses, 460/4
- Edidindo, m. 4 ans, Planteur (IRE) et Diva Divina CAN, 489/2
- Edimix, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Glinka De Penhoat, 449/1
- Editorial, h, 5 ans, Evasive GB et La Barinia, 461/6
- Edouard, h, 5 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Time To Play, 497/5
- Edylan, m, 5 ans, Slickly et Emelda GER, 492/6
- **Egerie Smart**, f, 5 ans, Kapgarde et Baya, 456
- Egirl, f, 5 ans, Martaline GB et Cadouya Girl, 448, 517/5
- Eh Law, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Law, 486/4
- Ehmabelle, f, 5 ans, (AQ), Spider Flight et L'Etoile D'Or, 439, 506
- Einulty, f, 8 ans, Ultimately Lucky IRE et Einwurf GER, 442
- Elariac De Loued, h, 5 ans, (AQ), Protektor GER et Ralyciane, 451
- Electra De Vaige, f, 5 ans, (AQ), Monitor Closely IRE et Rollmoops De Vaige, 459
- Electron, h, 5 ans, (AQ), Racinger et Une Onde De Puce, 509
- Eleos De La Brunie, h, 5 ans, (AA), Fairplay Du Pecos et Altica De La Bruni, **437**/3
- Elesta D'Engilbert, f, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Stella D'Engilbert, **456**/4
- Elisa Des Obeaux, f, 5 ans, (AQ), Magadan IRE et Shifra, 497/3
- Elite De Touzaine, f, 5 ans, (AQ), Buck's Boum et Une De Touzaine, 443/2
- Ellacoat, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Pepita D'Armor, 439/1
- Ellerman (IRE), m, 6 ans, Zoffany IRE et Misscomplacent GB, 481/2
- Ellipse, f, 5 ans, No Risk At All et Sapienza, 463/5
- Ellouba, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Lola Lolita, 439
- Elton Du Granit, h, 5 ans, (AQ), Apsis GB et Reine Du Granit, 497
- Eludy, f, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Idy, 478/5

- **Elusive Sunday**, h, 4 ans, Never On Sunday et Elusive Queen, 480
- Embrun D'Oudairies, h, 5 ans, (AQ), Kapgarde et Quecy De Chadzeau, **492**/3
- Emeraude De Kerza, f, 5 ans, Honolulu IRE et Rangi, 484/4
- Emirat, h, 5 ans, (AQ), Coastal Path GB et Platine, 478
- **Emma Wins**, f, 4 ans, Motivator GB et Emma Knows (IRE), 510
- En Cadeau, f, 5 ans, Coastal Path GB et Radio Saint Voir, 443
- En Temps Voulu, f, 5 ans, (AQ), Moss Vale IRE et Trotot, 443
- Eniocanto, h, 5 ans, (AQ), Anzillero GER et Perle Du Seuil, 425
- Enjeu D'Arthel, h, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Olga D'Arthel, **486**/1
- Enjoy Du Mou, f, 5 ans, (AQ), Coastal Path GB et Kaline Du Mou, **440**/4
- **Enki Princess**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Just Pegasus USA, 505
- Enricoeur, h, 4 ans, Enrique (GB) et Couleur Coeur, 489/4
- Enrique Adventure, h, 3 ans, Enrique (GB) et Adventurous Lady, 469/4
- Enzo D'Oroux, h, 5 ans, (AQ), Roli Abi et Palma De Perthuis, 455/1
- Eole'spirit, h, 7 ans, Spirit One et Reine Bere, 434
- **Ephedrine**, f, 4 ans, Al Namix et Brave D'Honneur, **524**/1
- Epicea, h, 9 ans, Califet et Evitta,
- Eragone, h, 5 ans, (AQ), Martaline GB et Sharonne, **492**/1
- Eros De Loued, h, 5 ans, (AQ), Protektor GER et Malyciane, 451/5
- Espion De Guye, h, 5 ans, (AQ), Lord Du Sud et Vraibelle De Guye, 439
- Espirito, h, 5 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Java De Mai II, 497/4
- Espoir, h, 5 ans, (AQ), Spider Flight et Lady Va, 499/5
- Espoir A Realiser, f, 4 ans, Linngari IRE et Arisk, 446/1
- Espoir Charolais, h, 5 ans, (AQ), Willywell et Koffee Colour, 439/4
- Espoir D'Ecupillac, h, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Mahe, 486/3
- **Espoir Des Preux**, h, 7 ans, Laveron GB et Villemanzie, 457
- Espoir Secret, h, 4 ans, Secret Singer et Polka Valtat, 427/3
- Espry De Famille, f, 5 ans, (AQ), Muhaymin USA et Emberlia, 454, 509

- Esquive Des Long, f, 5 ans, Buck's Boum et Garde De Nuit, 506/2
- Esterlin, h, 5 ans, (AQ), Axxos GER et Oreane, 497
- Estrella Cael, f, 5 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Lahia Cael, 474
- Etain, h, 5 ans, (AQ), Secret Singer et Kalgary, 460
- Eternal Army, h, 6 ans, American Post GB et Earth Affair GER, 466/3
- Etinsolent, h, 5 ans, (AQ), Blue Bresil et Miss Hermione, 439
- Etoile De Cheneau, f, 5 ans, (AQ), Apsis GB et Mimiska, 439/5
- Etoile Des Marais, f, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Up And Under, 451/4
- Etoile Du Berger, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Tinapalo, 488
- Etoile Secret, f, 5 ans, Balko et Djethys, 501/3
- Euclide D'Emra, h, 5 ans, Kandidate GB et Nampala IRE, 461/1
- Europe Allen, f, 5 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Nouvelle Recrue, 499/2
- Eurvad Pembo, f, 5 ans, Honolulu IRE et Miss Des Aigles, 440/1
- Eva D'Aron, f, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Seriz D'Aron, 439/3
- Ever Forget Me, h, 5 ans, (AQ), Nidor et Amandiya, 497/2
- Evidemment, f, 5 ans, (AQ), Al Namix et Royal Secria, 454/3, 520/4
- Evidence Allen, f, 5 ans, (AQ), Saint Des Saints et Haida III, 486/5
- Evidence Bleue, f, 5 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Tunique Bleue, **443**/4
- **Explorers**, h, 4 ans, Montmartre et Evitta, **427**/1
- Extra Lida, f, 5 ans, (AQ), Irish Wells et Uneeklida, 486
- Extreme, f, 5 ans, (AQ), Denham Red et Tounet, **459**/4
- Eyes Groom, h, 5 ans, Tiger Groom GB et Oeillade De Sivola, 451/2

# F

- Fabiano Bello, h, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Flower Flight, 482
- Fabulous Dragoness, f, 4 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Nathalie Blue, **429**/1
- Facdaly, h, 4 ans, Kapgarde et Taqdaaly, 450, **505**/1
- Faddex, h, 4 ans, (AQ), Saddex (GB) et Petite Harmonie, **514**/5
- Fafesfur, h, 4 ans, (AQ), lalysos GR et Rozen D'Armor, 429

- Fahawro, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Maikawa, 489
- Faipassi, f. 4 ans. (AQ), Balko et Mirta, **429**/3
- Fairly Crick, h, 10 ans, Fairly Ransom (USA) et Crickette River, 477
- Fait Honneur, h, 4 ans, (AQ), Authorized IRE et Patte De Velour, 480
- Faja, f. 4 ans. Bernebeau et Dame Tara, 446
- Falkaleo, h. 4 ans, Falco USA et Balbeli (IRE), **524**/3
- Fall Burg, h, 4 ans, (AQ), Sageburg (IRE) et Shifa, 429
- Fameck, h, 4 ans, (AQ), Della Francesca USA et Verbania, **514**/1
- Fana D'Oudairies, f, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Ukalee, 459
- Fanatic Mag, h, 4 ans, Day Flight GB et Katerinette, 480/2
- Fancytastic, h, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Fancy Green, 453/3, 524/2
- Fandango, h. 4 ans. (AQ), Poliglote (GB) et Paranoia, 430/3
- \*Fangio POL, m, 3 ans, Star Poker IRE et Fair N Lovely IRE, 469/1, 518/1
- Fanion D'Estruval, h, 4 ans, (AQ), Enrique (GB) et Urfe D'Estruval, 489
- Fanon Du Breuil, f, 4 ans, Enrique (GB) et Mazagane, 516/3
- Fantastic Bere, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Kanonette, 510
- Fantastic Sivola, h, 4 ans, Noroit GER et Ker Llinka, 430/2
- Fantomas Arzembouy, h, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Vrille D'Arzembouy, **428**/4
- Faqoir, h, 4 ans, (AQ), Creachadoir IRE et Usachaqa, **468**/5
- Farandole Bleu, f, 4 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Two For Tea. 459
- Farces Attrapes, f, 4 ans, Kapgarde et Lounoas, 462/1
- Farceur Clementais, h, 4 ans, (AQ), Spider Flight et Phany Pouezeenne, 514
- Faribole, f, 4 ans, (AQ), Della Francesca USA et Saga D'Ainay, 459/2
- Farid D'Airy Aa, h, 4 ans, (AC), Legolas JPN et Prisca D'Airy, 450/3
- Fast Game, f, 4 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Monst IRE, 427
- Fast Rouge, f. 4 ans. (AQ), Speedmaster GER et Quiche Lorraine, **459**/3
- Fastoche Ville, f, 4 ans, (AQ), Spider Flight et Uggins Ville, 459

- Fastwell, f. 4 ans. (AQ), Lord Du Sud et Saratoga, 468/2
- Father James, h, 4 ans, Martaline GB et Mariyara, 476/5
- Fausta Lauro, f, 4 ans, (AQ), Lauro GER et Traviata, 485/3
- Fava Has, h, 6 ans, Kapgarde et Fragante Royale, 447/3
- Faviera, f, 6 ans, Kapgarde et Gallery's Native, 466
- Favorite Du Seuil, f, 4 ans, Lord Du Sud et Victoire Du Seuil, 427
- Fayas, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Dedale, 522/2
- Fayence Du Pecos A, f, 6 ans, (AA), Vertigineux et Fille Du Pecos, 434
- Fazayte, h. 4 ans. (AQ), Spider Flight et Vakina, **510**/3
- Fedex D'Authie, h, 4 ans, (AQ), Saddex (GB) et Jiletta, 490
- Fee Des Bois, f, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Ella Des Bois, 505
- Fee Doree Sivola, f, 4 ans, Noroit GER et Eva De Chalamont, 500
- Feed Back (IRE), h, 3 ans, So You Think NZ et Drole De Dame IRE, 473
- Feel De Freigne, h, 4 ans, (AQ), Feel Like Dancing GB et Quelle Shamaa, 453
- Feeling Rock, h, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Sereine De Farges, 485/2
- Feline Du Trottet, f, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Star De Champdoux, 494/4
- Ferero Des Gy, h, 4 ans, (AQ), Stormy River et Alpine De Ciergues, 514
- Feret, h, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Rhumerie, 496/1
- Festina Du Lys, f, 4 ans, (AQ), Sunday Break JPN et Pot Jolie, 428
- Feu Follet Sivola, h, 4 ans, (AQ), Martaline GB et Une Par Une, 429
- Fhilirelle, f, 4 ans, (AQ), Indian Danehill IRE et Quistrelle, 429
- Fidelio Vallis, h. 4 ans. (AQ), Saint Des Saints et Quora Vallis, 429/2
- Fiesta, f, 4 ans, My Risk et Vagualame, 514/4
- Fiesta Delafayette, f, 4 ans, (AQ), Lord Du Sud et Queen De Lafayette, **446**/2
- Figuero, h, 4 ans, (AQ), Yeats IRE et Annaland, 430/1
- Filante Allen, f, 4 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Atacames, 459
- Fille De La Nuit, f, 4 ans, (AQ), Indian Daffodil (IRE) et Perle Du Seuil, **500**/4
- Filoche Bouloise, f, 4 ans, (AQ), Cokoriko et La Bouloise, **496**/4

- Filou De Juilley, h, 6 ans, Ungaro GER et Lucy De Juilley, 457/3
- Filovent, h, 4 ans, (AQ), Nom De D'La et Maciga, 429/4
- Filup, h, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Qartouche, **490**/<sub>2</sub>
- Fine Angels, f, 6 ans, Fine Grain JPN et Star Jelois, 503/5
- Fines Ailes, f, 4 ans, (AQ), Doctor Dino et Soupe Angevine, **459**/1
- Fire Blue, f, 4 ans, Fuisse et Viola De La Roque, 480
- Fironica, f, 4 ans, (AQ), Great Journey JPN et Ironica, 450/4
- First Daum, h, 5 ans, Anzillero GER et Sky Dance, 484/5
- First Du Breuil, h, 4 ans, Axxos GER et Mami Sheli, 450
- First Foal, h, 4 ans, (AQ), Sinndar IRE et Une Des Sources, **521**/2
- First To Win, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Mercelinoa, 460
- Fitness Smart, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Wonder Pile, 482
- Flairon, h. 4 ans. (AQ), Khalkevi IRE et Preuve D'Amour, 476
- Flame Du Maffray, f, 4 ans, Honolulu IRE et Sleeping Frisk, 514
- Flash Tiepy, f, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Miss Tiepy, **521**/4
- Flashline, f. 4 ans, Sunday Break JPN et Shine A Line, 446/5
- Fleche Des Ongrais, f, 4 ans, Hurricane Cat USA et Nava Des Ongrais, 494
- Flectra, f, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Precieuze, 450/2
- Flocon Du Maine, h, 6 ans, Hello Sunday et Papluche, 474/5
- Flora Du Gouet, f, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Querida De Ferbet,
- Flower Of Fields, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Cortina, 500
- Fly Allen, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Une Epoque, **510**/4
- Fonzi Conti, h, 4 ans, (AQ), Masterstroke USA et Regina Conti, 429
- Forland, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Septland, **428**/2
- Forston Dubreau, h, 4 ans, (AQ), Bach IRE et Palica D'Airy, 510
- Fort De L'Ocean, h. 4 ans. (AQ), Racinger et Iconea, 429
- Fort Des Halles, h, 4 ans, Laverock IRE et Une Bonne Fois, 521/3
- Forza, h, 4 ans, (AQ), Policy Maker (IRE) et Oh Divine, **510**/1
- Fou D'Amour Prince, h, 4 ans, (AQ), Spirit One et Riding Princess, 490
- Fou Delice, h, 4 ans, (AQ),
  Poliglote (GB) et Gladice, 429/5

- Fourmetot, h, 6 ans, Denon USA et Restless Mixa (IRE), 447/5
- Fragandor Rosetgri, h, 5 ans, Literato et Fragante De Cameru, 461/5
- Frah A Kara, h, 5 ans, Eleos (GB) et Florakara, 454/2
- Francais De Coeur, h, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Gleep Will, 428/5, 496/5
- France Will, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Vita Will, 504/4
- Francesco Bere, h, 4 ans, Peer Gynt JPN et Monatora, 438/2
- Fransleen, h, 4 ans, (AQ), No Risk At All et Quristine, 496
- Fransy, h, 4 ans, Diamond Green et Rasmixa, 504
- Frapgarde, f, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Ovive, **450**/5
- Frero Banbou, h, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Lady Banbou, **428**/1
- Fresher Des Mottes, f, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Oktavia Des Mottes, 446/4
- Fret D'Estruval, h, 4 ans, (AQ), No Risk At All et Udine D'Estruval, **521**/1
- Friboy Dumee, h, 4 ans, Special Kaldoun (IRE) et Ellegia, 450, 514
- Frimeur, h, 5 ans, Spirit One et Pas Exclue, 443/5
- Fripon De Ballon, h, 5 ans, Spider Flight et Nile Breeze, 460/3
- Fripon Du Seuil, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Pervenche Du Seuil, **496**/2
- Friponne De Belair, f, 4 ans, (AQ), Doctor Dino et Strip Tease, **496**/3
- Frise L'Oeuil, f, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Rince L'Oeuil, **516**/5
- Frostinator, h, 5 ans, Silver Frost (IRE) et Bip Bip Tercah, 463/1
- Fruit Du Large, h. 4 ans, High Rock (IRE) et Ville Eagle, 450
- **Fubustier**, h, 4 ans, Full Of Gold et Stay Another Day IRE, 475
- Fuertalex, h, 5 ans, Born King JPN et Fuerta IRE. 454
- Full Paradayse, h, 4 ans, Vision D'Etat et Full Tune, 438/1
- Fun Du Lemo, f, 4 ans, (AQ), Soul City IRE et Swing Du Lemo, 450/1
- Funky Town, f, 4 ans, (AQ), Racinger et Same Life, 456
- Furax, h, 4 ans, (AQ), Martaline GB et Veleha, 428/3
- Furie D'Ainay, f, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Lady Noire, 428
- Furie Nocturne, f, 4 ans, (AQ), Konig Shuffle GER et Help Me, 519

**Futbolisto**, h, 6 ans, Blue Bresil et Faraude, 425

### G

- Galactique Cotte, f, 3 ans, Tiger Groom GB et Romantique Cotte, 479/2
- Galant Du Chenet, h, 3 ans, Martaline GB et Viviane Royale, 473
- Galliego Des Rocs, h, 4 ans, Diamond Green et Formaliste, 472/3
- \*Galop Marin IRE, h, 7 ans, Black Sam Bellamy IRE et Great Jane, 491/3
- Gasti Greti, h., 7 ans, Great Pretender IRE et Chrisleen, 493/1
- Gelboe De Chanay, f, 3 ans, Rail Link GB et Rose Celebre, 487/1
- George's Love, f, 3 ans, George Vancouver USA et Sharp's Love IRE, 465/5
- \*Get Me Five IRE, f, 3 ans, Getaway GER et Give Me High Five GB, 465/1
- Gianyar, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Chandi Dasa IRE, 481
- **Gin To**, h, 7 ans, Diamond Green et Trasimene (GB), 461
- Gipsy De L'Aunay, f, 3 ans, Diamond Boy et Athena De L'Aunay, 487/2
- **Glamorous Dream**, f, 10 ans, Dream Well et Glamsalsa, 477
- Glory Du Breuil, f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Paola Pierji, 452/5
- Gloss Ball, h, 3 ans, (AQ), Blue Bresil et Usefuly, 473
- **Go For De Houelle**, h, 6 ans, Saint Des Saints et Inconciente, 488
- Go'n Win, f, 5 ans, No Risk At All et Esteraza, 517/4
- Golden Bride, f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Golden Tale, 494/5
- \*Good Prince GER, h, 10 ans, Desert Prince IRE et Good Harmony GB, 441/3
- Goosebump, f, 3 ans, (AQ), Alianthus GER et Quaiou, **487/**3
- Gordon Pym, h, 3 ans, (AQ), Nicaron GER et Une De Ciergues, **452**/1
- Gorvaline, f, 3 ans, Martaline GB et Rolandale, 487/4
- **Gosphore**, h, 3 ans, Timos GER et lwantyouback, **479**/1
- Gracekeli Du Seuil, f, 3 ans, Rail Link GB et Mrassu (IRE), 465/2
- **Grand Guerrier**, h, 9 ans, Denham Red et Guerre Froide, 501
- **Grande Legende**, f, 3 ans, Robin Du Nord et Thou My Blue, 479
- Grande Recre, f, 6 ans, Fuisse et Grande Epoque, 449/4

- **Grandgarde**, h, 6 ans, Al Namix et Grande Cavale, 431, 511
- **Great Horizon**, h, 11 ans, Great Pretender IRE et Sensibilite, 512
- Great Parade, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Paradana, 492/4
- Great Paul, h, 6 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, 502/1
- **Guyonne**, f, 6 ans, Nombre Premier (GB) et Gymnote, **493**/6

### Н

- Habibi Linn, h, 4 ans, Linngari IRE et Analfabeta, 489/1
- Happy Angel, h, 6 ans, Siyouni et Kiritsou, 481
- Happy Monarch, h, 4 ans, Saint Des Saints et Ladies Choice, 435/1
- Harmix, h, 3 ans, Gemix et Miss Harmonie, 433/4
- Hayato, h, 4 ans, Slickly et Hayhaat USA, 472, **521**/5
- \*He's A Rock Star IRE, h, 3 ans, Society Rock IRE et Its In The Air IRE, 433/5
- Hell's Queen, f, 6 ans, Gentlewave (IRE) et Queen Margot, 425/3
- Henry Brulard, m. 4 ans, Planteur (IRE) et Agent Mimi. 524/5
- Hera Of The Glade, f, 4 ans, Tirwanako et Dawn Of La Garenne, 427
- Hijo De La Mascara, h, 5 ans, Iron Mask USA et Naylia, 451
- Hole In One, f, 4 ans, Linngari IRE et Bayonnelle, 480/3
- **Hong Lo**, h, 5 ans, Dunkerque et Beautiful Delight GER, 432, 474
- Honneur Des Obeaux, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Harkosa, 470/3
- Honri A La Motte, f, 6 ans, Iron Mask USA et Line Des Landes, 449/5, 506/4
- **Hymne A La Mer**, f, 4 ans, No Risk At All et Castagna, 446

# ı

- I Dream, h, 4 ans, Dream Well et Inava, 475
- Ibn Medecis, h, 4 ans, Medecis (GB) et Soft Gold USA, 480/1
- Indian Lady, f, 4 ans, Falco USA et Mary Linda (GB), 480
- Indianeyev, h, 10 ans, Domedriver (IRE) et Dragonada USA, **513**/1
- Insoumis, h, 7 ans, Creachadoir IRE et Hill Of Grace GB, 432
- \*International Love GER, f, 4 ans, Kamsin GER et Irika GER, 446/3
- Intrinseque, h, 7 ans, Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE), 425/2

- **Invoqueur**, h, 4 ans, Planteur (IRE) et In Love We Trust (IRE), 472
- Iowa Bay (GB), h, 3 ans, Rip Van Winkle IRE et Iowa Falls GB, 473/3
- Irakien, h, 7 ans, Sageburg (IRE) et Isarnixe GER, 431/4
- Irish Douk, h, 6 ans, Irish Wells et Doukanane, 442
- Irish Nonantais, h, 6 ans, Irish Wells et Mamouska, 499
- Irresistibles, h, 3 ans, Nom De D'La et Insolite, 458/1
- It's Jennifer, f, 7 ans, Martaline GB et Shanxi Girl GB, 488
- \*Ivo GER, h, 4 ans, Areion GER et lvowen USA, 475

# J

- **J'Va Yale**, h, 7 ans, East Of Heaven IRE et Yaka Yale, **436**/5
- Jacke Is Back, h, 4 ans, Planteur (IRE) et Black Jack Lady IRE, 500/2
- Jackiechope, f, 4 ans, Muhaymin USA et Water Bells (IRE), **438**/5
- Jani Perse, h, 7 ans, Bernebeau et Janimone, 431
- Jardin D'Erevan, h, 10 ans, Ultimately Lucky IRE et Malrose, 512
- Javirco, h, 10 ans, Lavirco GER et Junta, 481
- Jimmy De Lille, h, 5 ans, Linda's Lad (GB) et Fol' Allegria USA,
- Jocrack A La Motte, f, 5 ans, Full Of Gold et Line Des Landes,
- **Joffretou**, h, 7 ans, Della Francesca USA et Shinaway, 474
- Julie Du Puy Noir, f, 6 ans, Saint Des Saints et Virosa, 477/1
- Juneau Basc, h, 5 ans, Zambezi Sun GB et Castagna, **509**/5

# Κ

- Kaleorel, h, 4 ans, Elusive City USA et Orellana USA, 514/2
- \*Kalinski IRE, h, 5 ans, Kalanisi IRE et Blonde Ambition IRE, 492
- Kalista Du Graglan, f, 6 ans, Lord Du Sud et Botanica, 442
- Kallipso, f, 5 ans, Zanzibari USA et Kriska. 432
- **Kalmia**, f, 3 ans, Authorized IRE et La Meralaise, 458
- Kalmonika, f, 4 ans, Saint Des Saints et Kotkira, 438
- Kanabaa One, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Little One, 482
- Kap Love, h, 4 ans, Kapgarde et Net Lovely, 490/4

- Kapchagay, h, 4 ans, Shamalgan et Daewoo Ling GER, 489
- Kapeloi, h, 5 ans, Kapgarde et Si St Eloi, 488/5
- Kapistan, h, 8 ans, Kapgarde et Victoria Dalphi, 488
- \*Kapitan Kloss POL, h, 3 ans, Tempelwachter GER et Kardinale POL, 452, 518
- Kaplyma, f, 6 ans, Early March GB et Kapsile, 483/1
- Kapstar, h., 4 ans, Kapgarde et Star D'Avril, 475
- Kazarov, h, 6 ans, Kendargent et Pearl Sky, 436/1
- **Kevine Katoune**, f, 5 ans, Khalkevi IRE et Spirit Katoune, 503
- Kick On, h, 10 ans, Poliglote (GB) et Kilda IRE, 512/1
- Kick Up, h, 3 ans, Martaline GB et Kilda IRE, 473/1
- Kidane Traou Land, f, 5 ans, Intrepid Jack GB et China Silk, 432
- Kidman D'Ycy, h, 6 ans, Domedriver (IRE) et Korigane D'Ycy, **501**/5
- King Elvis, h, 4 ans, Saint Des Saints et Grasica, 490/1
- King Of Run, h, 4 ans, Born King JPN et Running Running, 472/5
- Kingbohem, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Bohemian Christin GER, 493
- Kinglet Traou Land, h, 8 ans, Della Francesca USA et Noire Amour, 442/3
- Kingstone D'Ycy, h, 5 ans, Blue Bresil et Korigane D'Ycy, 443/3
- Kirao, m, 3 ans, Rajsaman et Orellana USA, 433
- Klaus Your Eyes, h, 7 ans, Konig Turf GER et Minute Blonde, 461/4
- Kolantas, h. 4 ans, Davidoff GER et Cazoul Des As, 524
- Korkouee, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Kotkicha, 471/1
- Krack D'Ici, h, 7 ans, Laverock IRE et Ladykish, 441/4
- **Krackoff**, h, 7 ans, Turgeon USA et Zabolika. 444
- Kroissant Bleu, h, 5 ans, Blue Bresil et Trinidao, 513/3

### L

- L'Ouragan, h, 3 ans, Hurricane Cat USA et Meldown, 458/5
- **La Cagna**, f, 4 ans, Saonois et La Barinia, 456
- La Limagne, f, 6 ans, Muhtathir GB et Libre Lady (GB), 457/1
- La Nebuleuse, f, 3 ans, Naaqoos (GB) et Gold Amber GB, 518

- \*La Provence GER, f, 5 ans, Electric Beat GB et Lady Valente USA, 467
- La Sablonniere, f, 3 ans, Spirit One et Sabolienne, 487/5
- Lady Ardilaun, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Lady Scarlet, 476/1
- Lady Closely, f, 5 ans, Monitor Closely IRE et Easter Bunny, 492/2
- Lady Enki, f, 6 ans, Kapgarde et Lady Needles (IRE), 461
- \*Lagoas GER, h, 6 ans, Shamardal USA et La Hermana GB, 481
- **Lakeba**, f, 4 ans, Alex The Winner USA et Lila Sheba, 471, 494
- Lascar Gris, h, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Vicki, 492
- **Le Bearn**, h, 4 ans, Enrique (GB) et La Romanee. **504**/1
- Le Chateau, h, 10 ans, Enrique (GB) et La Remigeasse, 425
- Le Meteque, h, 6 ans, Early March GB et Danser Sur La Lune, 425/7
- Le Sannoisien, h. 5 ans, Hurricane Cat USA et Paniquarette, 456/2
- Le Seven, h, 4 ans, Youmzain IRE et What Cheeky, 475/2
- Le Virtuose (IRE), m, 8 ans, Amadeus Wolf GB et Uva Fragola GB, 481
- **Le Zino**, h, 3 ans, Lord Du Sud et Mona Lescribaa, 473
- \*Leierspielerin GER, f, 5 ans, Eden Rock GER et Lautenspielerin GER, 470/5
- **Line Beroya**, f, 4 ans, Enrique (GB) et Line Divine, 500
- Lion Toto, h, 6 ans, Vic Toto et Lady La Lionne, 444, 507/4
- Lord Des Sigales, h, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Ready Ballerine IRE, 426, 483
- Lord Du Buet, m, 4 ans, Lord Du Sud et Vuvuzela GER, 504
- **Lord Prestige**, h, 12 ans, Kapgarde et Prestige Girl, 477
- **Love Story**, f, 4 ans, Barastraight (GB) et Nouvelle Aventure, 450
- Lucky Net Love, h, 6 ans, Network GER et Line Lovely, 445/4, 522/3
- Lucou, m, 3 ans, Axxos GER et Winnor, 452/3, 518/2
- Lutin D'Audouville, h, 6 ans, Ungaro GER et Lute D'Audouville, 506/1
- Luz, f, 4 ans, Martaline GB et lune USA, 504

### М

- Majakadex, h. 4 ans, Saddex (GB) et Majaka, 494/2
- Make A Dream, f, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Madeka, 510

- Malecon, h, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et Tounsi, 480/4
- Mam'zelle Nitouche, f, 6 ans, Martaline GB et Saintenitouche, 426
- Manhol Aa, h, 5 ans, (AC), Grey Risk et Jegua, 437/4
- Maningoza, h, 5 ans, Vision D'Etat et Gare Du Nord (IRE), 454/5
- Mannix Du Berlais, h, 4 ans, Saint Des Saints et Legende Du Luy, 490/5
- Maola, f, 5 ans, Cockney Rebel IRE et Morning Glory GER, 520/3
- Mapatyphon, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Symphonie Bere, 500
- Maresias, f, 6 ans, Saint Des Saints et Formigny, 467/1
- Mareskia Talisker, f, 6 ans, Maresca Sorrento et Ladylux, 507/1
- Marina Grise, f, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Mappa, 507
- \*Marinas GER, h, 12 ans, Sholokhov IRE et Majorata GER, 502/4
- Martasprings, f, 5 ans, Martaline GB et Aurore Celtique, 515
- Masterstorm, h, 4 ans, Masterstroke USA et Aznavour GER, **482**/1
- Matchoupitchou Bey, f, 4 ans, Army King et Cahuete, 482/3
- Maxilova, f, 3 ans, Rajsaman et Lamora (GB), 465/4
- Maxim, h, 4 ans, Maxios (GB) et Olive Danon IRE, 485/5
- Measure Of A Day, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Gereon, 472
- Melodie D'Un Soir, f, 7 ans, Early March GB et Lady Dancer, 501
- Menthe Poivree, f, 7 ans, Buck's Boum et Jolie Menthe, 484
- Menthol, h, 5 ans, Spirit One et Jolie Menthe, 454/1, 509/2
- Mester, h, 4 ans, Tin Horse (IRE) et
- Altane, 490 Mick Petra, f, 4 ans, Vision D'Etat
- et Mick Cleopatre, 456/3 Mille Rubis, f, 5 ans, Great
- Pretender IRE et Rubilite, 467/4
- Miss Balkania, f, 7 ans, Balko et Miss De Boulem, 467/5
- Miss Coco, f, 4 ans, Cokoriko et Loucessita, 519/1
- Miss De Boulko, f, 4 ans, Balko et Miss De Boulem, 430/4
- Miss Kalista, f, 4 ans, Youmzain IRE et Miss Poppee, 494/3
- Miss Laura, f, 4 ans, Lauro GER et Miss Lina, 505/2
- Miss Lyli, f, 3 ans, Vision D'Etat et L'Astonda, 452
- Miss Mome, f, 5 ans, Montmartre et Allez Loulou PNA, 470/4

- Miss Sy, f, 4 ans, Valanour IRE et Miss Dab, 427
- Mister Emily, h, 9 ans, Mister Conway et Petite Emilie, 464
- Mister Gabriel, h, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Pierre Bleue, 452
- \*Mister Mo GER, h, 4 ans, Maxios (GB) et Macuna GB, 462/3
- Mister Papy, h, 7 ans, Domedriver (IRE) et Miss Sylvaine, 432/6
- Mister Vespone, h, 6 ans, Vespone IRE et Vetority GB, 464
- Mixborough, h, 7 ans, Carlotamix et Lyphard's Star, 455/5
- Mokoia, h, 3 ans, Captain Marvelous IRE et Nerfairchichi, 433/1
- Mon Prestige, h, 6 ans, Kapgarde et Prestige Girl, 478
- Montgeroult, h, 5 ans, Kapgarde et My Samsara, 488/1
- Moody Mary, f, 5 ans, Saint Des Saints et Mood, 493
- Morena Du Berlais, f, 4 ans, Saint Des Saints et Katioucha. 494/1
- \*Mort D Envie GB, h, 5 ans, Motivator GB et Selkis, 460/5
- Munight, h, 10 ans, Muhaymin USA et Super Night, 455
- My Pottinguer, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Polemique (IRE), 466
- My Speed, h, 5 ans, Muhtathir GB et My Belle, 463
- Myboy, h, 6 ans, American Post GB et Mamitador (GB), 425

# Ν

- Nanosecond, f, 3 ans, Doctor Dino et Sweet Nano, 433/3
- Natagaima, f, 6 ans, Authorized IRE et Whoopsie GB, 474/2
- Net Lady, f, 7 ans, Network GER et Dame De Treve, 512
- Next To Me, h, 6 ans, Early March GB et Surning Love, 447/1
- Noir Des Carnettes, h, 5 ans, Chichi Creasy et Gazelle Du Rheu, 498
- Nonante A Estivaux, f, 5 ans, (AA), Fairplay Du Pecos et Noces D'Or A Estiv, 437
- Normandy Invasion, h, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Like It Is, 425
- \*Notre Jury GER, f, 4 ans, Jukebox Jury (IRE) et Nordtanzerin GER, 468/1
- Nuit Debout, h, 3 ans, Spirit One et Cotes D'Armor, 452
- Nuit Secrete, f, 7 ans, Linngari IRE et Aventure Secrete, 517
- Nuits Premier Cru, h, 7 ans, Buck's Boum et Fee Magic, 481
- \*Nurmi GER, h, 6 ans, Samum GER et Nadin GER, 432

Ny Non, m, 3 ans, Soul City IRE et Starlette, 479

# 0

- Oeufs De Paques, h, 7 ans, Daramsar et First Lady Dancer, 507
- Oil On Canvas, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Golconde IRE, 469
- **Okman Des Mottes**, h, 5 ans, Rajsaman et Oktavia Des Mottes, 470
- Omaha Spirit, h, 5 ans, Enrique (GB) et Locyborg Royale, 463
- One Way, h, 7 ans, Hold That Tiger USA et Bali Boom, 461, 523
- Onsaijamais, h, 8 ans, Kap Rock et Romantique Cotte, 484/1
- **Optimax**, f, 4 ans, Deportivo GB et Diluvienne, **519**/3
- Osaxa, f. 4 ans, Cokoriko et Elle S'Envole, 475
- Osso Bello, h. 11 ans. Corri Piano et Sweet Valrose, 493

# P

- Pacha Senam, h, 3 ans, Masked Marvel GB et Saga De Senam, 473/4
- \*Pagino GER, m, 6 ans, Sholokhov IRE et Peace Flower IRE, 434
- Pagomix, h, 8 ans, Crillon et Quietamixa, 425
- Pao Enki, h, 5 ans, Muhtathir GB et Lady Needles (IRE), 477/2
- Papille D'Or (GB), h, 7 ans, King's Best USA et Bella Platina GER, 425
- Paquos, h, 5 ans, Fragrant Mix (IRE) et Danse Etoilee, 463/4
- Pardaillant Basc, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Queen's Crown, **523**/4
- Paris D'Auteuil, h, 4 ans, Satri IRE et Foret D'Automne, 471
- Pasquiphard, h, 11 ans, Pistolero (IRE) et Princesse Maria, 455/2, 513
- Pastel De Nata, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Vandalixa, 508/1
- Peace And Co, h, 8 ans, Falco USA et Peace Lina, 481/1
- Pearl Daram, h, 9 ans, Daramsar et Pearl River, 501/4
- Peps De Lune, m, 3 ans, Irish Wells et Pepite De Lune, 473
- Perflort De Verdun, h, 7 ans, (AC), Policy Maker (IRE) et Dear Lili, 437
- Pessac, h, 4 ans, Elusive City USA et Passing Burg, 472/2
- Petellat Du Rheu, h, 6 ans, Vision D'Etat et Narcisse Du Rheu, 481/3

- Petit Tigre, h, 5 ans, Turgeon USA et Sirene Jo, 441/1
- Petite Joy, f, 6 ans, Youmzain IRE et Petite Speciale USA, 461/2
- Petrosinella, f, 4 ans, Worthadd IRE et La Tour Rouge GB, 508/2
- Petrus Du Berlais, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Psychee Du Berlais, 511
- **Pincelouvette**, f, 5 ans, Fuisse et Loire De Lumiere, 449
- Pitchoun De Jullou, h, 4 ans, Konig Turf GER et Schoune, 505/5
- **Polikawa**, f, 4 ans, Walk In The Park IRE et Poliette, **435**/4
- Poly Grandchamp, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Qualia Grandchamp, 478
- Pop Art Du Berlais, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Populonia, 491/4
- Posilox, h, 13 ans, Loxias et Positronique, 512/4
- Powder Path, h, 4 ans, Coastal Path GB et Powder Tremp, 476/2
- Premiere Amie, f, 4 ans, Irish Wells et Crucial Liberty, 453/1
- Pretender Alana, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Amie Des Champs, 464/5
- Princess Chasca, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Palapa GB, 470/2
- \*Purple Light GB, m, 3 ans, Kendargent et Purple Pearl (IRE), 473
- Pyramid Burg, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Pyramid Lake USA, 492

### a

- Qeenie's Cash, f, 4 ans, Authorized IRE et Bonjour Jandrer, 471/5
- Queensca, f, 5 ans, Maresca Sorrento et Queen's Pier, **517**/1
- Quick Beauty, f, 4 ans, Sinndar IRE et Magicaldoun, 472/1

# R

- \*Race To Glory PNA, h, 8 ans, Montjeu (IRE) et Cawett IRE, 447/4
- Radiologue, h, 7 ans, Doctor Dino et Radio Londres, 488
- Raffles Rose, h, 3 ans, Martaline GB et Four Roses Succes, 473
- Raise The Stakes, f, 5 ans, Sageburg (IRE) et Raise A Mind (IRE), 509/3
- Raj De Boistron, h, 5 ans, Rajsaman et Chi Chi De Boitron, 481
- Raphari, h, 3 ans, Zanzibari USA et Anaphora IRE, 458/2

- Rasique, h, 9 ans, Enrique (GB) et Rasia, 431/1, 488
- Recap, h, 4 ans, Reply IRE et Tairchope, 453
- Red Risk, h, 4 ans, No Risk At All et Rolie De Vindecy, 476/4
- **Redoubt**, h, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Pygmalion (IRE), 510
- Regaxos, h, 6 ans, Axxos GER et Regulatrice, 515/3
- Reine De Salan, f, 4 ans, Walk In The Park IRE et Billie De Salan, 508/5
- Rennsenas, h, 8 ans, Montmartre et Cable Beach USA, 434/3
- Rhodier, h, 3 ans, Kheleyf USA et Tairchope, 433/2
- Ribeauvillez, h, 6 ans, Cadoubel et Vie Ta Vie. 493
- Rimpoche, h, 4 ans, No Risk At All et Spring Baby, 475
- **Rock Land**, h, 4 ans, Planteur (IRE) et Becbec, 500
- Roi D'Oudalle, h, 5 ans, Linda's Lad (GB) et Gnoof USA, 492
- Rolls Burg, f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Ranjana, 453
- Roxinela, f, 6 ans, Muhtathir GB et Grivette, 478/3
- Royal Djan, h, 3 ans, Slickly Royal et Djana GER, 518/3
- Royale Joana Has, f, 4 ans, Martaline GB et Royale Ultimate, 438/3
- Royale Maria Has, f, 5 ans, No Risk At All et Royale Ultimate, 470/1
- Run Hurdle, h, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Ola Chica, 513

### S

- Sahira De Beaumont, h, 11 ans, Assessor IRE et Diva De Beaumont, 448/3, 513/5
- Saint Anjou, h, 7 ans, Saint Des Saints et Line Garry, 432/2
- Saint Beauty, f, 4 ans, Saint Des Saints et Belle Du Roi, 504/3
- Saint Ber Song, h, 13 ans, (AQ), Bernebeau et Isterienne, 455
- Saint D'Auteuil, h, 5 ans, Kandidate GB et La Loute, 509/1
- Saint Grace, f, 4 ans, Saint Des Saints et Ladies Vision, 435/2
- Saint Pistol, h, 11 ans, Saint Des Saints et Miss Pistol, 426/3
- Saint Tropez, h, 5 ans, Saint Des Saints et Ladytown, 523/2
- Sainte Bowl, f, 6 ans, Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume, 447
- Sainte Bumble, f, 4 ans, Saint Des Saints et Bumble, 519
- Sainte D'Authie, f, 4 ans, Saint Des Saints et Kadifette, 427

- Saintkadam, h, 7 ans, Saint Des Saints et Sheradame, 477/4
- Salam Bombay, h, 10 ans, Sulamani (IRE) et Same To You, 511/5
- Santa Lili D'Oroux, f, 4 ans, Roli Abi et Observatrice, 500/1
- Santana Du Berlais, h, 6 ans, Saint Des Saints et Katioucha, 432
- Satleen, h, 5 ans, Satri IRE et Chrisleen, 506
- Sault, m, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Sarrola, 427/5
- Saveur, f, 3 ans, Lord Du Sud et Spice, 465/3
- Scarletts Key, f, 4 ans, Kapgarde et Scarlett Du Mesnil (IRE), 500
- Scottish Sun, f, 6 ans, Zambezi Sun GB et Scottish Diva GB, 467
- **Selfie**, f, 5 ans, Muhtathir GB et Bonne Journee, 449
- \*Serienlohn GB, h, 9 ans, Lomitas GB et Saldenehre GER, 477
- **Shamalcoeur**, m, 4 ans, Shamalgan et Coeur Sacre, 504
- **Shamaldam**, h, 4 ans, Martaline GB et Eladame, **489**/5
- \*She's A Stunner IRE, f, 3 ans, Morpheus GB et Indian Navy IRE, 465
- Shent, h, 4 ans, No Risk At All et Shentala, 480
- Silver Flight (IRE), h, 4 ans, Fuisse et Chutney Flight, 489
- Silver Magic, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Naseem Alyasmeen IRE,
- Simbolic, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Symbolic ARG, 514
- Sindarbueno, h, 6 ans, Sinndar IRE et La Grande Dame, 448/2
- Sinnetique, f, 4 ans, Sinndar IRE et Grivatique, 505/4 Sire Des Bois, h, 5 ans, Spanish
- Moon USA et Diane Des Bois, 506 **Sirwa Du Bocage**, f. 5 ans. Linda's
- Lad (GB) et Got Aba, 516 Sissie Charentaise, f. 4 ans, Blue
- Bresil et Bara Bahau, 446 Six Dar, h, 4 ans, Sinndar IRE et
- Souris River (GB), 519

  Slim Risk, h, 5 ans, No Risk At All et Slim Pearl, 499
- So French, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Westonne, 436/2
- So Pretty Girl, f, 3 ans, Sommerabend GB et Landolina, 458
- **Soane De Clave**, f, 4 ans, Soave GER et Oceane De Clave, 453
- **Solcity**, m, 3 ans, Soul City IRE et Riskireva, **469**/<sub>3</sub>

- **Soldier's Queen**, h, 6 ans, Soldier Of Fortune IRE et Jani's Queen, 488
- Soleil Couchant, h, 4 ans, George Vancouver USA et Moon Tree, 468/3, 510/2
- \*Some Operator IRE, h, 5 ans, September Storm GER et Emilies Pearl IRE, 463/3
- Song And Whisper (IRE), h, 9 ans, Peintre Celebre USA et Simay TUR, 426/2
- **Soral De Kerze**l, h, 5 ans, Army King et Dixie Swing, 451
- **Speedy Blue Boy**, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Speedgirl, 489
- Speedy Date, h, 4 ans, Kandidate GB et Petale Rose, 468/5
- Spirit Ness, h, 8 ans, Spirit One et Infusion GB, 436/3
- Spirit Sun, h, 5 ans, Zambezi Sun GB et Miss Aubane, 478/2
- **Spirou De Lune**, h, 4 ans, Spirit One et Tikidoun, 485
- Spring In The Air, f, 5 ans, Soldier Of Fortune IRE et Spring Shower, 460/2
- Srheliga, f, 4 ans, Martaline GB et Eliga, 462/2
- **Staking**, h. 4 ans, Stormy River et Shaking (GB), 468
- Star Del Rais, f, 5 ans, Tiger Groom GB et Star Dance, 449, **506**/5
- Starkhov, h, 6 ans, Sholokhov IRE
- et Free Sky, 426/4
  Stella Imperiale, f, 6 ans,
  Astronomer Royal USA et
- Pietranera, 449/3, 517/3 Strela, f, 4 ans, Enrique (GB) et Vale Of Honor, 524
- Sucaille, f, 5 ans, Sumitas GER et La Joncaille, 492
- Sumatra, h, 6 ans, Sumitas GER et Kartaline, 447
- Sun Des Stars (GB), h, 4 ans, Rip Van Winkle IRE et Sunday Rose
- (GB), 519 **Sunday Moon**, h, 3 ans, Sunday Break JPN et Queen Loxandra, **469**/5
- Sunday Sky, f, 4 ans, Coastal Path GB et Free Sky, 504/2
- Surprise De Juin, f, 5 ans, Al Namix et Bella Eria. 520
- Susan La Belle, f, 4 ans, Teofilo IRE et Star Way To Haven, 427
- **Sweet Night**, f, 4 ans, Youmzain IRE et Tekakwhita, 480

# T

- Tabac D'Estruval, h., 12 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Javelle D'Estruval, **522**/5
- Tacoma, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Tarawa, 479/5

- **Take Two**, h, 6 ans, Turgeon USA et Queen's Theatre, **464**/1
- **Tango Whiskey**, f, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Tres Passing, 456
- \*Tap Tap Boom GB, h, 5 ans, Foxwedge AUS et Exclusive Approval USA, 491
- **Teahupoo Vega**, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Silver Road (GB), **509**/4
- Telenomie, h, 12 ans, (AQ), Bernebeau et Nasseseuse, 436
- Tequila Sun, f, 6 ans, Kapgarde et Algarve Sunrise (IRE), 449/2
- **Tevennec**, h, 6 ans, Panis USA et River Flyer, 432
- **Tiame De Pibois**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Tapaan Zee IRE, 500
- Tiger De Baune, h, 7 ans, Tiger Groom GB et Venus De Baune, 442/2
- **Tipi Chop**, h, 5 ans, Captain Chop et Indiana Chope, 455
- **Tirage Au Sort**, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Severina (GB), 510
- **Tom Mix**, h, 9 ans, Sunday Break JPN et Tangshan CAN, 425
- Tombe Du Lit, h, 12 ans, (AQ), Assessor IRE et Gibelotte, **522/**4
- Tout En Cardoun, f, 8 ans, Layman USA et Bairgaine, 502/3
- **Tribalion**, h, 5 ans, Myboycharlie IRE et Trice, 432
- Trizary, h. 4 ans. Zanzibari USA et Tritania, 482/4
- Tsar Noir, h, 6 ans, Redback GB et Braissim GB, 501/2
- Tuche Des Brieres, h, 3 ans, Palace Episode USA et Puceofwest, 458/4
- **Tulaura**, f, 4 ans, Lauro GER et Tuseurat, **516**/1
- **Tulipe De Bellouet**, f, 6 ans, Great Pretender IRE et Sainte De Bellouet, 449, **506**/3
- Turfiste, h, 4 ans, Turgeon USA et Nicknack, **508**/4
- Turvyn, h, 4 ans, Turgeon USA et
- **Ty Charle**, h, 4 ans, American Post GB et Tite Pepee, 524

# U

- Ubac Des Places, h, 11 ans, (AC), Kutub IRE et Perle Claire Du La, 431/3, 493
- Ucla De Kernin, f, 11 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Farquhar, 507/5
- Ultranet, h, 11 ans, (AQ), Network GER et First Union, 425
- Un Roc Du Grandval, h, 11 ans, (AQ), Network GER et La Grande Vallee, **474**/4

**Urubu Rouge**, f, 4 ans, Lord Du Sud et Arnage, **519**/4

# V

- Valentin Rose, h, 4 ans, Secret Singer et Fabannso, **524**/4
- Vallee Des Reines, f, 4 ans, Dream Well et Vallee Fertile, 450
- Vangel De Cerisy, h, 10 ans, Vangelis USA et Midalisy, 491
- Vatohio, f, 7 ans, Vatori et Parkohio, 515/5
- Vauquoise, f, 7 ans, Ungaro GER et Vamuna, 478/4
- Vayant D'Arzembouy, h, 10 ans, (AQ), Secret Singer et Parabole, 511/4
- Vayflight, f, 10 ans, (AQ), Day Flight GB et Betty De L'Ecutot,
- Vega De Carcouet, f, 5 ans, Tiger Groom GB et Murmurine, 516/2
- Vent Des Dunes, h, 10 ans, (AQ), Crillon et laera Des Dunes, 445/2
- Very Speed, h, 5 ans, Irish Wells et Green Fever, 443/1
- Via Appia, f, 4 ans, Amico Fritz GER et Via Carolina, 427/2
- Vichy Clermont, h, 3 ans, Loup Breton (IRE) et Ania De Clermont, 458
- Victor Harbor, h, 8 ans, Green Tune USA et Verveine USA, 425
- Videpoche, h., 10 ans. (CS), Nidor et Quadina, 512
- Villa Marceau, f, 4 ans, Kendargent et Avenue Marceau, 471/2
- Villabona, f. 4 ans, Execute et Alice Neney (IRE), **504**/5
- Vimont, h, 4 ans, Teofilo IRE et Vauville IRE, 475
- Visorino, h., 4 ans, Dream Ahead USA et Visinada (IRE), 480
- Vivamar, h, 10 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Noblemare, 444
- Vivre A Redoue, h, 10 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Noz De Redoue, 441
- Voix De La Baie, h, 8 ans, Voix Du Nord et Kool Girl, 455
- Voix Du Soir, m, 4 ans, Rip Van Winkle IRE et Lumiere Du Soir, 489/3
- Voix Romaine, f, 4 ans, Cokoriko et Voix Du Coeur, **462**/5
- Volga Jelois, f, 3 ans, Vol De Nuit GB et Riva Jelois, 518/5
- Vraiment Belle, f, 4 ans, Lauro GER et Vraiment, 505/3

# W

Wallace Blackeagle, h, 5 ans, Indian Danehill IRE et Galinetta, 460/1

- We Run The Night, h, 4 ans, Sri Putra GB et Quatz Melody, 485/1
- Well Done D'Oc, h, 6 ans, Irish Wells et Out Law D'Oc, 464/3
- Whiti Te Ra, h, 5 ans, Lord Du Sud et Ondee Rose, 456
- Why Wait, f, 7 ans, Montmartre et Our Beautiful, 474
- Winklas, f, 5 ans, Lauro GER et Winkle, 493
- World Amiral, m, 5 ans, Muhtathir GB et Escomptable, 481/5



- Yadissime, h, 7 ans, Montmartre et Linamixa, 457/6
- Yellow Field, h, 6 ans, Yellowstone IRE et Chica Field, 425/4
- Yellow Mellow, f, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA, 441/2, 511/3
- \*Yermo IRE, h, 7 ans, Yeats IRE et Numbers Game GB, 434

# Z

- **Zambezi Flow**, f, 4 ans, Zambezi Sun GB et Lady Flow, 510
- **Zanfaro**, h. 4 ans. Kendargent et Zamfara GB, 462
- **Zappy Zebra**, h, 4 ans, Zanzibari USA et Velvet Glove UAE, 500
- Zarica, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Zarnitza USA, 470
- Zarisk, h, 5 ans, No Risk At All et Zanatiya, 425/5
- **Zephir Davril**, h, 7 ans, Axxos GER et Place Desert (IRE), 448, 507
- Zixing Des Bois, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Ella Des Bois, 443